

Profil de durabilité dans quelques destinations touristiques méditerranéennes



La destination du littoral de Tétouan au Maroc

Mohamed Berriane¹
Rapport final

¹ Lahoucine Amzil a participé à la collecte d'une partie des données sur le terrain.

Cette étude est financée par le fonds fiduciaire de la FEMIP. Ce fonds, créé en 2004 et financé - jusqu'à ce jour - par 15 Etats Membres de l'UE et par la Commission européenne, a pour objectif d'aider au développement du secteur privé par le financement d'études et de mesures d'assistance technique et la provision de fonds propres.



Cette étude a bénéficié également du soutien de :



Les analyses et conclusions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la Banque Européenne d'Investissement, de l'Agencia Española de Cooperación para el Desarrollo et de l'Agence Française de Développement.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES	3
INTRODUCTION	4
I. UNE DESTINATION QUI A MARQUE L'ENTREE DU MAROC SUR LE MARCHÉ DU TOURISME MEDITERRANEEN	8
1. Années 1960 : Les premières implantations méditerranéennes destinées au tourisme balnéaire international de masse	8
2. La reconversion pour le tourisme national	10
2.1. Années 1970 et première moitié des années 1980 : La côte méditerranéenne tombe dans l'oubli (1973- 1983)	10
2.2. A partir de 1983 : L'arrivée en force du tourisme national	10
2.3. Le littoral de Tétouan connaît à partir du début de la décennie 1980 une véritable effervescence dans l'aménagement de nouveaux ensembles touristiques destinés prioritairement au tourisme national.....	11
3. Le renouveau de la destination depuis 2000, une nouvelle vision pour la région : Tamuda Bay.....	13
3.1. La stratégie 2010 en bref.....	13
3.2. La déclinaison de la stratégie 2010 dans la destination.....	15
4. Conclusion de la première partie.....	16
II. UNE DESTINATION MEDITERRANEENNE CLASSIQUE AVEC CEPENDANT UNE CERTAINE SPECIFICITE	17
1. Deux caractéristiques des stations méditerranéennes : forte saisonnalité et littoralisation excessive	17
1.1. Une destination qui fonctionne quatre mois sur douze	17
1.2. Le tout balnéaire et la littoralisation excessive.....	18
2. La particularité de la destination.....	21
2.1. Une destination qui reçoit essentiellement une demande interne.....	21
2.2. Une destination qui accorde une place de choix à la résidence particulière à côté des formes d'hébergement commercial classiques.....	21
III. QUELLE DURABILITE POUR LE TOURISME DANS CETTE DESTINATION ?.....	24
1. Essai d'estimation des retombées économiques	24
1.1. PIB et dépenses des touristes	24
1.2. L'emploi.....	26
1.3. Le ravitaillement des établissements touristiques : importance des fuites.....	28
1.4. Population active et tourisme	29
2. Performances et impacts environnementaux du tourisme sur le littoral de Tétouan.....	31
2.1. Les enseignements de l'étude méso.....	31
2.2. Les prélèvements sur les ressources	33
2.3. La qualité de vie	41
2.4. La dégradation des écosystèmes	43
2.5. L'appauvrissement de la faune.....	45
Conclusion de la troisième partie.....	46
IV. QUELLES PERSPECTIVES ?.....	47
1. Quelle durabilité sur les plans économique, social et environnemental à travers les types d'hébergement ?.....	47
1.1. Etre plus exigeant en ce qui concerne la réalisation de toutes les composantes du projet.....	47
1.2. De l'importance de la composante hôtelière pour la durabilité sociale, économique et environnementale.....	48

2. Quelle durabilité pour le littoral en tant que milieu fragile ? Freiner la littoralisation du tourisme et le recul des espaces naturels.....	49
2.1. Le littoral et les espaces naturels en péril.....	49
2.2. Un effort sur le plan législatif est nécessaire.....	51
3. Développement sectoriel littoral ou développement territorial ? Revoir l'option du tout balnéaire.....	53
3.1. De la nécessité d'intégrer littoral et arrière-pays pour tendre vers « l'excellence territoriale ».....	53
3.2. Un projet de territoire.....	60
V. CONCLUSION GENERALE : VERS UNE NOUVELLE IMAGE D'UN TOURISME MEDITERRANEEN PLUS DURABLE.....	65
1. D'un traitement sectoriel littoralisé et un produit banal vers une approche territoriale créatrice d'une nouvelle image et une nouvelle dynamique de développement local.....	65
2. Deux modèles et deux systèmes touristiques qui gagneraient à fusionner.....	66
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	69
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	71
ANNEXES.....	72
Annexe 1 – Les quatre catégories de classement des eaux de baignade au Maroc.....	72
Annexe 2 - Liste de la faune des marais de Smir.....	73

Liste des sigles et abréviations utilisés

ACTLC :	Association Catalane pour le temps libre et la culture
B.N.D.E :	Banque Nationale de Développement Economique
CDI :	Coûts des dommages et inefficiences
CGEM :	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CRT :	Conseil Régional du Tourisme
CTM :	Compagnie de Transport Marocaine
FNT :	Fédération Nationale du Tourisme
HCP :	Haut Commissariat au Plan
O.N.C.F. :	Office National des Chemins de Fer
ODIT :	Observation, Développement et Ingénierie Touristique - France
ONEP :	Office National de l'Eau Potable
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONMT :	Office National Marocain du Tourisme
PAT :	Pays d'Accueil Touristique
PDRT :	Plan de Développement Régional Touristique
RA :	Regional Airlines
RAM :	Royal Air Maroc
S.A.T :	société africaine du tourisme
S.N.A.B.T :	Société Nationale d'Aménagement de la Baie de Tanger
SBA :	Sustainable Business Associates - Lausanne
SDAUL :	Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain
SIBE :	Site d'Intérêt Biologique et Ecologique
SOGATOUR :	société générale d'aménagement touristique
Z.A.P. :	Zones d'aménagement prioritaire

Introduction

Ce rapport final regroupe et synthétise les données contenues dans les 4 rapports analytiques. Rappelons que le rapport 1 avait pour objet de justifier le choix de la région en annonçant notamment le parti pris de l'étude de ne pas considérer cette destination littorale de façon isolée et en prévoyant une analyse qui chercherait à l'accrocher à son arrière-pays. Ce même rapport a posé le contexte local et surtout historique d'une région qui a été parmi les premières à être aménagée pour placer le Maroc sur le marché du tourisme international, mais qui a très vite connu une évolution marquée par l'importance grandissante de la demande interne.

Les rapports 2 et 3 ont porté sur l'analyse des performances de l'activité touristique et de son impact sur l'état de durabilité de la destination. Devant s'appuyer sur des données précises qui manquent de façon criante, le rapport a essayé de tirer le maximum des données disponibles à l'échelle nationale tout en les recoupant avec quelques enquêtes ponctuelles organisées pour les besoins de l'étude. En conformité avec les termes de références, les performances ont été appréciées selon les trois piliers du développement durable : les dépenses (économie), l'emploi (société), la consommation de ressources naturelles et les changements d'utilisation du sol (environnement).

Le rapport 4, enfin, a traité des « mesures politiques ». Au lieu d'énumérer les mesures existantes ou celles à proposer, il a été estimé plus pertinent d'opter pour des entrées qui correspondent aux risques les plus menaçants de la durabilité de la destination, en faisant le point sur les mesures existantes et en attirant l'attention sur celles à engager. Pour cela il a été scruté la déclinaison au niveau de la destination de la vision 2010 du tourisme marocain. Ensuite, l'accent a été mis sur le premier risque qu'encourt la destination en termes de durabilité en rapport avec le déséquilibre croissant de la structure d'hébergement qui, malgré les plans de développement des politiques publiques, continue à accorder une place dominante au résidentiel. Le deuxième danger que doivent atténuer les mesures politiques a trait à la littoralisation excessive du tourisme et au recul des espaces naturels. Quant au troisième, il concerne le produit stéréotypé basé essentiellement sur le balnéaire et un seul secteur du tourisme. Alors qu'en même temps toute une dynamique relative au développement territorial intégré est enclenchée au niveau national. Il retient à ce propos la proposition de faire la jonction entre ce qui se développe sur le littoral et ce qui s'esquisse dans l'intérieur pour imaginer un nouveau produit fortement territorialisé pouvant être à la base d'une nouvelle image du tourisme méditerranéen.

Sans reprendre en les accolant les uns aux autres ces différents rapports, cette dernière synthèse en retient les principaux enseignements tout en construisant la réflexion autour de la notion de durabilité.

Ainsi pour bien comprendre les effets du tourisme sur la destination et mesurer sa durabilité, il est indispensable de s'arrêter sur le contexte d'une destination marquée notamment par le concept de Tamuda Bay : concept qui, entre les années soixante et le démarrage des premières installations dans un premier temps et les années 2000 dans un second temps, a bien changé de visage. C'est l'objet de **la première partie**.

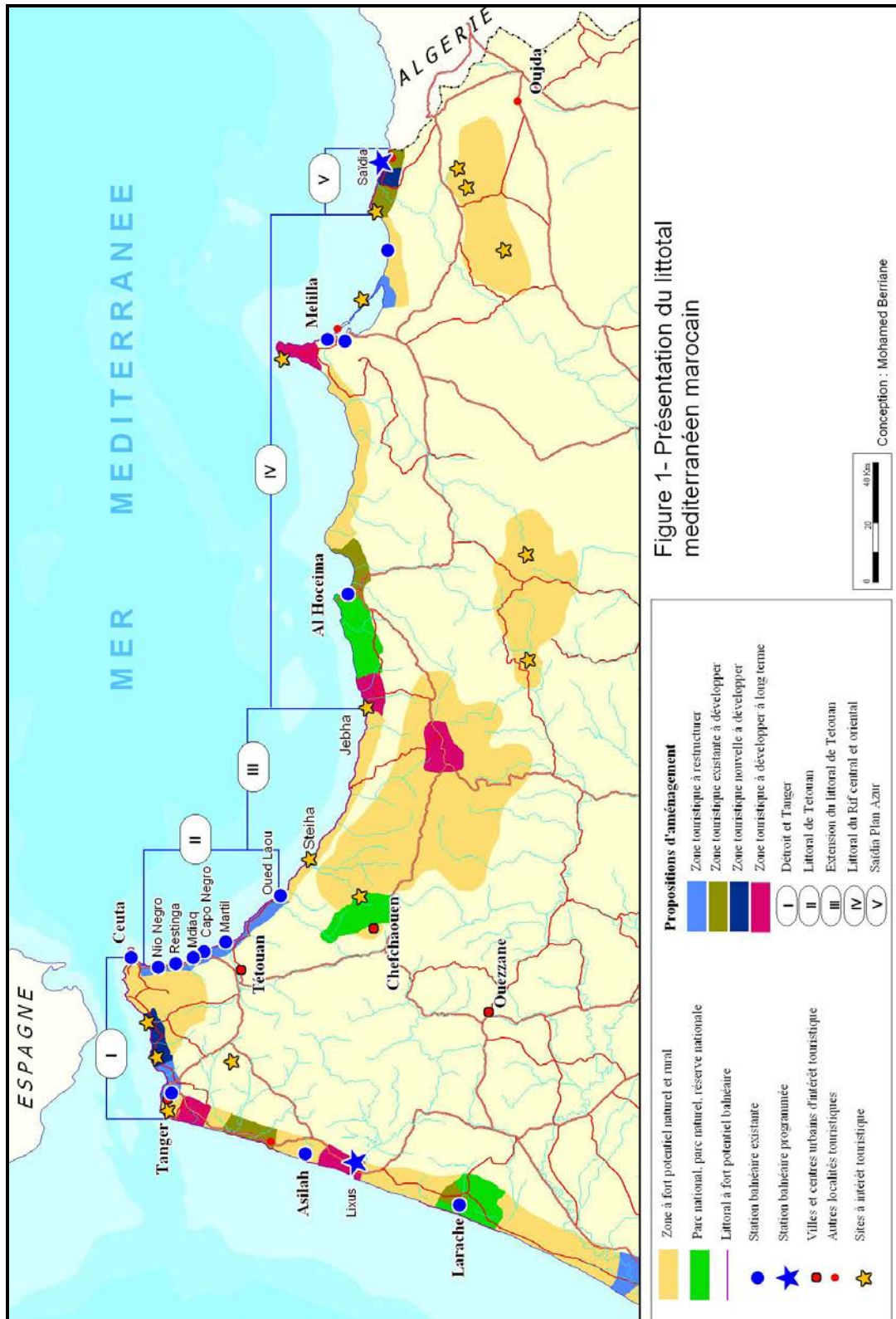
Mais si cette évolution et la situation qui en a résulté rappellent les caractéristiques des autres destinations méditerranéennes, aujourd'hui le profil du littoral de Tétouan présente certaines spécificités. Il s'agit du poids important de la résidence particulière à côté de l'hôtel classique, de celui de la prédominance de la demande interne et de la forte saisonnalité de la fréquentation touristique. Cette caractérisation de la destination fait l'objet de **la deuxième partie**.

La mise en place de ce cadre permet de s'interroger dans **une troisième partie** sur la durabilité du tourisme dans notre destination. L'interrogation est construite autour des trois piliers de ce concept : la durabilité économique, la durabilité sociale et la durabilité environnementale.

Partant de ce constat, **la quatrième et dernière partie** s'interroge sur les mesures politiques en vigueur et celles à promouvoir pour assurer une certaine durabilité au tourisme dans la destination. La réflexion va au-delà de l'approche sectorielle du tourisme pour plaider pour une approche territoriale à imaginer.

Avant de décliner cette démonstration en quatre temps, précisons le cadre territorial de l'étude.

Figure 1 : Présentation du littoral méditerranéen marocain



La côte méditerranéenne marocaine occupe une place spécifique dans l'espace touristique marocain. Son orientation vers l'activité touristique remonte aux années 1960 et a été le résultat de trois facteurs : la situation géographique sur les rivages méditerranéens et la proximité de l'Europe, l'arrivée du tourisme de masse dont les premières vagues viennent lécher au milieu des années soixante le littoral Nord et une volonté étatique, traduite par une intervention directe des pouvoirs publics, de faire du tourisme un moteur pour développer ce rivage.

On peut distinguer au sein de cette côte méditerranéenne cinq secteurs, le découpage proposé trouvant son origine dans le degré de développement du tourisme et des autres activités le long de ce littoral (Figure 1) :

- i) Le littoral du détroit et de la baie de Tanger. Abrutant la ville de Tanger, c'est le littoral qui connaît aujourd'hui les mutations les plus spectaculaires en raison notamment de la création du complexe portuaire Tanger-Med. Le développement de cette activité portuaire est loin de reléguer le tourisme à un second rang. Le tourisme continue à se développer dans la ville de Tanger et les projets de requalification de la ville, suite au déplacement d'une bonne partie de l'activité portuaire, va renforcer cette activité. En outre, les nouveaux aménagements portuaires accordent une grande place au tourisme et aux loisirs.
- ii) Le littoral dit de Tétouan. Il s'étend de la ville de Fnideq, ville frontalière avec l'enclave espagnole de Ceuta, à Martil, station balnéaire de banlieue de la ville de Tétouan. Il se continue vers le sud jusqu'à l'Oued Laou, ce linéaire côtier recevant les nouvelles extensions des installations balnéaires. Ce littoral porte l'activité touristique balnéaire depuis les années 1960 et a connu un fort mouvement d'urbanisation depuis en liaison avec cette activité.
- iii) Le littoral Oued Laou-Jebha. C'est le littoral du Rif central où la montagne rifaine plonge de façon brutale en Méditerranée laissant peu de place pour les plages qui se réduisent parfois aux débouchés des rivières. Ici la nature est encore relativement préservée, mais les initiatives ont déjà commencé là où le littoral est d'accès facile. On peut le considérer comme une réserve d'extension du littoral de Tétouan.
- iv) Le littoral du Rif central et oriental : Jebha-Nador. Ici l'activité touristique a du mal à prendre et se réduit aux villes d'Al Hoceïma et de Nador. A Al Hoceïma, site touché par le tourisme en même temps que le littoral de Tétouan dans les années 1960, la dégradation et le vieillissement des équipements sont très avancés. Aujourd'hui des tentatives de relance sont en cours. A Nador, des initiatives sont à l'ordre du jour.
- v) Le littoral de Saïdia. Ici nous avons l'opération la plus spectaculaire du Plan Azur à travers une grande station qui vient d'ouvrir ses portes. Mais le projet n'est pas suffisamment avancé pour qu'on puisse le retenir comme destination pour notre étude.

De tous ces littoraux, le littoral de Tétouan est celui où le tourisme a le plus d'impact et vu que la station de Saïdia n'en est encore qu'à ses débuts, il a été décidé de retenir celui de Tétouan comme destination pour cette étude. Ce terrain englobe les communes urbaines de Martil, Mdiq et Fnideq, soit 129 133 habitants et des surfaces urbanisées ou mises en tourisme d'environ 679 ha. Il est composé d'une série de petites stations qui s'égrènent le long du littoral avec du sud au nord, Martil, Cabo Negro, Mdiq, Kabila, Marina Smir et Restinga. La Figure 2 présente une vue d'ensemble des zones retenues pour l'étude.

Figure 2 : Zones d'études



I. Une destination qui a marqué l'entrée du Maroc sur le marché du tourisme méditerranéen

A l'instar de nombreux pays en voie de développement, le Maroc a inscrit le tourisme avec sa composante internationale dans ses choix économiques dès les années 1960 et plus précisément avec le plan de développement triennal 1965-67. Malgré un potentiel qui plaçait à l'époque pour un tourisme culturel et de découverte, il a choisi volontairement l'option balnéaire pour profiter de la demande qui s'est déclenchée à partir de l'Europe voisine sur le bassin méditerranéen. Parmi les régions qui ont été retenues à l'époque pour faire l'objet d'un aménagement touristique destiné à satisfaire cette demande, notre destination figurait en bonne place. C'est dire l'aspect à la fois pionnier et emblématique de cette destination. Cependant, loin de devenir une destination méditerranéenne par excellence du tourisme international, la région va connaître une évolution assez particulière. La mise en place du contexte « historique » du développement du tourisme dans la région est un préalable à l'appréciation de sa durabilité.

1. Années 1960 : Les premières implantations méditerranéennes destinées au tourisme balnéaire international de masse

Au lendemain de l'Indépendance, la côte méditerranéenne souffrait d'un triple enclavement naturel, historique et économique. La dorsale calcaire du pays Jbala ainsi que les hautes crêtes du Rif s'ajoutent aux séquelles de la coupure politique sous les deux protectorats (réseau routier Nord-Sud embryonnaire) pour isoler le littoral du reste du pays. La vie économique est basée essentiellement sur une agriculture traditionnelle et vivrière: céréaliculture dans les plaines et polyculture à dominante arboricole sur les collines. Elle souffre, par ailleurs, d'une faiblesse des activités maritimes avec de faibles prises de poissons (les plus forts tonnages sont acheminés vers Ceuta et Melilla), un trafic portuaire presque nul, l'absence d'un port régional et d'une ville littorale. La principale ville, Tétouan, est en retrait par rapport au littoral.

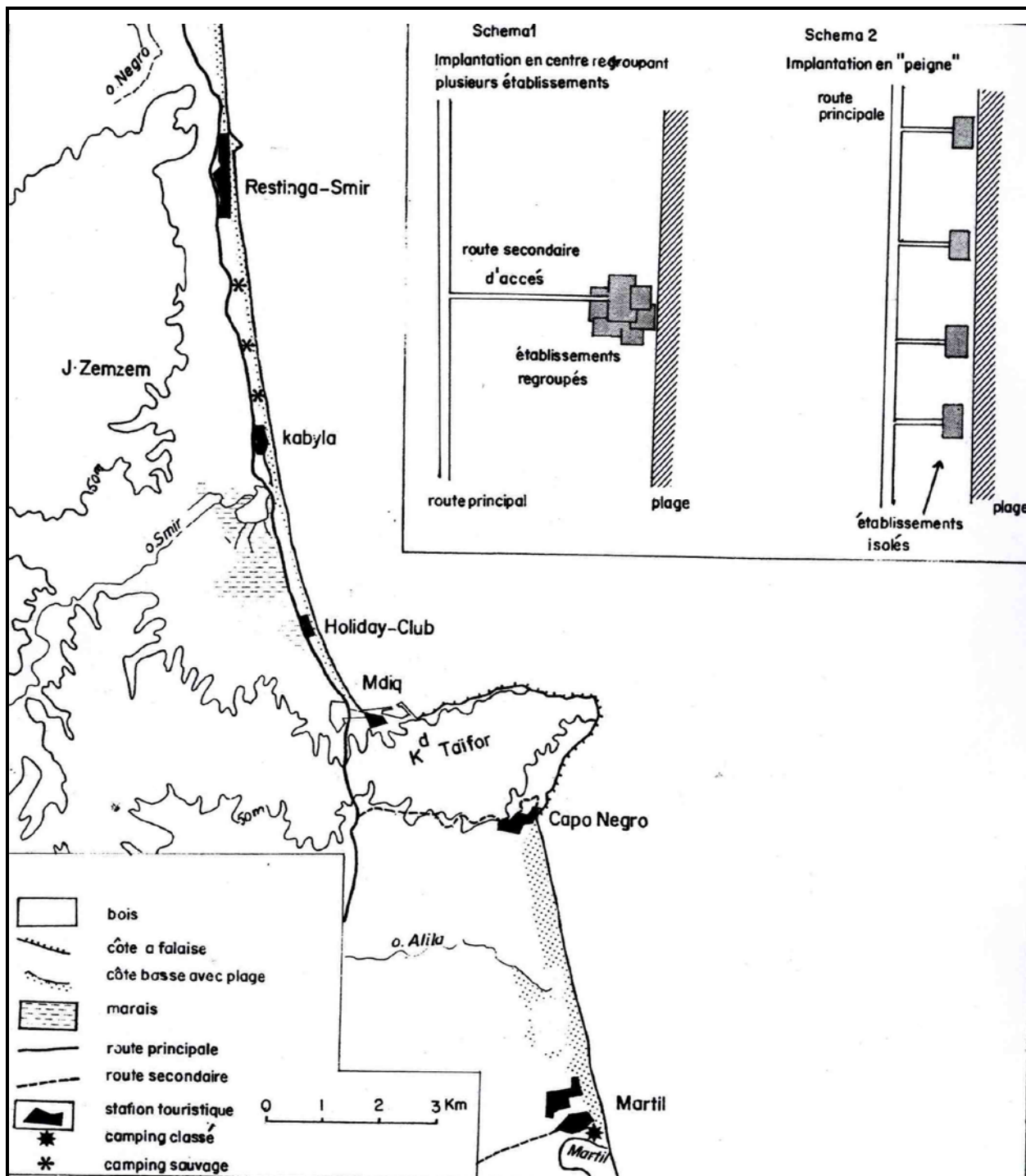
Devant cette situation difficile, aggravée vers l'Est par de très fortes densités de populations, le planificateur découvre les atouts d'un rivage méditerranéen susceptible de drainer une clientèle étrangère et par voie de conséquences de sortir la région du Nord de sa léthargie et de son enclavement. C'est ainsi que la côte méditerranéenne est choisie pour recevoir les premières implantations destinées au tourisme international.

Cette côte va bénéficier pleinement des mesures prises lors de la rédaction du Plan de Développement de 1965-67 (M. Berriane, 1980). Pour attirer les promoteurs privés dans la région, l'Etat supporte de lourdes charges financières. Si les réductions des droits d'enregistrement, les facilités de crédit, les exonérations de droits de douanes pour les biens d'équipement importés étaient généralisées à toutes les "zones d'aménagement prioritaire" (Z.A.P.), la prime d'équipement de l'Etat avantagéait nettement la côte méditerranéenne où elle pouvait atteindre 16 % du montant de l'investissement.

L'effort de l'Etat va s'étendre aux investissements directs. Il participe au financement de 95 % des lits créés au cours de cette première phase. Par le biais d'organismes financiers et de sociétés semi-publiques (Caisse de Dépôt et de Gestion, Royal Air Maroc, Office National Marocain du Tourisme) l'Etat est présent dans plusieurs sociétés touristiques s'occupant de l'équipement et de la gestion hôteliers (Maroc-Tourist, Société Marocaine pour le Développement Touristique, Société Africaine du Tourisme). C'est l'Etat également qui prend en charge les travaux de viabilisation et d'infrastructure en ouvrant routes principales et routes d'accès et en réalisant adduction d'eau, électricité, assainissement et communications. Au lendemain de l'Indépendance, les routes de liaison Nord-Sud ainsi qu'une liaison littorale reliant les futurs sites touristiques manquaient. Aussi, de nouveaux axes sont tracés pour joindre le reste du pays à ces régions à développer. Dans ce sens la route dite de l'Unité qui relie Fès à Ketama a une forte charge symbolique puisqu'elle relie l'ancienne zone d'occupation française du sud à celle de l'ex zone espagnole au Nord, deux parties du pays, qui tout au cours de la période coloniale étaient séparées. Plus tard la route côtière partant de Tanger vers l'Est, dont la construction continue encore de nos jours, a comme principal objectif de désenclaver le littoral et de l'ouvrir aux implantations touristiques.

Tous ces efforts aboutissent à la naissance sur la côte de Tétouan, du Sud au Nord, des stations de **Cabo Negro** (Club Méditerranée et ensemble résidentiel de la S.A.T), de **Mdiq** (un village de vacances dans le centre même, le Holiday Club et le complexe Maroc-Tourist légèrement à l'écart) et de **Restinga** (un complexe Maroc-Tourist et un Club Méditerranée). (Figure 3).

Figure 3 : Les premières implantations touristiques au milieu des années 1960 (M. Berriane, 1978)



Nous avons donc sur la côte de Tétouan la naissance d'une nouvelle zone d'accueil née du choix du tourisme comme secteur prioritaire à la fin des années 1960. La mer étant le pôle d'attraction principal, c'est une région de séjour balnéaire où la formule du village de vacances l'emportait avec 70 % des lits alors qu'à l'époque la moyenne nationale pour cette catégorie n'était que de 16 %.

2. La reconversion pour le tourisme national

2.1. Années 1970 et première moitié des années 1980 : La côte méditerranéenne tombe dans l'oubli (1973-1983)

Mais après quelques années de fonctionnement comme destination du tourisme international, les Tours Opérateurs se détournent très vite de la côte méditerranéenne. Après les premières années d'euphorie, la destination est vite abandonnée par les agences internationales qui se tournent vers Agadir et Marrakech. La nécessité de lancer sur le marché de façon régulière des destinations nouvelles, le succès de plus en plus grand du "produit hiver", les avantages commerciaux d'une station ouverte toute l'année – comme Agadir – et l'absence d'une animation spontanée dans un environnement rural où les établissements touristiques sont isolés, expliquent ce changement d'attitude des Tours Opérateurs vis-à-vis de la côte nord au profit d'Agadir. Il faut dire que le choix de ces sites a été fait dans une certaine précipitation et sans études préalables, les secteurs côtiers aménagés – dans la province de Tétouan – n'offrant les attraits climatiques méditerranéens qu'au cours d'une courte période estivale.

De ce fait, le rythme des constructions ralentissent dès le début des années 1970 pour s'arrêter définitivement à la fin de la même décennie. Lancés vers 1962, les travaux de réalisation de la station de Restinga-Smir, dont le maître d'œuvre et le gestionnaire est Maroc-Tourist² sont terminés à 70 % vers 1972 et vont observer une pause qui durera jusqu'en 1984-85. En 1977 une filiale, la SOGATOUR, est créée avec pour tâche la viabilisation des terrains encore vacants en vue de leur cession à des particuliers. C'est le début d'un changement de grande importance dans l'évolution de ces sociétés : les équipements réalisés ne sont plus gérés comme des établissements hôteliers ou loués à des sociétés hôtelières comme le Club Méditerranée, ils sont destinés à la vente aux particuliers, le plus souvent des nationaux.

Durant la période 1973-1984 peu de réalisations de grande envergure voient le jour. Quatre hôtels totalisant 418 lits ont été créés mais mis à part le Golden Beach de Mdiq (4 étoiles et 162 lits), les autres établissements sont de petites tailles et de catégories inférieures : deux ont été implantés à Tétouan et le troisième à Martil. Durant une quinzaine d'années les stations de la côte tétouanaise – comme d'ailleurs celles d'Al Hoceïma – confiées rapidement pour la plupart d'entre elles à des sociétés à gestion étrangère (Club Méditerranée) pour assurer un taux de remplissage convenable, continuent à fonctionner en vase clos sans la moindre extension ou nouvelle création. Seule exception, la Société Africaine de Tourisme (S.A.T.), termine lentement son programme à Cabo Negro avec la réalisation d'un terrain de golf accompagné de résidences secondaires. Cette réussite relative de Cabo Negro traduit déjà l'apparition d'une clientèle non visée au départ : l'estivant marocain.

Suite aux difficultés de commercialisation de la côte méditerranéenne, la région ayant misé à fond sur le tourisme international n'a pas récolté les fruits de ces efforts soutenus. Il faudra attendre le milieu de la décennie 1980 pour assister à une reprise. Or cette reprise sera le fait de la clientèle nationale.

2.2. A partir de 1983 : L'arrivée en force du tourisme national

En 1988, la société Maroc-Tourist met en vente une partie du parc de logements prévu pour accueillir le tourisme international. 50 appartements et 42 chalets sont ainsi cédés à des particuliers de nationalité marocaine. Cette année constitue, de ce fait, une rupture dans l'évolution du tourisme sur le littoral Nord.

Avec la diffusion au sein de la société marocaine des habitudes de départ en vacances, le Nord va très vite se placer comme une destination privilégiée parmi les autres destinations. La Méditerranée aux eaux plus calmes et plus chaudes est généralement préférée à l'Atlantique. L'ambiance particulière faite d'un mélange de traditions marocaines et d'héritages espagnols est particulièrement recherchée à Tanger et Tétouan. L'armature urbaine bien dense et les équipements touristiques réalisés pour le tourisme international et plus ou moins vacants sont aussi parmi les facteurs les plus décisifs. La fréquentation de la région par le tourisme

² Société semi-étatique.

international est en elle-même un atout, dans la mesure où ce tourisme a contribué à la promotion de ces régions parmi les classes aisées, le visiteur étranger étant lui-même perçu comme une attraction dans la mesure où la rencontre avec le touriste européen répond à une certaine curiosité. Pour les couches les moins aisées, le coût de la vie relativement bas dans les villes du Nord donne à celles-ci la réputation d'être des destinations bon marché³. C'est sur le rivage de la côte méditerranéenne, par exemple, que l'on rencontre encore de nos jours des sites où le camping sauvage est encore toléré. Cet attachement et cette valeur conférée aux lieux nous rendent compréhensible la place de choix occupée par les villes du Nord parmi l'ensemble des destinations touristiques. Une fois les équipements programmés au cours de la première phase terminés, ils furent progressivement investis par les Marocains. En 1978, la part relative des nationaux dans le total des nuitées enregistrées à Tétouan et sur son littoral était de 23 % (M. Berriane, 1980). Au début des années 1990 elle sera de 38 %.

2.3. Le littoral de Tétouan connaît à partir du début de la décennie 1980 une véritable effervescence dans l'aménagement de nouveaux ensembles touristiques destinés prioritairement au tourisme national

En supposant que la situation telle qu'elle se présentait vers la fin des années 1970 soit le résultat des opérations d'aménagement ayant débuté avec le plan triennal 1965-67, nous pouvons la comparer à la situation qui a résulté de cette effervescence liée à la demande interne. L'accroissement de la capacité d'accueil offerte par la région entre cette date et la fin des années 1980 serait ainsi de l'ordre de 148 % (Figure 4).

Il y a donc eu une sérieuse reprise de la construction après plus de 10 ans d'accalmie. Cette augmentation brutale du parc d'hébergement touristique s'est accompagnée de trois nouveautés :

- **L'affirmation d'un nouveau type d'hébergement : le résidentiel**

Les réalisations des stations de la première génération étaient axées sur la formule du village de vacances à gestion étrangère. Celui-ci représentait plus de 60 % de la capacité totale de la région en 1978.

Suite à la reprise, un nouveau type que nous appellerons « Résidentiel » s'est affirmé de plus en plus. C'est ainsi que les ensembles d'appartements, studios, chalets, bungalows et villas de différents standings qui représentaient 46,8 % en 1984, sont passés à 94 % du total des lits à la fin des travaux. La capacité additionnelle prévisible par les projets déposés maintiendra un taux assez élevé de ce type d'hébergement : 77 %.

Le village de vacances, établissement par excellence du touriste étranger, a vu son poids relatif baisser considérablement : 16 % à la fin des travaux engagés et 8,8 % en incluant les prévisions des projets qui étaient en cours d'examen. L'hôtel classique, parent pauvre dès le départ, continuait à servir de support à des complexes touristiques où la résidence individuelle, collective ou semi collective est la pièce maîtresse de l'ensemble.

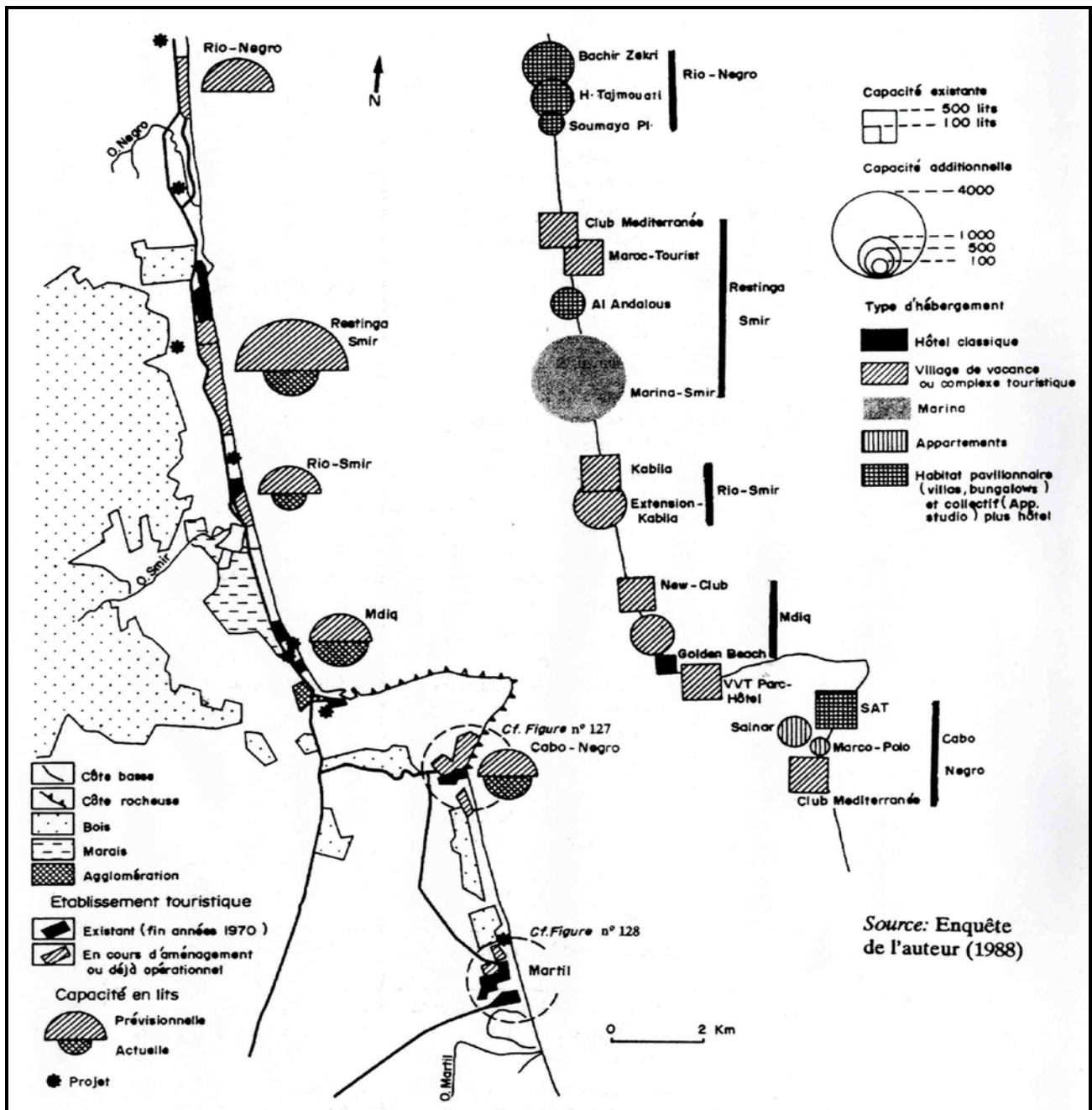
Il est bien certain que ce nouveau type d'hébergement n'est pas destiné exclusivement à la clientèle nationale, mais très vite les acquisitions et la fréquentation sont en majorité marocaines. La seconde caractéristique de ces réalisations, que l'on peut dénommer de la "deuxième génération", confirme cette conclusion.

- **Un mode de commercialisation prédominant : la vente à des particuliers marocains**

La côte méditerranéenne a longtemps été connue par la prédominance de la gestion étrangère (Club Méditerranée). Avec le changement de tendance souligné, c'est la privatisation des unités d'hébergement produites qui prédomine. Nous avons déjà vu Maroc-Tourist se défaire d'une grande partie de ses appartements et chalets en organisant une vente aux enchères publiques. La plupart des chantiers de la deuxième phase une fois lancés, étaient accompagnés de campagnes publicitaires dans la presse et la radio et tournées en grande partie vers le marché intérieur. Le standing des réalisations est très variable mais les prix sont parfois extrêmement élevés, surtout pour les produits haut de gamme. Ceci ne semble pas se répercuter sur la demande existante et le rythme des réalisations n'était pas pour autant ralenti.

³ Nous parlons ici des conditions de lancement de la région pour les Marocains au cours des années 1980 : il est bien évident que la situation a depuis changé. Il n'est question ici que des années 80.

Figure 4 : Situation des aménagements touristiques sur le littoral de Tétouan vers la fin des années 1980
(D'après M. Berriane, 1992)



Source : Enquête de l'auteur (1988)

- **Un nouveau type de promoteur**

Au cours des années 1960 et 1970, n'intervenaient au niveau des investissements que des organismes semi-publics (S.O.M.A.D.E.T., S.A.T, MAROC-TOURIST) et au niveau de la gestion surtout des sociétés étrangères (Club Méditerranée), alors qu'au cours de la phase suivante (1980 et 1990) nous avons assisté à une entrée remarquable d'investisseurs privés nationaux.

Sur neuf projets bouclés au cours des années 80, un seul était financé à 100 % par des capitaux étrangers. Il s'agissait du groupe INTERDEC HOLDING LIMITED à capitaux saoudiens et promoteur de MARINA-SMIR qui intervient sur une superficie de 65 ha avec la livraison de quelques 4 000 lits. Un deuxième projet est financé à 50 % par des capitaux espagnols et concerne l'extension du complexe KABILA. Ces deux projets totalisent 50 % de la capacité totale (5 200 lits sur un total de 10 400).

Le financement de trois autres projets fut pris en charge par des capitaux étatiques. Il s'agit du complexe Al Andalous dont le promoteur est la SOGATOUR (filiale de la C.D.G.) et du New Club (ex Holiday Club en cours d'extension) acquis par la B.N.D.E. Ces deux projets ne représentaient que 7,7 % du total de la capacité en cours de réalisation.

Le reste, soit 42 % des lits fut le fait de promoteurs nationaux dont trois sont de Tétouan et un originaire de Fès. L'origine des autres promoteurs a été difficile à identifier car ils se présentent sous forme de sociétés anonymes. Ces promoteurs s'adonnaient en général à diverses activités comme le commerce, l'industrie ou la pêche. Mais l'origine professionnelle la plus fréquente restait la promotion immobilière.

L'arrivée dans le secteur touristique était souvent perçue comme une activité relevant de la promotion immobilière. C'est ce qui explique sans doute la tendance à préférer l'habitat résidentiel individuel (appartements et villas), l'hôtel et ses annexes (loisirs et restauration) apparaissant comme l'alibi nécessaire à justifier "le caractère touristique". C'est particulièrement le cas du "complexe touristique Tajmouati" où ne figurait même pas l'hôtel alibi.

Quoi qu'il en soit cette privatisation progressive du littoral de Tétouan par le biais d'acquisitions particulières de résidences secondaires aboutit à trois importantes conséquences. Il s'agit d'abord d'une marocanisation presque totale de la fréquentation du littoral sur laquelle nous reviendrons. Il s'agit ensuite de la *durcification* progressive de tout le front de mer compris entre Martil et Fnideq. Il s'agit enfin d'une sélection sociale très poussée des estivants qui fréquentent ce littoral. Les couches inférieures des classes moyennes, les Marocains résidant à l'étranger et les jeunes qui affluent chaque été vers les nombreux campings non organisés de la région doivent migrer chaque année un peu plus loin, notamment vers le secteur III de notre découpage (Figure 1), car les espaces encore libres des constructions se rétrécissent rapidement.

3. Le renouveau de la destination depuis 2000, une nouvelle vision pour la région : Tamuda Bay

3.1. La stratégie 2010 en bref

En adoptant à la fin des années soixante le tourisme comme un des secteurs prioritaires de ses choix économiques, le Maroc était considéré à l'époque comme une destination méditerranéenne pionnière du nouveau tourisme d'alors, devançant tous les autres pays de la rive sud de la Méditerranée, y compris la Tunisie. Il a cependant peu bénéficié de ce placement précoce sur le marché touristique mondial puisque vers la fin du siècle dernier (1999) avec 3,9 millions d'arrivées de touristes internationaux, il se situait en quatrième position après la Turquie (6,8 millions), la Tunisie (4,8 millions) et l'Égypte (4,4 millions).

En fait, le secteur touristique au Maroc a connu une vraie traversée du désert, en raison d'une sérieuse crise qui a commencé en 1988 et a duré toute la décennie 1990. Les premiers signes de la baisse ont commencé bien avant la crise du Golfe qui, à partir de 1990 et 1991, a affecté la plupart des destinations méditerranéennes. Mais les difficultés trouvaient leurs origines dans une véritable crise structurelle. La baisse de la demande internationale sur le Maroc est en effet à relier au vieillissement du produit qui se réduisait dans sa composante balnéaire à une station unique (Agadir) et dans sa composante culturelle à la saturation du produit des anciennes capitales ou villes impériales, alors que les éléments susceptibles de renouveler ce produit (montagne et désert) ne faisaient l'objet d'aucune politique cohérente, courageuse et volontariste. Cette baisse est à mettre également en rapport avec la dégradation du produit sur certaines destinations comme les stations du Nord où les problèmes d'environnement et de qualité des sites étaient réels.

La demande s'était ralentie aussi suite à la politique particulièrement agressive de développement et de promotion du tourisme dans les proches pays concurrents du Maroc comme la Tunisie, l'Égypte ou la Turquie à un moment où les prix du transport vers le Maroc ne suivaient pas le mouvement général de baisse. Le tout était conjugué à une image de marque du pays qui tout en vieillissant ne faisait l'objet ni d'une politique promotionnelle cohérente et basée sur une vision claire et constamment réadaptée, ni d'une politique de commercialisation agressive.

Parallèlement à cela, on assistait à une chute remarquable des investissements hôteliers qui après avoir atteint le pic de 1,5 milliards de DH en 1995 et une moyenne annuelle de 900 millions de DH sur la période 1985-95 chutaient à 254 millions de DH en 1998, soit une moyenne annuelle de 470 millions de DH pour la période

1996-98. Cette baisse de l'investissement était due à la fois à l'abrogation du dernier code des investissements touristiques et à la baisse de la demande internationale sur la destination Maroc. Elle avait abouti à la stagnation de la capacité hôtelière et au vieillissement de ses structures. La progression annuelle de cette capacité entre 1990 et 1999 était de 0,5 % contre 7,2 % pour la période 1965-1990, soit une capacité de 93 500 lits classés en 1999 face aux 180 000 lits de la Tunisie ou aux 140 000 lits de l'Égypte. Quant au vieillissement, il était souligné par le fait que seuls 70 000 lits de cette capacité (environ 75 %) étaient réellement commercialisables sur le marché international, le reste ne répondant plus aux normes.

- **La principale mesure politique de la décennie : le contrat programme 2001-2010**

Cette situation a radicalement changé depuis 2000, date à partir de laquelle une nouvelle dynamique s'est enclenchée. Depuis, le secteur touristique, inscrit à nouveau parmi les priorités nationales, connaît une reprise réelle. En effet, suite à une prise de conscience de l'ampleur de la crise et à une volonté de faire à nouveau du tourisme une priorité nationale, une **politique volontariste** de relance du secteur a été inaugurée. La particularité de cette politique est qu'elle a été menée de concert par les pouvoirs publics et les professionnels du tourisme, à travers la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et sa Fédération du Tourisme. Un accord cadre signé conjointement en janvier 2001 précisait le détail de cette stratégie et les engagements des deux parties. Le tourisme y est à nouveau érigé comme priorité économique nationale et ce pour « ses effets dynamisants sur les principales variables macro-économiques (emplois, croissance, équilibres externes et investissements), ses effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie nationale et ses effets structurants sur le tissu industriel des PME/PMI, l'aménagement du territoire, les populations locales et le monde rural ». La stratégie retenue insiste sur la nécessité de rétablir la compétitivité de la destination Maroc et un programme complexe d'actions est engagé sur plusieurs années avec comme principal objectif d'atteindre un chiffre d'entrées du tourisme international de 10 millions de touristes en 2010.

Sans s'arrêter sur les détails de ce programme car c'est loin d'être l'objet de ce rapport, retenons le fait que la stratégie insiste sur un positionnement offensif sur le balnéaire à travers le Plan Azur qui consiste en la réalisation de six nouvelles stations (Plage blanche, Taghazout, El Haouzia, Mogador, Lixus et Saïdia), totalisant environ 130 000 lits qui viendraient s'ajouter aux 100 000 lits existants. Le choix délibéré du tout balnéaire, malgré les risques environnementaux et l'accentuation du processus de littoralisation, se justifie par le souci de reconquérir des parts de marchés internationaux supposés encore fortement portés par le balnéaire. Le Maroc se réinscrit ainsi et de façon très nette et volontariste dans le tourisme mondial. Des réajustements ultérieurs ont été apportés à ce programme initial en intégrant le tourisme culturel et de découverte et en considérant la demande intérieure dans un essai de rééquilibrage. Mais la composante balnéaire reste le moteur principal de cette relance.

- **Un taux de réalisation satisfaisant sans pour autant atteindre les objectifs fixés**

Ce programme est en cours d'application depuis 2001 confirmant ainsi que cette volonté de relance ne se confinerait pas au discours. L'Etat a concrétisé ses engagements en révisant les textes législatifs et réglementaires régissant l'activité touristique (loi sur le classement des hôtels), en allégeant et en simplifiant la fiscalité touristique nationale et locale et en renforçant le budget de promotion alloué à l'ONMT : la subvention de l'Etat est passée de 100 millions en 2000-2001 à 450 millions en 2005. Il a également introduit depuis 1998 et de façon progressive des mesures incitatives à l'investissement dans le tourisme : assimilation du tourisme au secteur d'exportation, introduction de plusieurs biens d'équipement touristique dans la liste A, appui pour le financement et le rééchelonnement des arriérées des entreprises touristiques en difficultés financières, etc.

Les six stations du Plan Azur ont été identifiées ; elles ont fait l'objet d'études d'aménagement et ont été concédées à des aménageurs développeurs privés, souvent internationaux. La première, celle de Saïdia sur le littoral méditerranéen, est déjà entrée en fonction, suivie de celle d'El Haouzia au nord de la ville d'El Jadida sur le littoral atlantique, alors que les chantiers des autres stations sont plus ou moins avancés. Ceci pour dire que cette mise en tourisme massive accompagnée d'importantes emprises foncières n'est pas suffisamment engagée pour se traduire par l'augmentation attendue du flux des arrivées.

Tous ces efforts se traduisent aujourd'hui par une meilleure performance du tourisme marocain. C'est surtout à partir de 2005 que la courbe des arrivées s'est vraiment redressée avec une augmentation de 6 % par rapport à 2004 pour le total des arrivées (touristes étrangers et marocains résidents à l'étranger) et de 12 % pour les seuls touristes étrangers. Cette évolution s'est poursuivie de façon régulière et l'accroissement entre 2004 et 2007 a été pour le total des arrivées, les arrivées des seuls touristes étrangers et les nuitées en hôtellerie classée respectivement de 35,3 %, 48,8 % et 28,3 %. Au niveau des recettes touristiques les résultats sont encore plus

satisfaisants puisqu'elles ont connu un accroissement de 52 % entre 2004 et 2007 passant de 34.8 milliards de DH à 52.9 milliards.

Cependant si l'activité reprend et si les réalisations en termes de capacité d'hébergement progressent, on est loin des objectifs fixés pour 2010. En 2009, années des dernières statistiques disponibles, le Maroc a enregistré plus de 8 millions d'arrivées aux frontières, ce qui n'est pas loin des 10 millions ciblées en 2010. Mais dans ces 8 millions sont englobés pour moitié, les 4 millions des résidents marocains à l'étranger. En fait, le tourisme dit récepteur n'intervient que pour 4 292 958 arrivées en 2009. Les nuitées hôtelières ont atteint 16 000 000 de nuitées en 2009, dont 3,7 millions pour les touristes internes et la capacité hôtelière en 2008 était de 152 936 lits. Nous sommes donc très loin des 10 millions de touristes et des 250.000 lits. Il n'empêche qu'à la veille de la principale échéance de ce programme (2010), une étude a été lancée qui, s'appuyant sur les acquis et les performances de la vision 2010, a imaginé la vision 2020.

Comme on peut le constater, notre destination n'est pas concernée directement par ces politiques globales dans la mesure où elle n'a pas été retenue par le Plan Azur. Ceci s'explique par le fait que ce plan cherchait de nouveaux sites encore vierges. Cependant, outre le fait que les dispositions générales en matière de lois, de fiscalités, etc. s'appliquent à tout le territoire national, ce programme a prévu aussi l'aménagement d'autres sites balnéaires ainsi que des actions de requalification et de développement de zones touristiques déjà existantes. Le Plan Madain est un programme de requalification des anciennes destinations touristiques. Il s'agit d'un contrat liant quatre parties qui sont l'Etat, la Région, la commune et le Conseil Régional du Tourisme (CRT) et qui se décline sous la forme d'un Plan de Développement Régional Touristique (PDTR).

C'est ainsi qu'un Plan de Développement Régional Touristique existe pour Fès, Agadir et Casablanca alors que sur la côte méditerranéenne un PDTR a été réalisé pour la ville de Tanger et un autre pour la région de Tétouan, **notre destination**. Ce plan résume les grandes lignes de la politique publique en matière de tourisme pour la destination qui a été labellisée Tamuda Bay.

3.2. La déclinaison de la stratégie 2010 dans la destination

Le PDTR est un outil de planification introduit dans le cadre de la nouvelle démarche pour l'aménagement et la gouvernance du tourisme au niveau local et régional. Au niveau de chaque région est mis en place un CRT ou conseil régional du tourisme qui est une instance regroupant tous les acteurs concernés par le tourisme régional. Une fois mis en place, un CRT doit trouver les financements nécessaires pour réaliser son PDTR, étape nécessaire pour une contractualisation entre l'Etat et les conseils régionaux.

Ce nouvel outil est une étude qui a pour objectif de corriger et de développer la destination. Cela suppose une connaissance très fine des problèmes et des segments prioritaires, la définition d'un produit à développer et d'une stratégie de mise à niveau et un plan d'action, hiérarchisé, périodisé et chiffré. Les besoins en investissements publics et privés et les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de ce plan doivent être précisés. Le suivi de l'exécution du PDTR est confié au Conseil Régional du Tourisme qui regroupe des professionnels, des élus et l'administration : c'est inédit au Maroc.

Le PDTR de Tamuda Bay concerne notre destination littorale, la capitale Tétouan et l'arrière-pays. Il synthétise la politique touristique qui a fait l'objet d'une concertation entre l'Etat, les collectivités régionales et les professionnels du tourisme. Ayant été validé, nous proposons son analyse pour en tirer les grandes lignes de la politique publique touristique conçue pour la destination.

Afin d'imaginer un programme de développement touristique pour la région couvrant la période 2009-2013, le document commence par établir un diagnostic dont la principale conclusion est que nous sommes en présence d'une destination méditerranéenne estivale qui accuse une forte saisonnalité en l'absence d'animation. L'activité touristique y est décrite comme faible et stagnante avec une prédominance de l'hébergement résidentiel au détriment de l'hébergement hôtelier et qui reste fermé en dehors de la saison estivale puisque plus de la moitié de la capacité commercialisable n'ouvre que trois mois par an. Mais en même temps l'étude insiste sur le grand potentiel et les atouts, notamment grâce à sa position méditerranéenne, sa proximité de l'Europe, sa culture arabo-andalouse et son riche arrière-pays rural.

Ensuite une vision pour cette région est déclinée avec un positionnement sur le balnéaire haut de gamme combinant détente (Golf, Spa, remise en forme) et divertissement (animation pour famille, restauration, sports nautiques, etc.). Cette vision ambitionne aussi de valoriser la culture hispano-mauresque vivante et unique ainsi que la nature du Rif occidental. Trois types de clientèle sont visés : plage en famille et relaxation ; plage et enrichissement ou plage et dépaysement ; réunions et *incentives*.

A partir de là, le défi consiste à créer un produit touristique commercialisable s'étalant du mois d'avril à octobre, à travers l'augmentation de la capacité hôtelière, le développement de produits touristiques complémentaires pour enrichir l'offre balnéaire (offre culturelle de la ville de Tétouan, équipements d'animation diversifiés et ciblés, produit rural et de niches, événementiel), l'amélioration de l'offre pour le tourisme national sur le littoral et la constitution de réserves pour le tourisme international sur ce littoral.

Pour ce qui est des objectifs, le scénario retenu veut passer de 100 000 arrivées et 300 000 nuitées dans l'hôtellerie classée en 2007 à 500 000 arrivées et 1 500 000 nuitées en 2015. La durée moyenne de séjour qui était de 3 jours en 2007 augmentera d'une demi-journée et la capacité additionnelle en lits hôteliers sera de 8 000 lits, alors que le taux d'occupation qui était de 21 % avoisinera les 35 %.

Ciblant les trois clientèles identifiées plus haut, le plan d'action pour la période 2009-2013 se décline en 6 grandes actions. Limitons nous aux propositions qui caractérisent le produit pour dire qu'en termes d'hébergement l'accent est mis sur l'hôtellerie classique, grande absente sur ce littoral. Sur 2600 lits commercialisés en 2007, le projet propose d'en mettre à niveau 500 et d'ajouter 8 400 pour atteindre 11 000 lits. La plupart des parcelles identifiées pour recevoir ces établissements sont en front de mer et les quelques terrains de campings fréquentés par les touristes marocains sont amenés à disparaître pour être remplacés par des structures d'hébergement et d'animation en dur. Des produits pour la clientèle « plages et enrichissement » et « plages et dépaysement » sont prévus à travers le développement de zones d'animation haut de gamme sur le littoral et une série d'actions dans la ville de Tétouan (reconversion d'anciens bâtiments, mise en valeur de site archéologiques, revitalisation d'anciens sites, valorisation des musées et aménagement de galeries d'art).

Le tout fait l'objet d'un nouveau positionnement marketing avec un label faisant référence à l'histoire : Tamuda Bay en référence aux vestiges archéologiques d'une ancienne cité nommée Tamuda. Pour cela il est décidé la création d'une marque de la destination en généralisant une identité visuelle pour véhiculer l'image de la destination et ce, sur différents types de supports. Notons toutefois, que ce label qui tire son origine de l'histoire et de la culture, véhicule plutôt une image de plage et de relaxation, ce qui démontre la priorité donnée au balnéaire dans ce produit. La composante culturelle est-elle ici un simple alibi ?

Pourtant, le plan d'action imaginé pour la destination consacre une place assez importante au développement d'une composante culturelle destinée à compléter le balnéaire. Ce PDTR fait le choix de faire de la région une destination pour la découverte de la nature du Rif occidental en proposant le développement d'un produit rural et de niches. Les actions prévues à cet effet ciblent l'arrière-pays montagneux de Tétouan, mais surtout la région de la ville de Chefchaouen. Appui pour la construction d'auberges, de gîtes et de refuges, écomusées, aires de repos, signalétique et balisage, formation de guides et prestataires de services, édition et diffusion de supports publics promotionnels, micro crédits, balisage et sécurisation des voies pour l'escalade, etc., sont autant d'actions listées et proposées pour mettre en valeur les richesses à la fois naturelles et culturelles de l'arrière-pays.

4. Conclusion de la première partie

Au terme de cette analyse de l'évolution de la destination et des politiques qui l'ont façonnée, il convient maintenant de la caractériser pour mettre en évidence ce qui en fait l'originalité de manière à faire le lien entre le profil de la destination et la durabilité. Notons cependant d'emblé deux permanences : (i) comme par le passé, les options retenues pour la destination par les politiques publiques actuelles font le choix du tout balnéaire, avec toutefois deux corrections : avantager l'hôtellerie pour réduire la prédominance du résidentiel et essayer un léger rééquilibrage littoral/intérieur, (ii) tout le long de son histoire cette destination a souffert d'un sérieux hiatus entre la planification et la réalité sur le terrain. Ces deux constats auront des répercussions considérables sur la durabilité.

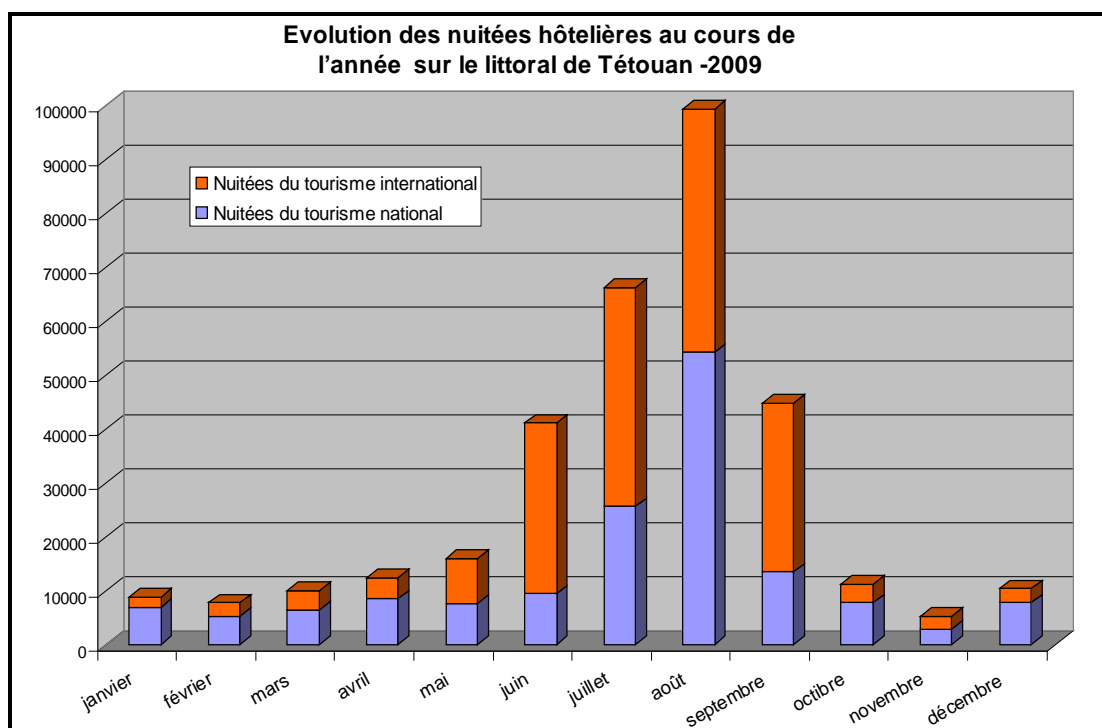
II. Une destination méditerranéenne classique avec cependant une certaine spécificité

1. Deux caractéristiques des stations méditerranéennes : forte saisonnalité et littoralisation excessive

1.1. Une destination qui fonctionne quatre mois sur douze

L'une des principales caractéristiques du tourisme dans la destination qu'il faut garder présente à l'esprit afin de bien comprendre les performances, mais aussi les conditions de la durabilité, est la forte saisonnalité de la fréquentation. La figure 5 fait apparaître le caractère saisonnier très prononcé de la fréquentation de la destination du littoral de Tétouan. En général la saison commence vers la fin du mois de mai, mais la vraie saison correspond en fait aux mois de juillet et août qu'encadre une fréquentation un peu moindre en juin et septembre. Les plus forts taux d'occupation (presque 100 %) sont atteints en juillet et août et la saison est close avec les mois de septembre octobre. La station de Cabo Negro ferme d'octobre à décembre pour rouvrir à l'occasion des fêtes du nouvel an. Les autres stations continuent à fonctionner au ralenti grâce à l'effort d'étalement de la saison fourni par les complexes et hôtels à gestion marocaine. Les villages du Club Med et les autres villages de vacances ferment d'octobre à mai. Les autres complexes qui restent ouverts toute l'année ne tournent à plein qu'entre juin et septembre, en plus des vacances scolaires et de fin d'année.

Figure 5 : Evolution des nuitées hôtelières au cours de l'année sur le littoral de Tétouan



En fait, les nuitées passées par des touristes étrangers qui visitent la région permettent à quelques établissements de continuer à tourner. Les principaux flux qui alimentent la haute saison reviennent essentiellement au tourisme domestique des Marocains qui sont quasi absents le reste de l'année sauf à quelques occasions. Cette forte saisonnalité va se répercuter aussi bien sur les performances en termes de dépenses et d'emplois que sur celles en rapport avec l'environnement.

1.2. Le tout balnéaire et la littoralisation excessive

Nous avons déjà vu qu'au cours des années 1970, l'occupation du littoral avait un caractère ponctuel sur la côte de Tétouan. Les installations touristiques n'occupaient au total que le 1/10 de la côte dessinant ainsi un linéaire discontinu entre le rivage et la route principale 28.

Dans le détail, les aménagements réalisés depuis, frappent par leur aspect fortement linéaire. Ils s'inscrivent tous dans la bande de terre comprise entre la côte et la RP 28. Le projet de MARINA-SMIR, par exemple, pouvait avec un peu d'imagination se prêter à un aménagement original prenant appui sur la marina et le lac artificiel prévus pour se développer en profondeur vers l'intérieur des terres. Il se distingue en fait par une banale linéarité continuant celle de Restinga-Smir que nous avons critiquée vers la fin des années 1970 (M. Berriane, 1980). S'articulant autour d'un port et d'un plan d'eau, il aligne sur trois kilomètres de plages, hôtel, villas, appartements et complexes sportifs. Le seul élément cassant quelque peu cette monotonie est le village du port qui s'inspire de l'agencement et de l'architecture des médinas et se présente sous une forme ramassée et non étalée. En fait la tendance est vers une urbanisation totale et continue de tout le littoral compris entre Mdiq et Rio Negro dans un premier temps et Martil.

En effet, le littoral compris entre le centre de Mdiq au Sud et les environs de l'embouchure de l'oued Negro au Nord s'est rempli progressivement et ne comporte plus que quelques rares fenêtres sur la mer. Celles-ci sont appelées à disparaître, vu les projets déposés pour agréments⁴. Les regards se sont tournés ensuite vers le littoral au sud de Martil en direction d'Azla, d'Amsa et au delà de ces vallées de proximité en direction de Oued Laou. Parallèlement les projets localisés de l'autre côté de la RP 28 ont déjà fait leur apparition.

Enfin, l'extension spatiale de Cabo Negro d'un côté et de Martil de l'autre convergent vers le même point le long de la côte (voir photographie ci-dessous). L'examen de ces deux cas précisera cette urbanisation du littoral qui est sous-tendue par des contenus socioprofessionnels fort contrastés.

- **Cabo Negro**

Cabo Negro se caractérise par une "urbanizacion" haut de gamme que se partagent Gentils Membres du Club Méditerranée et classes supérieures de Casablanca, Rabat et Fès. Accroché aux versants de Koudiat Taïfor et éloigné de l'axe routier P 28, l'ensemble résidentiel de Cabo Negro, rappelait lors de son lancement les "urbanizaciones" espagnoles. Il répond à cette définition dans la mesure où il est constitué par une série de réalisations (appartements, villas et terrains viabilisés à bâtir) se regroupant autour d'un centre d'animation commun (un petit hôtel, un restaurant et un centre commercial) respectant une unité architecturale (style méditerranéen) et qui sont dues à la même entreprise de promotion, la Société Africaine de Tourisme (S.A.T.).

Cette dernière (constituée par la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Banque de Paris et des Pays Bas) s'occupe elle-même ou par le biais de filiales (comme la société AGENA) de la viabilisation, de la construction, de la promotion et de la vente de ses appartements ; elle peut en assurer aussi la gestion. Dès le départ, la société a constitué une importante réserve foncière de 500 ha le long du littoral aussi bien en direction de Martil que vers le Nord et prévoyait une capacité définitive de quelques 8 000 lits dont plus du 1/3 devait revenir à l'hôtellerie classique, le reste se répartissant entre des appartements (2 000 lits) et des lotissements de grandes surfaces (3 000 lits). L'animation et les activités sportives devaient s'articuler autour d'un golf de 18 trous et d'un port de plaisance.

N'ayant pas défini, volontairement, un projet d'aménagement intégral et précis, pour pouvoir l'ajuster à l'évolution de la conjoncture touristique, la S.A.T a pu mener à bien la valorisation de son périmètre d'intervention. C'est ainsi que la capacité hôtelière créée dans la première phase (un petit hôtel de 46 lits et deux hôtels plus importants gérés depuis par le Club Méditerranée) n'a pas dépassé les 700 lits. Avec les appartements de la première phase (village AGENA) ces établissements hôteliers constituent le noyau initial et central de la station (Figure 4). C'est là que nous rencontrons encore des touristes étrangers constitués essentiellement par les clients du Club Méditerranée. Les appartements de ce noyau central sont en majorité occupés par les estivants nationaux.

Suivant l'évolution du marché, la société a, par contre, davantage développé son parc de résidences secondaires. Les résidences collectives (appartements des programmes Marco Polo, Nargis, Sainar) qui sont le fait de différentes sociétés ayant acquis des terrains auprès de la S.A.T., se situent dans la partie centrale qui connaît une certaine

⁴ Voir plus loin, les développements consacrés aux impacts environnementaux.

densification du tissu. Le résidentiel individuel se développe dans deux directions opposées. Vers le Nord, le lotissement "le Coral" comporte des villas spacieuses et luxueuses dotées chacune d'une piscine privée et gravissant sans peine les pentes sud-est de la montagne. Vers le Sud, le lotissement du golf est constitué de villas de même standing et se dirige vers Martil. Bien que ne dépendant pas de la SAT, un troisième lotissement se développe vers l'intérieur; il est initié à la fois par la route et par la proximité de la station de Cabo Negro.

Avec ses lots destinés à la construction, la société visait à la fois le marché international (en particulier le marché français) et le marché national constitué d'une part par "la fraction de population disposant de hauts revenus et d'autre part par la frange supérieure des résidents étrangers". Dès le départ la part du marché international reste faible : 25 % des ventes du premier lot de terrains pour villas et 15 % des ventes d'appartements de la société AGENA jusqu'au début des années 1980.

Aujourd'hui, la majorité des appartements et villas que compte la station sont la propriété de Marocains de Casablanca, Fès, Rabat et Tétouan avec sur le plan socioprofessionnel une prédominance des cadres supérieurs de l'administration (secrétaires généraux de ministères, gouverneurs, etc.), de commerçants et d'industriels et d'officiers supérieurs de l'armée.

Le visiteur de Cabo Negro repart avec l'agréable impression d'une station de haut standing où l'incontestable réussite architecturale de l'ensemble et l'environnement de qualité sont à la hauteur du charme naturel du site. Mais le tarif du stationnement dans le parking extrêmement élevé pour le Maroc, probablement ainsi fixé pour décourager ceux qui, motorisés, voudraient accéder à cette plage, est là pour rappeler la sélection sociale très poussée de son contenu qui en fait un îlot de prospérité.



- **Martil**

Le centre de Martil connaît une extension spatiale rappelant celles des périphéries des grandes villes. Martil se distingue – avec Mdiq – des autres sites de la côte tétouanaise par le fait que c'est d'abord un centre urbain dont l'existence et le développement ne sont pas liés à la seule activité touristique. Celle-ci marque, néanmoins, profondément sa croissance et son économie urbaines.

Ayant connu une histoire fort mouvementée, le petit port de Martil qui existait bien avant la pénétration espagnole en zone nord, deviendra à la veille de l'Indépendance une petite cité portuaire mais aussi la station balnéaire de Tétouan. Les arrivées de plusieurs familles espagnoles fuyant la guerre civile et l'exode des rifains résultant de la guerre du Rif avaient fourni auparavant les principaux éléments de son peuplement.

Un plan d'aménagement espagnol structure le tissu urbain de Martil en en faisant le centre balnéaire de Tétouan, avec un quartier espagnol donnant directement sur la mer et des quartiers marocains rejetés vers l'intérieur. Cette fonction de centre d'estivage sera maintenue après l'Indépendance, mais avec moins d'ampleur que par le passé, jusqu'aux années 1970 qui voient le développement du loisir balnéaire au Maroc.

A partir de cette époque, Martil n'est plus une simple plage pour la ville de Tétouan, comme du temps du Protectorat, mais reçoit de plus en plus d'estivants venant de régions plus lointaines. En 1984, sur un échantillon de 2 664 estivants, 37,2 % étaient issus de Tétouan, alors que 41,2 % venaient des grandes villes de Casablanca, Fès, Rabat et Meknès, le reste des flux prenait ses origines dans diverses villes dont 5 % du Nord et du Rharb. Cette aire de recrutement plus vaste – que celle de Cabo Negro, par exemple – s'accompagne d'une forte présence des classes moyennes accompagnées des autres groupes plus démunis.

Une demande estivale très forte va s'exercer sur Martil, qui, abritant au cours de l'année 10 000 habitants environ, voit sa population multipliée par 3 ou 4 fois l'été. Liée à toutes les raisons du succès de la côte nord, l'attraction de Martil s'explique par une relative diversité des moyens d'hébergement.

Elle offre trois aires de camping (deux campings organisés et un troisième sauvage). Elle dispose aussi de quelques petits hôtels pour les visiteurs de passage. Plusieurs organismes (Ministère de la Jeunesse et des Sports, Régie de Distribution d'Eau, Fondation Tajmouati, etc.) y gèrent des centres d'estivage. Martil dispose, enfin, d'un important parc de logements utilisé soit sous forme de résidences secondaires, soit sous forme de location ou colocation chez l'habitant, soit enfin sous forme de petites pensions où on peut louer une ou plusieurs chambres.

C'est cette dernière forme d'hébergement qui fait désormais l'originalité de Martil, en recevant près de 60 % des estivants et en se répartissant dans pratiquement tous les quartiers, avec bien sûr une forte présence dans le centre et le quartier de la plage. Ces résidences se caractérisent par la diversité de l'aspect architectural et du statut d'occupation. Il y a d'abord les villas de front de mer et celles du centre, héritées de l'époque coloniale et détenues en majorité par des Tétouanais. Il y a ensuite les villas de la deuxième génération ayant poussé à l'occasion des innombrables lotissements lancés depuis l'année 1980. L'essentiel de ces lotissements se localise le long de la route de Tétouan et se fait dans le cadre d'une croissance urbaine en liaison avec la capitale régionale et dans sa direction. L'implantation de deux établissements universitaires à Martil et le lancement de la zone industrielle le long de la route de Tétouan expliquent, en effet, cette croissance soudaine du centre de Martil. Mais les lotissements, surtout lorsqu'ils sont à proximité du littoral, reçoivent aussi des résidences secondaires comme c'est le cas du lotissement Karima.

La demande assez élevée en logements de vacances conjuguée à celle des besoins universitaires (logement des étudiants) et à une demande émanant de Tétouan, explique une croissance assez soutenue de la ville qui se fait dans plusieurs directions.

Ainsi, la littoralisation du tourisme dans notre destination, si elle traduit la prédominance du tropisme balnéaire de la demande n'est pas portée que par la demande internationale ou marocaine des classes supérieures. Une demande populaire et de classes moyennes est aussi le moteur de cette littoralisation.

A côté de ces deux caractéristiques typiquement méditerranéennes, car rencontrées dans la plupart des stations balnéaires du pourtour méditerranéen, notre destination se distingue par deux spécificités :

- Une destination qui reçoit essentiellement une demande interne ;
- Une destination qui accorde une place de choix à la résidence particulière à côté des formes d'hébergement commercial classiques.

2. La particularité de la destination

2.1. Une destination qui reçoit essentiellement une demande interne

La tendance qui s'est esquissée au cours des années 1980, était marquée par une très forte demande interne. Dès les années 1990, les Marocains fournissaient déjà plus de 40 % du total des nuitées enregistrées dans les établissements hôteliers. Mais lorsqu'on écartait les statistiques des villages de vacances (deux villages du Club Méditerranée et un troisième dépendant autrefois d'un club belge), gérés et fréquentés avant tout par des étrangers, le pourcentage revenant aux Marocains passait à 67 % avec des pointes de 70 à 80 % pour le complexe Maroc-Tourist de Restinga. Même en considérant tous les moyens d'hébergement – les villages de vacances compris – les nationaux avec 46,8 % du total des nuitées arrivaient en tête de toutes les autres nationalités, loin devant les Français (17,6 %). Ils commençaient déjà à fréquenter à cette époque – bien que timidement – les clubs à gestion étrangère.

Aujourd'hui (Tableau 1), la fréquentation des Marocains dépasse les 60 % et la deuxième clientèle, les Français, arrive loin derrière avec une part tournant autour de 20 %. Mais si on pouvait prendre en compte également les nuitées passées dans les nombreuses résidences secondaires, cette présence des Marocains serait beaucoup plus importante.

Tableau 1 : Part de la demande internationale et nationale dans le total des nuitées de la destination - Préfectures de Mdiq et Fnideq

Nationalités	2003		2009	
	Effectif	%	Effectifs	%
Internationale	68 709	38 %	58 879	39 %
Dont la France	39 465	21,9 %	28 320	18,6 %
Nationale	111 010	62 %	93 057	61 %
<i>Total</i>	179 719	100 %	151 936	100 %

Sources : Données de la délégation du Ministère du Tourisme à Tétouan

Nous avons déjà avancé plus haut un certain nombre d'éléments pouvant expliquer cette importance accordée par la demande marocaine à la destination. Il reste que l'une des conséquences de l'afflux de Marocains est la prédominance d'un mode d'hébergement qui s'impose de façon presque exclusive.

2.2. Une destination qui accorde une place de choix à la résidence particulière à côté des formes d'hébergement commercial classiques

Nous avons, lors de l'analyse des différentes étapes par lesquelles est passé la destination, mis l'accent sur l'évolution qui a affecté les aménagements touristiques sur le littoral de Tétouan où on a assisté à un glissement spectaculaire vers la promotion immobilière et le développement du résidentiel au détriment de l'hôtellerie. Ce résidentiel touristique ou de loisir peut être le fait d'initiatives individuelles comme il peut participer à de grands projets portés par des sociétés immobilières.

Aujourd'hui la tendance continue et se renforce : les projets de complexes et de resorts deviennent de plus en plus grands, sont portés parfois par des firmes internationales et attirent également des propriétaires étrangers. Le Tableau 2 résume la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Ainsi, face à 3 205 lits hôteliers actuels, il y a l'équivalent de 12 434 lits en résidentiel. Celui-ci comporte deux catégories. La première concerne des résidences individuelles mises sur le marché dans le cadre de projets immobiliers avec accès à la propriété. Elle est composée de villas, mais surtout d'appartements en copropriété. La plupart des propriétaires sont des habitants de Rabat, Casablanca et Fès. Ils fréquentent eux-mêmes leurs résidences au cours de la saison estivale ou bien les louent à d'autres estivants. La seconde catégorie, qui prend la forme de complexes touristiques collectifs relevant des entreprises, est destinée à ce qu'on appelle communément au Maroc le tourisme social.

En fait ces résidences, sous formes de studio ou d'appart-hôtels, sont gérées par les services des œuvres sociales de différentes entreprises et loués à des coûts très avantageux à leurs personnels. Il s'agit des banques, des offices publics, du service de la douane et de diverses autres administrations. Elles peuvent être classées avec les formes d'hébergement commercial.

Tableau 2 : Capacité d'hébergement actuelle sur le littoral de Tétouan. Part du résidentiel et de l'hôtellerie (2009)

Hôtellerie classique		
<i>Catégories</i>	<i>lits</i>	
4-5 étoiles	600	
3 étoiles	511	
1-2 étoiles	410	
Hôtels club	1 684	
Total	3 205	
Résidentiel des entreprises		
<i>Catégories</i>	<i>Unités</i>	<i>Lits</i>
Centres de vacances	956	3 824
Résidentiel individuel		
<i>Catégories</i>	<i>Unités</i>	<i>Equivalent lits</i>
Villas	361	2 166
Appartements	1 611	6 444
Total	1 972	8 610
Total général et part du résidentiel		
Total lits hôtellerie et résidentiel	15 639	
Part en % du résidentiel	79,50 %	

Source : Ministère du Tourisme et estimation sur le terrain pour le résidentiel

La capacité en lit des résidences individuelles n'est pas connue et elle est généralement estimée sur la base de 6 lits pour les villas et de 4 lits pour les appartements. En totalisant les résidences collectives et individuelles ce parc d'hébergement représente plus de 79 % du total de la capacité d'hébergement de la destination (Tableau 2).

Nous avons effectué un recensement détaillé des projets en cours de réalisation en 2010 et selon ce recensement la situation n'est pas amenée à changer dans les années à venir (Tableau 3)⁵.

Ainsi, si tout ce qui est programmé en 2010 est effectivement réalisé, la capacité additionnelle sera de 48 684 lits. Mais sur ce total programmé, seul 9 270 lits (soit 19,15 % du total) relèvent des hôtels classiques. On note également l'apparition d'une nouvelle forme d'hébergement appelée « résidences touristiques » à côté de l'hôtel. Il s'agit d'établissements assimilés à des appart-hôtels qui offrent des studios pour deux à quatre personnes avec un coin kitchenette et qu'apprécient beaucoup les Marocains, le préférant à l'hôtel. La capacité d'hébergement de cette catégorie est classée dans l'hôtellerie classique, mais on pourrait l'assimiler aussi à des résidences individuelles ; dans ce cas la part du résidentiel hors hôtellerie serait de 89,09 % !

C'est dire l'importance de ce type d'hébergement (le résidentiel) qui échappe souvent à toutes les statistiques et autres indicateurs sur le secteur touristique.

⁵ Il faut ici fortement insister sur le fait que l'estimation de cette capacité d'hébergement additionnelle est faite sur la base des listes de projets communiquées par la délégation du tourisme de Tétouan. Or, souvent des projets retenus sur cette liste sont ou bien arrêtés, ou bien repoussés à plus tard, soit tout simplement annulés. Dans un deuxième temps, nous avons effectué une vérification grâce notamment à l'appui des services techniques du ministère pour estimer le taux réel de réalisation. Nous y reviendrons.

C'est dire aussi le problème pour évaluer la durabilité de cette destination quand on sait que nous ne disposons pour ce parc de logement informel ni de données sur les consommations, ni d'informations sur les emplois, et encore moins sur les dépenses.

**Tableau 3 : Capacité d'hébergement additionnelle en cours de réalisation en 2010 sur le littoral de Tétouan
Part du résidentiel et de l'hôtellerie**

Hôtellerie classique		
<i>Catégories</i>	<i>lits</i>	
4-5 étoiles	2 730	
3 étoiles	2 220	
1-2 étoiles	362	
Résidences touristiques	3 958	
Total	9 270	
Résidentiel individuel		
<i>Catégories</i>	<i>Unités</i>	<i>Equivalent lits</i>
Villas	329	1 974
Appartements	9360	37 440
Total		39 414
Total général et part du résidentiel		
Total lits hôtellerie et résidentiel	48 684	
Part en % du résidentiel	80,95	
Hôtellerie classique		
<i>Catégories</i>	<i>lits</i>	
Hôtellerie classique	1 390	
Appartements et villas	9 360	37 442
Total général et part du résidentiel		
Total lits hôtellerie et résidentiel	38 832	
Part en % du résidentiel	96,42	

Source : Ministère du Tourisme et estimation sur le terrain pour le résidentiel

III. Quelle durabilité pour le tourisme dans cette destination ?

Analyser la durabilité de la destination touristique c'est d'abord mesurer les performances et les impacts aussi bien économiques que sociaux et environnementaux. Pour mener cette analyse à bien, on a besoin d'indicateurs et de données précises et disponibles au niveau local. Or, nous ne disposons pas toujours de ces données. Dans ce qui suit, nous avons utilisé tous les indicateurs directs ou indirects disponibles et lorsque ces derniers étaient absents, nous avons essayé de produire quelques données à travers de courts sondages directs auprès des touristes ou des établissements d'hébergement. Toutefois, nous sommes loin d'être satisfaits de ces tentatives dans la mesure où il aurait fallu s'appuyer sur les données d'enquêtes réalisées selon les règles de l'art.

1. Essai d'estimation des retombées économiques

Les retombées économiques du tourisme sont saisies à travers les dépenses des touristes et les quelques données disponibles mais éparpillées sur le PIB. Afin de les approcher nous avons essayé d'interroger un petit échantillon de touristes sur leurs dépenses dans la destination pour ensuite les recouper avec les données du compte satellite du tourisme.

1.1. PIB et dépenses des touristes

Depuis une dizaine d'années le Maroc a mis en place un compte satellite du tourisme conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme et aux nouvelles normes du système de la comptabilité nationale de 1993, tout en assurant sa compatibilité avec le Tableau des Equilibres Ressources-Emplois publié par la Direction de la Statistique en 2002. La réalisation de ce compte satellite a déterminé en amont et en aval des données détaillées sur le tourisme aussi bien sur l'offre que sur la demande touristique ainsi que les principaux agrégats y afférents. Malheureusement, cette source d'information traite le tourisme comme un secteur économique national sans aucune attention aux différences régionales. On ne peut donc s'en inspirer pour approcher le PIB ou les effets du tourisme sur notre destination.

Notons toutefois qu'il ressort des résultats de l'étude pour la mise en place de ce compte que le PIB direct du secteur touristique a atteint en 1998 au niveau national un montant de près de 24 Milliards de DH, soit l'équivalent de **7 % du PIB global de cette année**. L'essentiel du PIB touristique fut réalisé au niveau des activités d'hébergement et de restauration avec un montant global s'élevant en 1998 à 7,5 Milliards de DH, soit près du tiers du total. Les activités de transport ainsi que celles des services de location viennent en seconde position, soient respectivement 18 % et 12 % du PIB touristique direct.

L'intégration des effets multiplicateurs dans l'évaluation du PIB touristique aboutit à un montant global du PIB direct et indirect s'élevant à 33,7 Milliards de DH avec un coefficient multiplicateur moyen de 1,4. Rapporté au PIB de l'ensemble de l'économie, le PIB touristique direct et indirect atteint la proportion de 9,8 %. Les trois points additionnels en pourcentage par rapport au PIB direct correspondent aux effets induits dans le circuit économique après l'impact initial de la demande finale touristique.

Faute de pouvoir extrapoler ces données à la destination du littoral de Tétouan, on peut avancer que le part du tourisme pourrait être plus élevée que ces taux dans la mesure où la région vit essentiellement du tourisme, les autres activités économiques étant quasi-absentes. Mais cette importance du tourisme ne se vérifie qu'au cours de l'été en raison de la forte saisonnalité qui marque la destination, ce qui pourrait revenir aux mêmes taux.

La part importante de l'hébergement dans la contribution du tourisme au PIB local sur laquelle insiste le compte satellite du tourisme se vérifie lorsqu'on interroge les touristes sur leurs dépenses. Nous avons, en effet, jugé utile d'organiser une courte enquête auprès de 26 touristes joints dans diverses formes d'hébergement. En raison de l'importante fréquentation des touristes nationaux, nous avons veillé à ce que l'échantillon en question comporte aussi bien des touristes internationaux que domestiques en vue d'une comparaison des dépenses des deux types de touristes. Les interlocuteurs qui ont accepté de se plier à ce

petit exercice devaient nous informer sur leurs dépenses totales en fonction des rubriques des termes de références du projet, dépenses que nous avons divisées par la durée de séjour de ces touristes. Le Tableau 4 explicite les différentes composantes du calcul ayant abouti aux moyennes en euros qui figurent dans le Tableau 5.

Tableau 4 : Eléments pour l'estimation des dépenses (en Dirham marocain) des touristes sur le littoral de Tétouan

Catégorie	Nb de nuitées	Héberg.	Nourrit.	Transp.	Loisirs	Cadeaux	Autres	Total	Dépense/ jour
Touristes nationaux									
4 étoiles	19	9 590	2 740	1 450	1 600	1 850	1 100	18 330	954
3 étoiles	12	4 500	1 050	900	0	150	0	6 600	550
2 étoiles	10	1 075	440	550	0	1600	750	4 415	441
M.H	5	3 000	1 000	1 000	150	0	230	5 380	1 076
Total	46	18 165	5 230	3 900	1 750	3 600	2 080	34 725	754
Dépense/personne/jour		394,8	113,6	84,7	38,0	78,2	45,2		754
Touristes internationaux									
4 étoiles	53	25 750	10 450	5 400	1 550	2 000	0	45 150	851
3 étoiles	5	1 550	800	500	0	0	0	2 850	570
2 étoiles	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
M.H	12	7 500	2 400	1 500	400	400	0	12 200	1 016
Total	70	34 800	13 650	7 400	1 950	2 400	0	60 200	860
Dépense/personne/jour		497,1	195,0	105,7	27,8	34,2	0		860
Total des deux types de tourisme									
Nationaux	46	18 165	5 230	3 900	1 750	3 600	2 080	34 725	1 016
Internationaux	70	34 800	13 650	7 400	1 950	2 400	0	60 200	860
Total	116	52 965	18 880	11 300	3 700	6 000	2 080	94 925	818,31
Dépense/personne/jour		456,5	162,7	97,4	31,8	51,7	17,9		818,31
<i>Dépense/personne/jour en Euro</i>		40,9	14,5	8,7	2,8	4,6	1,6		73,3

Source : Enquête par sondage pour les besoins de l'étude, octobre 2010

Les observations suivantes s'imposent :

- Les touristes étrangers dépensent légèrement plus que les touristes nationaux, mais la différence est relativement faible (environ 14 %).
- Cependant, les touristes nationaux dépensent plus d'argent pour les extra tels que les loisirs, les achats de cadeaux et autres dépenses. Ceci est probablement dû aux prestations dont bénéficient les touristes au sein des structures d'hébergement, alors que les touristes nationaux préfèrent s'adresser à l'extérieur des hôtels et clubs.

A partir de cette petite enquête on arrive à une dépense moyenne par personne et par jour de 818,31 Dirhams, soit l'équivalent de 73,3 Euros. En multipliant cette moyenne par le nombre de nuitées enregistrées dans les établissements hôteliers implantés sur le littoral de Tétouan on peut estimer la dépense totale annuelle effectuée par les touristes.

- Touristes nationaux : 93 057 nuitées x 754 DH = 70 164 978 DH
- Touristes internationaux : 58 879 nuitées x 860 DH = 50 635 940 DH

Soit un total de 120 800 918 DH correspondant à 10 831 340 Euros.

D'où les indicateurs de performances demandés par les termes de référence (Tableau 4).

Tableau 5 : Dépenses des touristes sur la destination du littoral de Tétouan (en équivalent Euro)

Montant d'argent dépensé par chaque touriste dans la destination et par jour	73,3
Montant total d'argent dépensé par tous les touristes dans la zone	10 831 340
Montant d'argent dépensé par capita par jour pour l'hébergement	40,9
Montant d'argent dépensé par capita par jour pour la nourriture	14,5
Montant d'argent dépensé par capita par jour pour le transport local	8,7
Montant d'argent dépensé par capita par jour pour les loisirs	2,8
Montant d'argent dépensé par capita et par jour pour les cadeaux et les souvenirs	4,6
Montant d'argent dépensé par capita par jour pour d'autres frais	1,6

Source : Enquête par sondage pour les besoins de l'étude, octobre 2010

1.2. L'emploi

Nous avons adopté la même démarche pour l'estimation des emplois. C'est ainsi que les données des études au niveau national ont été complétées pour la région par la même enquête menée auprès d'un échantillon d'hôteliers.

Rappelons tout d'abord quelques données d'ordre général. Le même compte satellite du tourisme avait estimé les emplois directs générés par le tourisme au niveau national en 1998 à 347 milliers d'emplois dont près de 172 000 emplois salariés, soit à peu près la moitié de l'emploi total. Rapporté à l'ensemble de l'économie nationale, le secteur touristique contribuait directement pour 3,7 % de l'emploi total. L'emploi direct et indirect induit par la demande finale touristique s'élevait quant à lui à plus de 587 milliers d'emplois, soit l'équivalent de 6,3 % de l'emploi total dans l'économie. Le facteur multiplicateur de l'emploi à travers les effets induits de la demande se situait ainsi à près de 1,7 ; ce qui signifie que l'emploi indirect additionnel représentait 70 % environ de l'emploi direct.

Plus proche de nous dans le temps, l'observatoire du tourisme a estimé pour 2008, le nombre d'emplois directs créés par le tourisme à 420 334 dont 100 000 pour l'hébergement⁶.

Cette même source fournit des ratios du nombre d'emplois par chambre fort utiles pour notre approche. Ainsi la moyenne pour le Maroc se situe autour de 0,75 emplois par chambre. Il est bien évident que c'est là une simple moyenne car ce ratio change selon les catégories d'hôtels. Il est de 1,02 pour les catégories 5 étoiles, 0,77 pour les 4 étoiles, 0,45 pour les 3 étoiles et 1,36 pour les hôtels clubs. Il varie aussi selon la taille de l'établissement : 1,05 pour les établissements de moins de 50 chambres, 0,58 pour ceux dont la taille est comprise entre 50 et 150 chambres et de 0,70 pour les gros établissements (plus de 150 chambres). Il est surtout différent selon les destinations touristiques et celle qui nous concerne ici (le littoral de Tétouan) bénéficie du plus faible taux qui est de 0,60 emplois par chambre (Tableau 6).

Ces différences assez sensibles entre les destinations justifient les réserves que nous avons formulées plus haut quant à l'utilisation des données de niveau national lorsque ces données manquent au niveau local et régional. Ainsi selon le type de tourisme pratiqué (balnéaire, culturel, congrès, etc.) et selon la saisonnalité (très faible dans les destinations culturelles comme Ouarzazate ou Marrakech ou les destinations balnéaires du sud comme Agadir et très forte sur les destinations balnéaires du nord) ce ratio varie entre 0,94 et 0,60.

⁶ Panorama 2008 de l'hôtellerie au Maroc, Les Cahiers de l'Observatoire, n°7, septembre 2009.

Tableau 6 : Ratio emplois/chambre par destinations

Destinations	Emplois/chambre
Ouarzazate	0,94
Marrakech	0,81
Agadir	0,78
Rabat	0,77
Casablanca	0,76
Tanger	0,72
Tétouan	0,60
<i>Moyenne Maroc</i>	0,75

Source : Les Cahiers de l'Observatoire du Tourisme, n°7, septembre 2009

En rapportant la moyenne de 0,60 (ratio calculé pour la région touristique de Tétouan) au nombre de chambres d'hôtels du littoral ($1517 \times 0,60$) on obtient une estimation de 910 employés pour la région. Il est bien évident que ce chiffre paraît assez faible lorsqu'on le rapporte à la capacité actuelle qui a été estimée à 15 639 lits. Mais il faut ici rappeler que plus de 79 % de cette capacité relève du résidentiel et non de l'hôtellerie classique ! On peut alors s'interroger si effectivement on peut appliquer les ratios de l'observatoire à ce type d'hébergement qui n'a pas les mêmes besoins que l'hôtellerie en matière d'emplois ! Si maintenant on retient ce même ratio, malgré cette observation, et qu'on l'applique⁷ au total de la capacité telle qu'estimée, le résultat serait d'environ 4 700 emplois.

Il reste que cette méthode ne permet pas de préciser les parts des différentes catégories d'employés exigées par les termes de références. Pour atteindre cet objectif, nous avons fait appel aux données de l'enquête rapide que nous avons réalisée (Tableau 7).

Tableau 7 : Part des différentes catégories d'employés selon notre enquête de 13 établissements hôteliers

Catégories	Emploi total	Femmes	Hommes	jeunes	Diplôme élevé	Educ. élevée	2 ^{ème} cycle	Educ. de base	Haute saison
4 étoiles	100	45	58	34	31	24	31	9	211
3 étoiles	27	11	16	6	2	5	9	9	39
2 étoiles	9	6	3				2		9
M.H	8	3	5	2	2	2	1	3	8
Total	144	62	82	42	35	31	43	21	267
<i>Part en % sur le total</i>		43 %	57 %	29,1 %	24,3 %	21,5 %	29,8 %	14,6 %	

Source : Enquête par sondage pour les besoins de l'étude, octobre 2010

Si on applique les parts en pourcentage de chaque catégorie selon cette enquête aux 910 employés du secteur hôtelier que nous avons obtenus selon le ratio emploi/chambre, le résultat serait le suivant :

Tableau 8 : Estimation des parts des femmes, des jeunes et des différents niveaux de formation dans le total des employés de la destination

Catégories	Emploi total	Genre		Age	Niveau d'éducation et formation			
		Femmes	Hommes	jeunes	Diplôme élevé	Educ. élevée	2 ^{ème} cycle	Educ. de base
%	100 %	43 %	57 %	29,1 %	24,3 %	21,5 %	29,8 %	14,6 %
<i>Effectifs</i>	910	391	518	265	221	196	271	133

Source : Enquête par sondage pour les besoins de l'étude, octobre 2010

⁷ Les 15.639 lits sont divisés par deux pour obtenir l'équivalent en nombre de chambres puis multipliés par 0,60.

Sur les 910 emplois estimés, un peu moins de la moitié reviennent aux femmes et près de 30 % à des jeunes. Un quart parmi eux a une formation spécialisée dans le domaine du tourisme, 30 % sont arrivés au second cycle du secondaire et 15 % ont juste une éducation de base. Le reste, soit 9,7 % n'ont aucune formation et sont quasiment analphabètes. Mais si le niveau d'éducation et de formation s'est sensiblement amélioré parmi le personnel du tourisme, il faut noter les faibles effectifs des employés formés dans les écoles hôtelières. D'après les responsables des établissements hôteliers la formation dispensée dans ces établissements ne convient pas aux besoins spécifiques des établissements, d'où leur préférence pour la formation sur le tas de leurs recrues. En fait, cette main d'œuvre non spécialisée est d'un coût très faible par rapport aux lauréats des écoles de formation professionnelle. Par ailleurs la forte saisonnalité de la destination pousse les jeunes formés dans les écoles professionnelles à aller chercher des emplois dans les destinations méridionales.

En effet, le document publié par l'Observatoire du Tourisme (*op. cit.*) insiste sur la saisonnalité très élevée de notre destination qui reçoit une très forte proportion de tourisme intérieur sur la période estivale (juillet, août et septembre) et les périodes des vacances scolaires et de fin d'année d'où le recours à des employés saisonniers. Ainsi les établissements enquêtés qui emploient en temps normal 144 personnes, peuvent augmenter ces effectifs jusqu'à atteindre 267 personnes au cours des mois de juillet et d'août. Cette variable doit être prise en compte dans l'évaluation des effets du tourisme sur la destination en termes d'emploi.

Une autre variable qui n'a pas été retenue par les termes de référence, concerne l'appel à une main d'œuvre étrangère, non seulement à la région, mais au pays. Ceci est le cas notamment des villages du Club Med qui même s'il fait appel de plus en plus à un personnel marocain, emploie aux postes de responsabilités et d'animation un personnel français ou européen, alors que 5 des établissements de la côte ont des directeurs étrangers. Enfin les deux plus gros établissements de la destination, le village du Club Med Yasmina de Capo Negro (633 lits) et celui de Smir (895 lits) et qui sont aussi les deux plus gros employeurs font appel à un personnel surtout saisonnier puisqu'ils n'ouvrent que 3 mois par an. Ce personnel saisonnier marocain et local est affecté aux tâches d'exécution alors que cette chaîne internationale dispose d'un personnel permanent et qualifié pour la direction et l'animation. Or, ce personnel qualifié même lorsqu'il est marocain n'est pas originaire de la région puisqu'il se déplace entre les différentes stations en fonction des saisons d'ouverture. Ceci explique la présence sur cette destination du nord d'employés venus d'Agadir ou même d'Ouarzazate, ce qui apporte une autre limite à l'impact local du tourisme. Il est de ce fait important de souligner que l'évaluation des performances au niveau de l'emploi devrait tenir compte également de ce paramètre.

1.3. Le ravitaillement des établissements touristiques : importance des fuites

Faute de ne pouvoir apporter des éléments sur le PIB en général et le PIB du tourisme dans la région par manque de données, nous avons essayé de vérifier un autre paramètre de l'intégration du tourisme dans l'économie locale.

En effet, en plus des salaires distribués aux employés de la région, les établissements touristiques sont censés alimenter le circuit commercial régional et local par leurs achats. Malheureusement les hôteliers approchés ont été assez réticents pour aborder les aspects financiers de leur gestion et laisser consulter leurs comptabilités. Par ailleurs la comptabilité des chaînes nationales et internationales est centralisée au niveau du siège de la société souvent domicilié à Casablanca. Néanmoins, si nous n'avons pas pu avoir des données chiffrées sur la masse monétaire injectée dans les circuits commerciaux locaux, nous avons été assez frappés par les fuites extra régionales de ces achats. L'examen des points d'achat des produits de ravitaillement (denrées alimentaires, produits d'entretiens, produits de l'artisanat, blanchisserie, etc.) renseigne sur la part des sommes injectées sur place et celle qui échappe à la région. 25 % seulement des dépenses des gros établissements appartenant à des chaînes nationales ou internationales sont versés aux grossistes de Tétouan pour l'achat des légumes et des fruits et une partie des œufs. Tous les autres achats sont captés par les grossistes de Casablanca. Pour des achats de poissons certains établissements vont même jusqu'à Agadir ! Pour les achats de produits d'entretien d'un montant plus faible, les établissements de la destination s'adressent plus souvent à Tétouan et à Tanger. Enfin la blanchisserie est exécutée partout au sein des

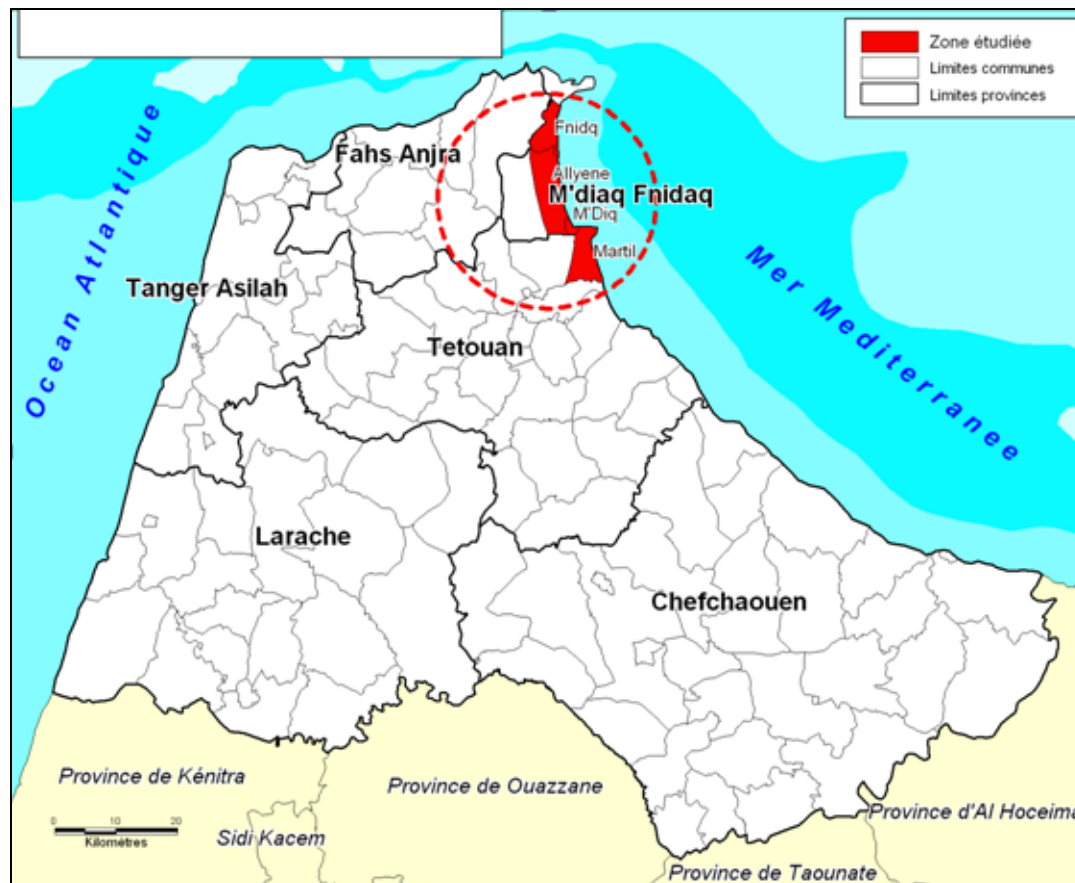
établissements. Ceci s'explique essentiellement par le mode d'hébergement. Les établissements gérés par des chaînes nationales ou internationales disposent souvent d'un service commercial commun qui regroupe les commandes et s'adresse au même fournisseur pour approvisionner les différents établissements quelque soit l'implantation géographique. C'est ainsi que tous les villages du Club Med passent leurs commandes à leur représentant à Casablanca qui effectue tous les achats sur place et un transport effectue des allers-retours réguliers pour ravitailler ces établissements. Par ailleurs un lien étroit existe entre la taille de l'établissement et le lieu d'approvisionnement. Les unités de petite et moyenne capacités se ravitaillent sur place, les fournisseurs locaux pouvant ramasser aisément les quantités nécessaires. Le complexe touristique ou le village de vacances de grande taille devant servir jusqu'à 1 000 repas à la fois, fonctionne comme une véritable usine qui ne peut se permettre des retards dans les livraisons des fournisseurs locaux et se trouve obligé de s'adresser à des grossistes de Casablanca. Mise à part la viande et les volailles, les produits locaux sont sûrement suffisants pour répondre à la demande touristique, mais faute d'organisation commerciale structurée et efficace, ne sont pas dirigés vers les hôtels. Enfin, le caractère saisonnier du tourisme pratiqué est de nature à décourager toute initiative locale qui essaierait de répondre à cette forte demande concentrée sur 4 mois.

En fin de compte, il est très difficile de prouver que la région profite de la greffe du tourisme qui remonte aux années 60 !

1.4. Population active et tourisme

Le territoire dans lequel s'inscrit notre destination correspond à trois unités administratives qui sont du sud au nord la municipalité de Martil, la municipalité de Mdiq et la municipalité de Fnideq (Figure 6). Les trois centres situés sur la côte sont classés comme centres urbains tout en englobant des espaces ruraux et ce en raison des urbanisations qui se sont égrenées le long du littoral suite à sa « touristification ».

Figure 6 : Unités administratives couvrant la zone d'étude



Distante de 10 km de la ville de Tétouan, Martil fut autrefois (du temps de la colonisation espagnole) à la fois la plage et le port de la ville de Tétouan. Aujourd'hui, l'activité portuaire s'est arrêtée, alors que de nouvelles fonctions l'ont relayée : implantation de l'université, fonction touristique au niveau national et rôle de cité dortoir de la ville de Tétouan grâce aux nombreux lotissements de l'habitat social.

Environ 5 km au nord, se situe la ville de Mdiq, création purement coloniale à partir d'une implantation militaire espagnole. Aujourd'hui la ville dispose d'un port de pêche très actif et a connu le développement d'une activité touristique à la fois nationale et internationale notable.

Enfin, 20 km plus au nord se trouve le troisième centre, celui de Fnideq, qui est un poste-frontière avec le préside de Ceuta et de ce fait évolue sous l'effet des activités frontalières.

Tableau 9 : Evolution de la population des 3 préfectures concernées par notre destination

	1960	1971	1982	1994	2004
Martil	4 302	5 817	9 893	23 143	39 011
Mdiq	2 412	4 082	8 882	21 093	36 596
Fnideq	4 368	8 563	16 721	34 486	53 559
<i>Total</i>	11 082	18 462	35 496	78 722	129 166

Source : Recensements Généraux de la population

La population de ces trois unités administratives a connu un accroissement assez spectaculaire si on considère les données des cinq recensements de la population réalisés depuis l'indépendance, passant de 11 082 habitants en 1960, à la veille du choix du tourisme pour la région (plan de développement de 1965) à 129 166 habitants en 2004.

Tableau 10 : Evolution de la population des 3 préfectures concernées par notre destination comparée aux autres unités spatiales de la même région et à la moyenne marocaine

	Accr 60/71	Accr 71/82	Accr 82/94	Accr 94/2004
Martil	2,76	4,89	7,34	5,36
Mdiq	4,86	7,17	7,54	5,66
Fnideq	6,26	6,20	6,22	4,50
Tétouan total		2,70	2,80	2,10
Tétouan rural		1,50	0,60	1,30
Tétouan urb.		3,50	4,10	2,40
Total Maroc	2,55	2,58	2,06	1,40
Maroc rural	1,74	1,44	0,67	0,61
Maroc urbain	4,31	4,40	3,64	2,06

Source : Recensements Généraux de la population

Les taux d'accroissement annuels sont assez significatifs et ont augmenté de façon soutenue entre 1960-71 et 1982-94 pour redescendre légèrement entre 1994 et 2004 (Tableau 10). Pour Fnideq le taux d'accroissement annuel s'est maintenu à plus de 6 % pendant 3 décennies. Mais ce qui attire l'attention c'est le dynamisme de ces trois centres de banlieue de la ville de Tétouan comparés au reste de l'agglomération ou à la moyenne marocaine. Ils ont enregistré et de façon continue les taux d'accroissement les plus élevés.

Ce dynamisme démographique qui est du en grande partie à des flux migratoires internes ayant afflué vers ce littoral ne s'explique cependant qu'en partie par l'activité touristique. Les effets de celle-ci se vérifient surtout à Martil et à Mdiq, deux circonscriptions administratives dont relèvent les principales stations touristiques de la côte, à savoir les stations de Cabo Negro, Restinga Smir et Kabila. Pour ce qui est du centre de Fnideq, c'est surtout l'activité frontalière et notamment la contrebande qui explique l'explosion des effectifs de la population. Il est cependant très difficile de faire la part des différentes activités sur ce littoral en raison du caractère illicite de la contrebande qui ne figure sur aucune donnée statistique. Les

données sur la population active à partir du dépouillement des feuilles de ménages du recensement pourraient éclairer cet aspect. Faute de ne pouvoir effectuer ces dépouillements, nous empruntons les résultats d'un dépouillement effectué dans le cadre d'une recherche de thèse mais qui remonte au recensement de 1994.

Bien que les données du tableau remontent à 1994, elles traduisent l'importance du tourisme dans le centre de Mdiq dont relèvent administrativement les principales stations du littoral et où plus de 10 % de la population active est employée dans les seuls secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Or, les 10,20 % de la population active employée dans l'hôtellerie et la restauration doivent être réévalués à la hausse en y incorporant les effectifs de ceux qui travaillent dans les autres services annexes du tourisme comme le transport, les guides, les agences, ainsi que les autres emplois indirects. Rappelons que le facteur multiplicateur de l'emploi à travers les effets induits de la demande a été estimé par le compte satellite à 1,7.

Tableau 11 : Part en % de la population active par secteur d'activités (1994)

Activités	Martil	Mdiq	Fnideq
Agriculture	8,80	5,92	4,80
Pêche	6,30	25,33	2,52
Commerce	15,19	18,10	39,71
Services (Dont hôtels et restauration)	26,08 (6,30)	21,71 (10,20)	26,68 (4,83)
Activités de production	2,87	1,64	4,41
BTP	17,48	15,13	12,19
Fonction publique	16,90	9,87	7,35
Industrie	5,16	1,31	0,00
Autre	1,14	0,99	2,31
<i>Total</i>	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Source : N. Chikhi, Etude géographique de l'agglomération urbaine de Tétouan, Thèse de Doctorat d'Etat, 2004, Université de Rabat (en arabe)

Nous ne sommes donc pas en présence d'économies locales qui ne dépendent que du tourisme. Dans le même centre de Mdiq, le poids de la pêche est évident : la commune de Mdiq dispose d'un important port de pêche. Alors que les effets de la contrebande sont manifestes à Fnideq à travers le fort pourcentage de l'activité commerciale et qui consiste à écouler dans un important marché central les produits de cette contrebande. Enfin, même si l'agriculture a beaucoup reculé devant l'urbanisation à Martil, elle est encore présente à travers les cultures maraîchères des environs. De plus, une activité industrielle continue à s'y développer.

Il est certain que la capacité d'hébergement et la fréquentation en 2010 n'ont plus rien à voir avec la situation qui prévalait en 1994. Mais, malgré le développement de l'activité touristique sur le littoral, les communautés qui y vivent ne dépendent pas de cette seule activité.

2. Performances et impacts environnementaux du tourisme sur le littoral de Tétouan

2.1. Les enseignements de l'étude méso

La considération du tourisme d'un point de vue environnemental et de durabilité s'est installée dans les esprits et les discours des décideurs et des professionnels du tourisme au Maroc. Ils sont de plus en plus conscients de la nécessité de veiller à une certaine durabilité pour assurer l'avenir de cette activité. Mais ils

sont également conscients que le respect de l'environnement est de plus en plus vendeur⁸. De ce fait, diverses initiatives ont été prises par le ministère de tutelle qui a par ailleurs créé un département dédié à la qualité, initiatives auxquelles se sont joints des professionnels. L'une de ces initiatives intéresse notre sujet. Il s'agit de l'étude méso qui consiste en une évaluation économique de la dégradation environnementale au niveau d'un secteur économique ou d'une communauté. Elle a pour but de faire le lien entre les évaluations micro (unité de production) et macro (pays) à un niveau moyen (secteur), le niveau méso. Après l'évaluation des transformations et impacts dus aux flux, il s'agit ensuite d'estimer les conséquences monétaires en termes de coûts de la dégradation environnementale et de coûts de remédiation. Utilisée habituellement pour évaluer la dégradation environnementale d'un secteur industriel ou d'une ville, cette étude a été appliquée pour la première fois à un secteur de service, le tourisme marocain. Ce qui nous intéresse dans cette étude ce sont ses résultats globaux (Tableau 12).

Tableau 12 : Coûts des dommages et des inefficiences (CDI) du secteur du tourisme au Maroc (2006)

Domaine environnemental	CDI (en % de la valeur ajoutée)	Coût de remédiation
Littoral et paysages	2,10 %	1,89 %
Energies et matières	0,74 %	1,67 %
Air et bruit	0,72 %	1,60 %
Eau	0,63 %	1,60 %
Déchets	0,04 %	0,89 %
<i>Total</i>	4,23 %	2,43 %

Source : SBA et Ministère du Tourisme (2008), Analyse MESO-économique du secteur du tourisme marocain

Ainsi si les coûts des dommages et inefficiences (CDI) du secteur touristique s'élèvent à 4,23 % de sa valeur ajoutée, ce qui représenterait 1,4 milliards de MAD (Dirhams marocains), le domaine environnemental « Littoral et Paysage » est de loin le plus affecté avec un dommage atteignant 2,1 % de la valeur ajoutée, soit presque la moitié des dommages totaux. Les dommages dans les domaines « Energie et Matières », « Air et Bruit » et « Eau » suivent avec des valeurs comprises entre 0,63 % et 0,74 % de la VA, soit des dommages relativement bas. La pollution de l'aire est relativement modeste. Quant à l'eau, même si le dommage n'est pas le plus élevé, étant donné qu'elle est la ressource au sens du capital naturel, elle représente l'atteinte la plus élevée en raison de l'épuisement des nappes. Enfin le dommage dû aux déchets solides reste insignifiant, l'activité touristique étant une activité de service peu génératrice de déchets (notamment dangereux) comparativement à la valeur ajoutée produite.

Si on s'est arrêté sur les résultats de cette étude, c'est qu'elle cadre parfaitement avec la destination du littoral de Tétouan. Le tourisme étant ici un tourisme balnéaire intimement lié au littoral avec une relation de forte dépendance qu'entretiennent les paysages et le littoral avec l'activité touristique. En même temps, les prélèvements en énergie et en eau d'un côté et la production de déchets de l'autre, ne semblent pas être très élevés dans notre région.

Nous allons donc dans un premier temps traiter de ces thèmes en termes de prélèvements sur les ressources, le paysage littoral étant ici considéré comme une ressource, pour ensuite, dans un second temps s'arrêter sur la qualité de vie et enfin, dans un troisième temps, conclure avec les dégradations que connaissent les écosystèmes de cette côte.

⁸ Voir notre étude intitulée « Promouvoir un tourisme durable au Maroc : suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable », Plan Bleu, <http://www.planbleu.org>.

2.2. Les prélèvements sur les ressources

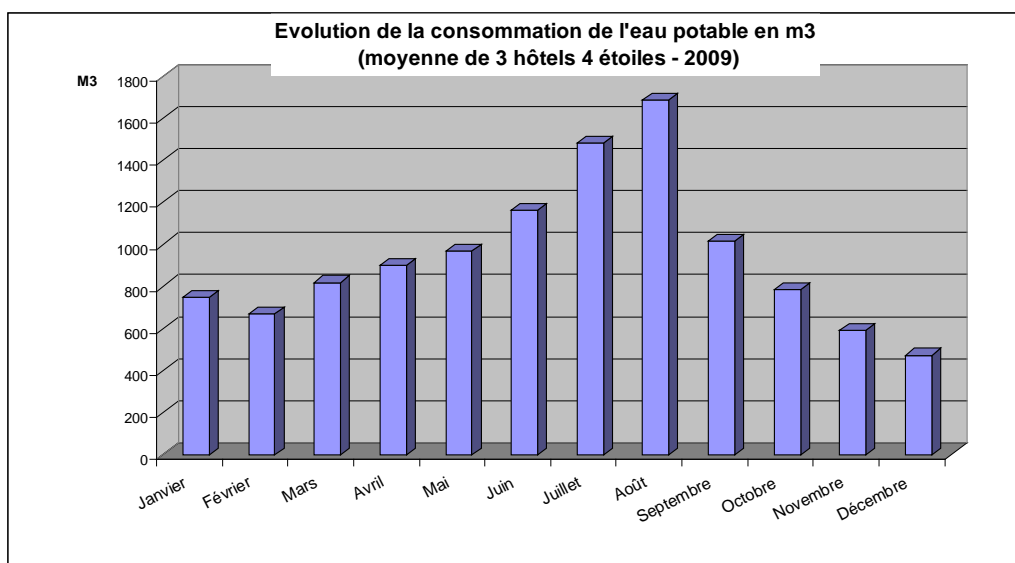
2.2.1. Les prélèvements en eau et en énergie

- **La consommation d'eau**

Comparativement à l'agriculture ou à l'industrie, le secteur touristique au Maroc n'est pas un grand consommateur d'eau (Etude méso, 2008). Par contre cette consommation engendre une augmentation du volume des eaux usées et lorsque cette production d'eaux usées se situe en bord de mer, les risques de dégradation des eaux littorales sont très grands. Le traitement de ces eaux lorsqu'il existe et qu'il fonctionne bien engendre aussi des coûts.

Mais le coût des dommages et des inefficiences (CDI) de l'eau sont relativement bas comparés à celui du littoral et paysage ou encore de l'énergie. En fait, le volume d'eau journalier consommé par touriste a été estimé pour la région entre 200 et 500 l/j/nuitée, soit entre 0,2 et 0,5 m³, ce qui représente entre 2 et 5 fois la quantité d'eau consommée par habitant et par jour. En appliquant ce ratio aux 153 936 nuitées enregistrées en 2009, on peut estimer que la consommation en eau sur le littoral de Tétouan dans les établissements hôteliers se situe entre 30 787 et 76 968 m³. Comme nous disposons des consommations mensuelles de 4 hôtels de catégories 3 et 4 étoiles, on a pu recouper cette estimation avec la consommation réelle de ces hôtels. Celle-ci varie entre 1,1 et 0,5 m³/nuitée, ce qui montre qu'on est dans les mêmes ordres de grandeurs. Il reste que cette estimation ne peut être faite que pour les nuitées hôtelières. On peut risquer une estimation pour la consommation en eau par les moyens d'hébergement de type résidentiel en basant un calcul sur un taux d'occupation des 12 434 lits estimés pour ce type d'hébergement de 100 % durant les 4 mois d'été, soit un total de nuitées annuelles de 1 492 080. En appliquant la moyenne de consommation d'eau potable selon les deux estimations (0,2 et 0,5 m³ par nuitée), on aurait une consommation d'eau estimée qui varierait entre 298 416 m³ et 746 040 m³. En totalisant maintenant les deux catégories d'hébergement, la consommation annuelle totale en eau du secteur touristique sur le littoral de Tétouan serait comprise entre 329 203 et 823 008 m³.

Figure 7 : Evolution de la consommation moyenne mensuelle en eau potable – 3 établissements hôteliers (en m³) - 2009



En conformité avec le caractère saisonnier de la fréquentation, cette consommation est très variable au cours de l'année, avec des pointes en saisons estivale, saison au cours de laquelle les prélèvements aussi bien par le secteur agricole que par l'évaporation et l'évapotranspiration atteignent également des pics. Le stress hydrique estival se trouve ainsi accentué par l'activité touristique (Figure 7).

Nous livrons ces quelques données statistiques à titre indicatif car même si elles étaient disponibles pour tous les établissements, les statistiques sur la consommation hôtelière, ne peuvent rendre compte de la réalité de cette consommation. En effet il a été attesté que plusieurs établissements hôteliers pour abaisser les coûts de l'eau potable, effectuent des forages de puits pour disposer d'une eau bon marché destinée à l'arrosage des espaces verts. Ainsi, si la consommation de l'eau tend à baisser ou à stagner selon les statistiques de consommation, cela ne

correspond en rien à la réalité et de ce fait les données statistiques ne renseignent pas sur les prélèvements effectifs sur la ressource.

Faute de ne pouvoir isoler de façon précise et fiable la consommation touristique par rapport à la consommation totale, nous avons considéré le total de la demande en eau pour la rapporter aux ressources et à la production de l'eau potable.

Concernant la demande en eau potable, celle de Tétouan et des stations côtières a été estimée à 21 Mm³/an en 1990 pour passer à 28,8 Mm³/an au début de la décennie actuelle et sera d'environ 39 Mm³ en 2010⁹. Selon une autre étude¹⁰ la demande du littoral de Tétouan, zone correspondant à notre destination, est en moyenne de 608 l/s (2010), alors que celle de la ville de Tétouan est de 753 l/s. De ce fait le littoral semble accaparer près de 50 % de la demande. Autre particularité de ce littoral, cette demande moyenne passe à 1148 l/s sur le littoral contre 915 l/s dans la ville de Tétouan pendant la période de forte demande qui correspond à l'été. La demande estivale est multipliée par 1,8 sur le littoral contre 1,2 seulement à Tétouan malgré le grand différentiel en termes de population. Ceci traduit la forte saisonnalité de la demande touristique sur le littoral qui voit sa population plus que doubler pendant la saison estivale. A souligner que cette demande moyenne qui, en 2010, est de 608 l/s sur le littoral n'était que de 359 l/s en 2000, soit une augmentation globale de 69,35 %. Pour la même période, l'augmentation totale n'a été que de 26,13 % sur l'ensemble du territoire. Tout ceci démontre la pression sur la ressource qui s'exerce de plus en plus par la demande émanant de la zone touristique du littoral.

Concernant maintenant ces ressources, il faut reconnaître que les possibilités de mobilisation des ressources laissent encore une marge assez confortable pour satisfaire les besoins. Ainsi selon les mêmes études si la demande attendue en 2030 est estimée pour toute la région (ville de Tétouan et littoral touristique correspondant à notre destination) à 57 Mm³/an, les ressources mobilisables d'ici cette échéance seraient de 175 Mm³/an. En effet, la région dispose de ressources à la fois souterraines et superficielles. Outre les petites nappes superficielles que l'on a l'habitude de rencontrer aux débouchés de toutes les petites plaines alluviales côtières le long du rivage méditerranéen, il faut mentionner les nappes alluviales accompagnant les oueds Martil, Smir et Negro. La nappe de Martil, la plus étendue (78 km²) va de Tétouan à la Méditerranée. Il y a surtout une nappe calcaire souterraine, celle de la chaîne du Haouz, entre Tétouan et Ceuta qui correspond au Jbel Dersa. L'infiltration des eaux y est estimée à 48 Mm³/an et ses exutoires sont constitués par les innombrables sources en bordure de la montagne et en partie par un écoulement en direction de la mer. Il y a enfin deux barrages, l'un en dehors de notre région mais qui l'alimente, le barrage Nakhla et l'autre en amont de notre destination, le barrage Smir. La ville de Tétouan et la zone côtière prélèvent annuellement 9,7 Mm³ sur les eaux souterraines, 16 Mm³ sur le barrage Nakhla et 2,2 Mm³ du barrage Smir, soit un total de 28 Mm³/an.

Mais, si l'approvisionnement en quantités ne semble pas poser de problèmes du moins d'ici 2030, la contrainte principale pour la zone concerne la qualité. En effet, aquifère souterrain et eaux superficielles sont fortement menacés par une dégradation assez inquiétante qui pose un sérieux problème de durabilité sur lequel nous reviendrons.

- **La consommation d'énergie**

Le CDI de « l'énergie et matières » est un peu plus élevé que celui de l'eau (0,74 % contre 0,63 % pour l'eau). Le secteur du tourisme participe avec d'autres activités et secteurs économiques à une consommation énergétique qui est en plein développement au Maroc. Les besoins ne se limitent pas au seul éclairage puisqu'ils concernent aussi le chauffage des chambres et leur climatisation, le chauffage de l'eau, la cuisine et toute la chaîne du froid.

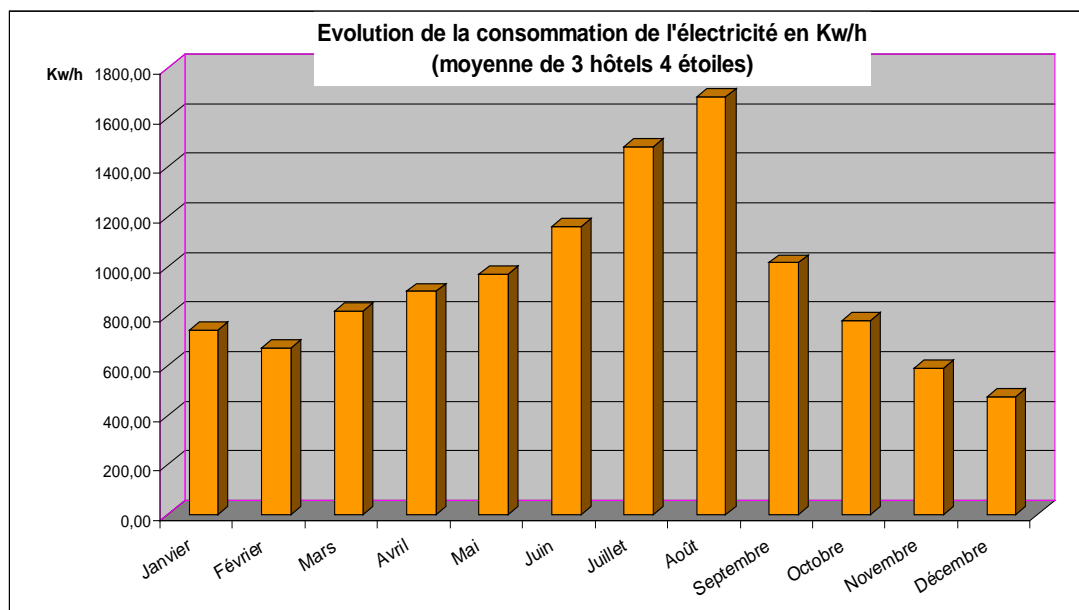
Malheureusement nous ne disposons d'aucune donnée sur la consommation en énergie par les établissements hôteliers ou les autres secteurs qu'elle soit actuelle ou future. Nous avons de ce fait tenté une approche pour avoir une idée ne serait-ce qu'approximative sur cette consommation. Comme pour la consommation de l'eau, cette tentative se limite aux seuls établissements hôteliers.

Nous disposons en effet de la consommation exacte et détaillée de 3 établissements hôteliers de la destination. Ces consommations ont été relevées dans le cadre d'un suivi effectué par un projet intitulé « bonne gestion hôtelière » mené conjointement par le Ministère du tourisme et l'ONG suisse SBA (Figure 8).

⁹ Monographie régionale de l'environnement, ex région économique du Nord-Ouest, 2003.

¹⁰ Schéma directeur de distribution de l'eau potable, Wilaya de Tétouan, 2000.

Figure 8 : Evolution de la consommation moyenne mensuelle en électricité de 3 établissements hôteliers (en Kw/h) – 2009



Selon ces données, les trois établissements qui ont vendu en 2009 37 885 nuitées ont consommé 84 6913 Kw/h d'électricité et 49 158 litres de gaz au cours de cette même année, soit une moyenne par nuitée de 23 Kw/h d'électricité et de 1,3 l de gasoil. En termes de consommation d'énergie, l'un des établissements consomme aussi du gaz propane et du bois. Mais vu la faiblesse de consommation de ces deux sources d'énergie, nous les avons écartées de notre calcul. En appliquant ce ratio aux 153 936 nuitées enregistrées dans la zone du littorale, on obtient une consommation totale d'électricité et de gasoil qui est respectivement de 3 540 528 Kw/h et de 200 116 litres. Il nous semble que ce sont là des moyennes de consommation acceptables.

En termes de prélèvement en eau et en énergie par le secteur touristique, le problème ne réside pas dans les quantités, mais dans la manière dont ces ressources sont consommées.

- **Les dommages et inefficiences des consommations d'eau et d'énergie**

En effet, plus que la quantité des prélèvements, ce sont les fuites et gaspillages dus à l'absence de bonnes pratiques qui menacent la durabilité. Les inefficiences résultent principalement de la non-application des principes de l'économie de l'eau et de l'éco-efficacité énergétique au sein des établissements touristiques. Outre le fait que souvent les installations sont, soit mal utilisées, soit défectueuses ou encore mal entretenues, on relève de nombreux manquements en termes de bonnes pratiques.

Souvent l'eau du réseau municipal est utilisée comme seule source d'approvisionnement et sert également à l'arrosage des espaces verts, au lavage des voitures et des terrasses. Les espaces verts sont arrosés durant la journée sans aucune planification prenant en considération le risque d'évaporation de l'eau utilisée et en utilisant de simples tuyaux alors que le goutte-à-goutte permet désormais de rationaliser l'arrosage. Le nettoyage des entrées des hôtels, des parkings privés et des parterres se fait à grands jets d'eau. Des fuites peuvent être observées un peu partout, notamment dans les annexes des hôtels et au niveau des vestiaires du personnel. Dans les chambres, les robinets et les douches sont souvent de types mitigeurs avec un fort débit (18 l/min pour la douche et 13 l/min pour le robinet). Les chasses d'eau sont équipées de boutons simples. Peu d'hôtels prennent l'initiative de sensibiliser leurs personnels d'abord, puis les clients ensuite, pour changer de comportement afin de réduire ou de maîtriser la consommation en eau de l'établissement. Les draps et les serviettes sont changés quotidiennement même si le client reste plusieurs jours. Lorsque des initiatives de sensibilisation existent, elles se limitent à de simples consignes orales à l'attention des collaborateurs, alors qu'aucune initiative en direction des clients n'est prise.

La source d'énergie la plus fréquemment utilisée est l'électricité. Elle est utilisée pour l'éclairage, l'alimentation du système de réfrigération, le chauffage et la climatisation des chambres et d'une partie des lieux communs. L'eau chaude est souvent produite en utilisant des chaudières fonctionnant au mazout. Le gaz propane alimente les cuisines. Les hôtels utilisent parfois des systèmes combinés gasoil/gaz propane pour produire de l'eau chaude. Le gaz propane peut être utilisé aussi pour alimenter les sècheurs des buanderiers. Mais rares sont les établissements qui

introduisent l'énergie solaire et qui ont commencé à remplacer les ampoules à incandescence par des lampes économiques à basse consommation. Les principales sources de gaspillage de l'énergie restent cependant les systèmes de chauffage et de climatisation. Deux raisons sont derrière ces insuffisances. La première concerne l'isolation thermique des chambres et de la tuyauterie qui est à reprendre dans la plupart des cas. La seconde renvoie à un manque de sensibilisation du personnel, notamment celui des étages qui ne respecte pas les consignes basiques du fonctionnement de la climatisation en laissant les fenêtres ouvertes, par exemple. En comparant la consommation de l'électricité avec la fréquentation des établissements on est frappé par la non corrélation entre fréquentation et consommation. La baisse de la fréquentation hivernale ne s'accompagne pas d'une baisse des ratios, ce qui renseigne sur l'ampleur du gaspillage durant la saison froide et par conséquent sur les potentialités d'économie pendant cette basse saison.

En conclusion, on peut dire que si dans l'immédiat le problème de la ressource ne se pose pas, les comportements et les modes de prélèvement poseront de sérieux problèmes dans un proche avenir. Nous avons vu que le coût des dommages et des inefficiences (CDI) dans le domaine des ressources en eau pour le secteur du tourisme a été estimé par l'étude méso à 0,63 % de la valeur ajoutée. Dans une région comme la destination retenue ici, qui est une région à stress hydrique, c'est une valeur élevée. Ceci est également le cas de l'énergie où le problème principal concerne là aussi les comportements et la non application des principes de l'éco-efficacité énergétique au sein des établissements touristiques. Or, la consommation de l'énergie au Maroc est en pleine expansion en raison de la croissance démographique et du développement économique du pays qui a besoin d'une capacité de génération d'électricité additionnelle dans les prochaines années. N'étant pas un pays producteur de pétrole, le Maroc doit diversifier ses sources d'énergie et il est étonnant que les établissements hôteliers ne fassent pas appel à plus d'énergie solaire, alors que celle-ci est de plus en plus maîtrisée et qu'un grand programme de mobilisation de cette énergie vient d'être lancé.

Or, si les méthodes de prélèvement de l'eau et de l'énergie ne changent pas de manière à réduire les gaspillages, des problèmes de ressources se poseront rapidement mettant en question la durabilité du tourisme dans la région.

2.2.2. Les prélèvements sur l'espace et les impacts sur les paysages

Il s'agit du CDI le plus élevé. Selon l'étude Méso, le secteur du littoral et du paysage est de loin le plus affecté : il atteint 2,1 % de la valeur ajoutée du tourisme. Si l'eau et l'énergie sont des besoins nécessaires pour le fonctionnement du secteur, l'espace et les paysages et leurs qualités constituent le capital de l'activité. L'activité touristique dans la destination étant basée sur le balnéaire, les implantations recherchent de façon prioritaire le trait de côte et celui-ci connaît une *durcification* accélérée. La *durcification* par l'urbanisation de ce trait de côte par le tourisme se traduit par des prélèvements sur la nature côtière et prive donc ce même tourisme de son capital. On peut imaginer qu'une fois que le littoral sera saturé, la durabilité de l'activité sera sérieusement menacée.

Il s'agit donc ici de mesurer ces prélèvements sur la nature à travers l'espace urbanisé. Pour cela nous disposons de trois repères. Des descriptions de la situation à différentes dates que nous avons effectuées par le passé (Berriane, 1978 et 1992), un travail de relevé systématique lors d'une mission spécifique en 2010 et la prise en compte des grands projets d'aménagements touristiques définitivement retenus que nous avons localisés sur le littoral par la méthode cartographique et qui donnent une idée précise sur les tendances. Ce suivi dans le temps se fera sur deux portions du littoral retenu, le littoral compris entre Martil et Cabo Negro dans la partie sud (Figure 9) et le littoral entre Mdiq et Restinga dans la partie nord (Figure 10). Les deux figures originales car établies spécialement pour cette étude de la durabilité permettent de suivre et de mesurer les prélèvements.

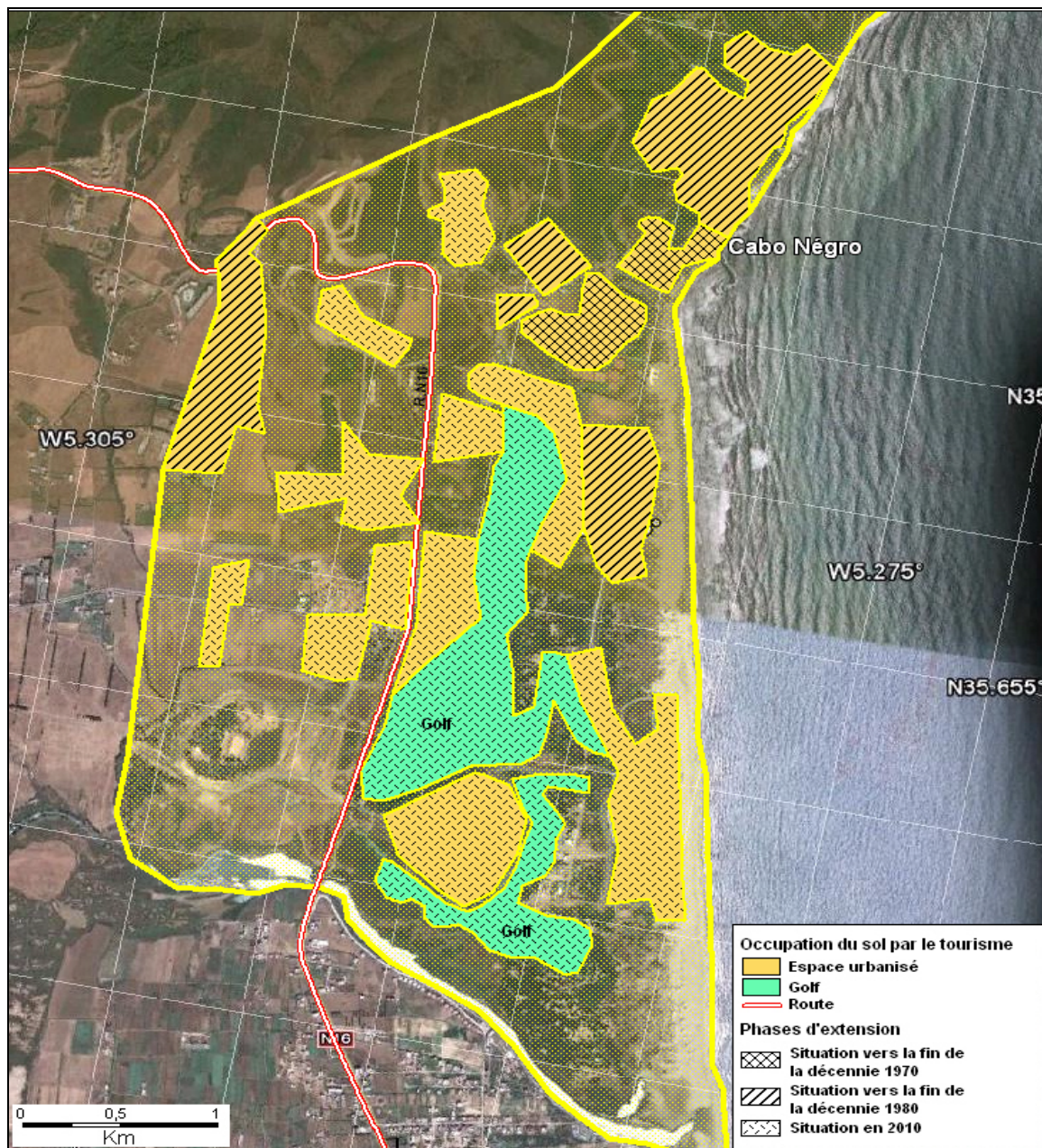
Mais avant de décrire et de mesurer les prélèvements sur les deux littoraux, disons que dans les deux cas, le littoral est fortement construit ou en voie de l'être, la vue sur la mer étant la motivation essentielle pour beaucoup de résidents et de touristes. Les espaces vierges ne se rencontrent plus qu'en de très rares endroits. Une privatisation de fait intervient sur des dizaines de Km, alors que nous nous trouvons à proximité d'importantes agglomérations dont les habitants ont besoin d'espaces libres pour les évasions de week-end. Or, la troisième dimension de la durabilité, la dimension sociale, ne devrait pas se limiter aux seuls emplois et retombées socio-économiques. L'équité et la justice socio-spatiale devraient être prises en

compte également dans la durabilité. Cette urbanisation est pourtant tout à fait légale puisqu'elle se fait dans le cadre d'opérations d'aménagement touristiques officielles.

- **Le littoral Martil - Cabo Negro** (Figure 9).

En 1993, nous écrivions que « (...) *seul le littoral compris entre Cabo Negro au nord et Martil au sud semble encore loin de la saturation. Mais si l'espace compris entre ces deux centres n'est encore concerné par aucun projet, l'extension spatiale de Cabo Negro d'un côté et de Martil de l'autre convergent vers le même point le long de la côte* »¹¹. Douze ans après, la situation a radicalement changé : non seulement la convergence des deux extensions des deux centres est en cours, mais on ne peut plus affirmer que ce littoral est loin de la saturation.

Figure 9 : Evolution de l'espace bâti le long du littoral Martil – Cabo Negro



Source : Berriane 1978, 1992, photo satellite 2010. Conception : Mohamed Berriane

¹¹ Berriane M. et Laouina A. (1993), « Environnement et Aménagement des côtes marocaines : études de cas », in Aménagement littoral et évolution des côtes : L'environnement des côtes marocaines en péril (Coordination M. Berriane et A. Laouina), Publication du Comité National de Géographie du Maroc, pp. 99-117.

La Figure 9 montre de façon éloquent qu'il ne reste plus que quelques petites fenêtres d'espaces non construits donnant sur la côte vers le sud et dans le centre. Le noyau initial qui avait été urbanisé dans les années 1960 et 1970 donnant naissance à la station de Cabo Negro ne représente plus qu'une infime partie de l'urbanisation de ce littoral qui ayant durcifié la côte a commencé à se diffuser vers l'intérieur. L'essentiel de cette urbanisation a été réalisé au cours des années 1990 et 2000 autour d'un grand projet qui s'articule autour d'un golf et d'un habitat résidentiel sous forme de villas. En totalisant les espaces construits et la zone du golf, on a estimé le prélèvement à 28 %. Mais si on se limite à la zone comprise entre la côte et la route côtière, zone qui représente effectivement l'espace touristique littoral, ce pourcentage s'élève à 41,5 %. En fait, nous sommes en présence d'un espace littoral pratiquement saturé et qui ne peut plus recevoir de grands projets. Les disponibilités foncières se trouvent loin dans l'intérieur derrière la route côtière dans des espaces qui ne sont pas très demandés car loin du trait de côte. Les futurs projets inscrits et validés par le ministère du tourisme sont en cours d'implantation sur le littoral nord.

- **Le littoral Mdiq - Fnideq** (Figure 10)

Contrairement au littoral sud, ici, la façade maritime est pratiquement saturée. Si on limite nos mesures à la zone comprise entre la route côtière et la côte nous avons environ 190 ha de terres longeant le littoral qui ont été prélevés, la frange littorale ayant été entièrement bétonnée. En effet sur un linéaire côtier d'un peu plus de 12 km de long, ne reste plus que trois petites fenêtres totalisant 1,5 km, soit 12,5 % qui sont encore non construits (Figure 10). En profondeur la frange limitée par la route est entièrement urbanisée. Le contraste du paysage entre cette bande littorale densément occupée, se vidant et se remplissant au rythme des saisons et des fins de semaines d'une part, et l'intérieur immédiat de l'autre côté de la route qui garde son aspect rural d'autre part, est saisissant.

Désormais les implantations touristiques sont passées de l'autre côté de la route et se dirigent vers l'autoroute. Comme on le verra dans le point suivant c'est dans cette zone que se localisent les projets les plus consommateurs d'espace. Nous avons mesuré la superficie de cet espace compris entre le trait de côte et l'autoroute et évalué sa surface à 1 095 ha. A ce jour l'équivalent de 190 ha, soit 18 % de terrains ont été prélevés sur cette superficie. Mais les projets en cours de lancement ou déjà lancés vont grignoter d'autres surfaces entre la route côtière et l'autoroute.

En effet, sur une liste comportant de nombreux projets inscrits sur ce littoral dénommé Tamuda Bay, nous avons, avec l'aide des responsables du ministère, sélectionné ceux dont on est sûr de l'aboutissement. Trois grands projets concernent cette portion du littoral (Figure 11) :

- Au nord, le projet Oued Negro prévoit sur une superficie de 30 ha la réalisation de deux hôtels 5 étoiles Luxe. Le premier sur 3 ha offrira une capacité équivalente à 156 lits et le second sur 7 ha sera composé de suites et de villas dont la capacité totale pourrait être estimée à 350 lits.
- A Restinga et plus précisément en arrière du Club Méditerranée, le projet Tamuda Hills prévoit sur un terrain de 200 ha une zone d'équipements touristique autour d'un golf de 18 trous. Il est composé d'hôtels et comme le veut désormais la tradition sur ce littoral d'un important parc résidentiel, le tout ayant une capacité de 1 000 lits.
- Enfin, à l'extrême sud de notre zone d'étude, un projet dénommé « Cité lacustre Laguna Smir » est en cours de montage sur une superficie de 130 hectares. Une convention d'investissement est en cours de signature avec le groupe anglais Sienna pour le développement du Ritz Carlton Golf and SPA Resort qui investira dans le projet 1 milliard de dirhams. La zone doit accueillir un hôtel de luxe de 204 lits, un parcours de Golf, un centre de SPA, un village lacustre et une composante résidentielle. Le village lacustre comportera 72 appartements et la zone résidentielle 129 villas, soit une capacité totale équivalente à 1060 lits.

Même si on s'est limité à ces trois projets qui sont suffisamment avancés pour aboutir, la superficie totale prélevée d'ici 2013 sera de 360 ha, soit presque deux fois la superficie actuellement urbanisée le long de ce littoral. Si maintenant on augmente les 190 ha urbanisés actuellement de ces 360 ha à urbaniser d'ici 2013, la part de la superficie prélevée sur la zone située entre la côte et l'autoroute atteindra 50,22 % !

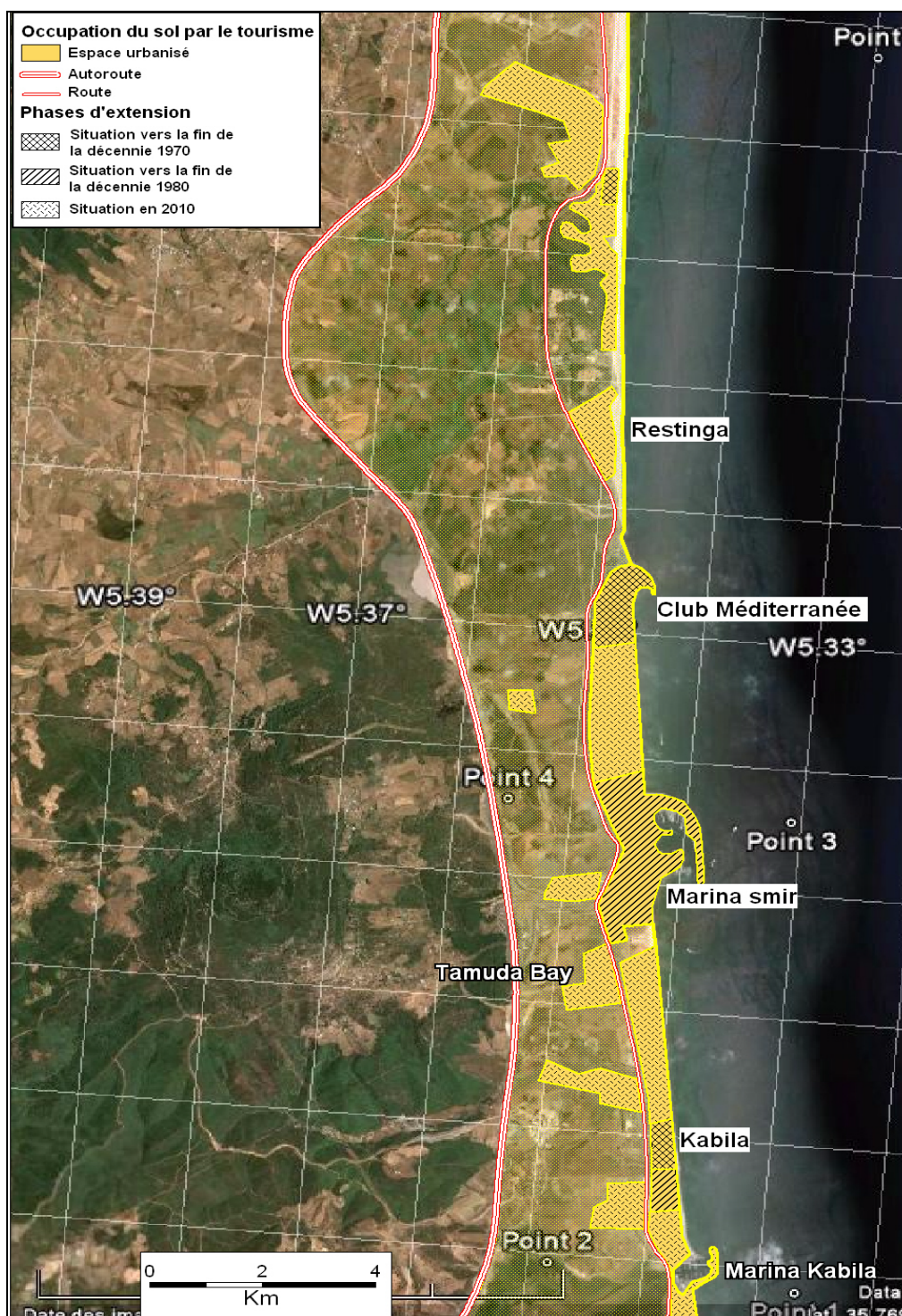
De Fnideq à Martil, tout le littoral est désormais fortement urbanisé (marinas, complexes touristiques, centres d'estivages, etc.) et a perdu son cachet et sa grande qualité paysagère.

Seul le versant nord de Koudiat Taifour reste encore à peu près indemne de toutes constructions et offre un "petit" espace nature bien enviable. Or, même ici, un projet bien avancé est programmé. Le « complexe résidentiel et touristique Koudiat Taifour » est situé sur la colline du même nom, donnant directement sur le port de Mdiq et accessible depuis le VVT existant dans la ville depuis les années 1960. Prévu sur plus de 80 ha, il prévoit

l'implantation de 156 villas sur plus de 10 ha et 1 hôtel de charme. Le projet compte développer sur des parcelles de grandes surfaces des unités résidentielles de haut standing s'intégrant au site (zone de boisement), avec un COS de 15 % et un CUS de 12 %.

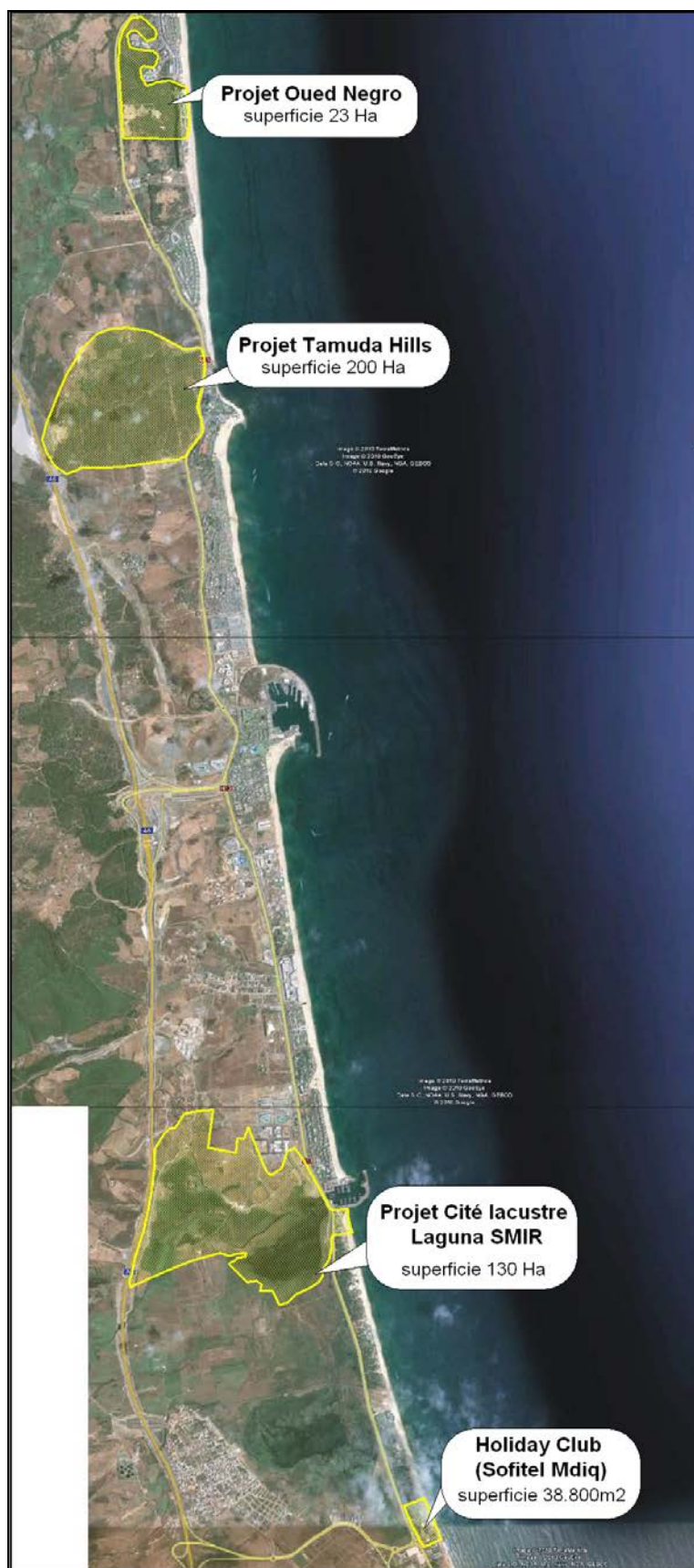
Il va de soi que ces extensions démesurées de l'urbanisation sur un espace littoral par définition fragile et sensible ne manqueront pas de se répercuter sur l'environnement et la qualité de la vie.

Figure 10 : Evolution de l'espace bâti le long du littoral Kabila - Rio Negro



Source : Berriane 1978, 1992, photo satellite 2010
 Conception : Mohamed Berriane

Figure 11 : Localisation des grands projets en cours de Tamuda Bay



2.3. La qualité de vie

2.3.1. Les déchets solides

Les déchets solides sont définis au Maroc comme « tous résidus d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance ou matériau, abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ou à l'obligation de s'en débarrasser dans le but de ne pas nuire à la collectivité et de protéger l'environnement » (projet de loi relatif à la gestion et l'élimination des déchets).

La gestion des déchets au Maroc en particulier dans le secteur du tourisme est loin de répondre aux normes des standards internationaux. La collecte est parfois irrégulière, ce qui pose des problèmes de salubrité publique. On relève par endroits des dépotoirs de poubelles situés parfois à l'entrée des hôtels. Les décharges sauvages peuvent polluer les nappes d'eau souterraine et les cours d'eau. L'absence de tri organisé à l'aval s'oppose à toute tentative de tri à l'amont.

Avec cela on est surpris par le faible CDI des déchets (0,04 % de la valeur ajoutée du tourisme). En fait, le faible coût des dommages et inefficiences dus aux déchets s'explique en grande partie par la nature même des déchets générés par le tourisme : des nourritures non consommées par les hôtes, les papiers cartonnés, les sacs de plastique, les bouteilles et les emballages. Or, même s'il n'existe pas de tri ni à l'amont, ni à l'aval, une bonne partie de ces déchets est récupérée (carton, emballages et bouteilles) pour être recyclée. Par ailleurs et comparés à d'autres secteurs, le tourisme ne produit pas de déchets considérés comme dangereux.

Nous ne disposons d'aucune donnée chiffrée sur la production de déchets solides par le secteur hôtelier. Les seules données disponibles se rapportent à la communauté urbaine qui regroupe la ville de Tétouan et les stations et petites villes du littoral avec notamment une forte production de déchets qui revient à la ville et non aux stations touristiques. Selon les données disponibles, cet ensemble urbain aurait produit 207 tonnes (équivalent à 136.000 m³) en 1995, soit 0,6 kg par habitant et par jour. Cette production serait passée à 348 tonnes en 2010. Ces chiffres ne nous avancent pas dans notre analyse et nous faisons encore une fois appel aux informations collectées de manière aléatoire auprès d'hôteliers qui ont accepté de nous répondre et en exploitant des fiches d'audit réalisées dans le cadre du projet « bonne gestion hôtelière »¹². Notons que nous n'avons trouvé aucun hôtel qui tient une comptabilité sur le tonnage de déchets produits, dont le poids n'est ni mesuré, ni estimé.

Sur la côte de Tétouan, le ramassage et l'évacuation des déchets se fait de façon satisfaisante et régulière. Les déchets des hôtels sont collectés et acheminés vers des locaux spécialement aménagés sans que l'on dispose d'informations sur la composition et la quantité des déchets de ces hôtels. Le pain sec ou le carton sont évacués sans aucune traçabilité. Le reste des déchets est récupéré par les services du délégataire municipale de la ville de Tétouan pour les acheminer vers la décharge de la ville. Les huiles usagées sont rejetées telles quelles sans aucune valorisation. Certains hôtels ont instauré une forme de tri sélectif en séparant les restes de pains, les verres cassés, et les déchets organiques des autres détritiques. Ces derniers sont mélangés en vrac dans des sacs poubelles avant leur acheminement vers des conteneurs. Jusqu'à présent, l'absence d'un marché réglementé du recyclage des déchets au Maroc constitue un frein pour les établissements hôteliers qui veulent adopter un système de tri à la source et de valorisation de leurs déchets. De manière générale, l'absence d'un système performant de gestion des déchets urbains (collecte, transport, traitement) constitue un réel problème de tri des déchets à la source au sein des établissements.

2.3.2. Les déchets liquides

La ville de Tétouan dispose d'un réseau d'assainissement de type unitaire, avec un taux de raccordement de l'ordre de 75 %. La population non raccordée au réseau utilise des puits perdus ou des fosses septiques. Les eaux usées générées sont rejetées sans traitement dans l'Oued Martil, qui se jette en Méditerranée à 8 km de Tétouan et en pleine zone touristique.

¹² Voir plus haut.

Les centres urbains situés le long de la côte sont équipés de réseaux d'assainissement desservant partiellement la population (41 à 81 %). Les effluents de Martil et de Fnideq sont rejetés directement en mer sans traitement, causant des nuisances et des problèmes sanitaires, alors que les eaux de la ville de M'diq sont en partie prétraitées depuis 1968 avant d'être acheminées vers la lagune de Smir. Toutefois, la station d'épuration de cette ville, a été conçue pour 5 000 habitants seulement, alors que la ville héberge en période estivale 20 000 à 25 000 personnes.

Quatre complexes touristiques seulement sont équipés de stations d'épuration qui fonctionnent plus ou moins efficacement. A noter que la nouvelle génération de complexes en cours de réalisation ou programmés prévoient tous des stations d'épuration des eaux usées avant rejet. Mais aucun complexe existant ne réutilise cette eau traitée pour l'arrosage.

L'étude Méso insiste sur les dommages environnementaux dus à l'augmentation du volume d'eau usée rejeté par le tourisme qui dégrade la qualité des eaux souterraines.

2.3.3. Les eaux de baignade

L'une des conséquences de ces rejets est la dégradation de la qualité des eaux de baignade, autre capital du tourisme dans la destination. Un système de surveillance de la qualité des eaux de baignades existe au Maroc et un rapport annuel est régulièrement publié conjointement par le ministère de l'équipement et le département de l'environnement, le tout accompagné par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement. Selon le rapport de 2007-2008, des campagnes de prélèvement ont été effectuées entre les mois de mai et septembre 2007 en plus d'une campagne de référence réalisée durant le mois de février 2008 et une fréquence de prélèvement bimensuelle. La qualité des eaux est classée en quatre catégories : Catégorie A : Eaux de bonne qualité pour la baignade ; Catégorie B : Eaux de qualité moyenne pour la baignade ; Catégorie C : Eaux momentanément polluées ; Catégorie D : Eaux de mauvaise qualité¹³. Les deux premières sont conformes aux normes, alors que les deux dernières ne le sont pas.

100 plages à travers 297 points de prélèvement font l'objet de cette surveillance le long du littoral national. 25 de ces plages sont suivies sur le littoral méditerranéen, alors que notre destination est concernée par 8 plages situées entre Martil au sud et Fnideq au nord.

Tableau 13 : Tableau synthétisant les données sur la qualité des eaux de baignade (Campagne 2007-2008)

Plage	Fréquentation quotidienne	Rejet à proximité	Nb de stations	Catégorie	Evolution de la qualité 1993-2008
Martil	80 000	oui	10	A-B	6 A ; 18 B ; 6 C
Cabo Negro	6 000	non	1	A	4 A
Mdiq	4 000	oui	4	B	10 B ; 7 C ; 3 D
Marina Smir	6 000	non	1	A	3 A
Sania Torres	5 000	oui	3	A-B	15 A ; 3 B
Restinga Sud	1 500	oui	3	A-B	9 A ; 13 B
Tres Piedra	500	non	2	B	7 A ; 7 B
Rifienne	1 200	oui	1	B	1 A ; 13 B ; 1 D

Source : Ministère de l'Équipement (2008), Observation de la qualité des eaux de baignade

Le Tableau 13 a été établi par nos soins à partir des données détaillées des mesures de la qualité des eaux de baignade.

Les eaux des plages de la destination retenue sont généralement conformes aux normes puisque classées dans les catégories A et B. Il y a une corrélation étroite entre le volume de la fréquentation et la présence d'un rejet d'eaux usées à proximité et la baisse de la qualité de l'eau. En absence de rejets la qualité augmente et nous avons même une plage (celle de Marina Smir) sur laquelle flotte le pavillon bleu. A noter également la

¹³ Voir l'annexe 1 pour le détail des paramètres.

variabilité de la qualité de l'eau. En remontant jusqu'en 1993 pour tenir compte des campagnes de suivi antérieures (dernière colonne du tableau) on se rend compte que les situations changent d'une année à l'autre. Les plages de Martil (classée 6 fois dans la catégorie C), de Mdiq (classée 7 fois dans la catégorie C et 3 fois dans la catégorie D) et Rifienne (1 fois en D), sont les plages les plus vulnérables en terme de qualité des eaux. La raison principale est la proximité d'un rejet d'eaux usées et d'un centre urbain. Mais des efforts semblent être fournis puisque les deux plages dont les eaux sont de moins bonne qualité (Martil et MdDiq) connaissent de temps en temps une certaine amélioration. Dans d'autres il y a une stabilité de la qualité des eaux, alors que deux (Tres Piedras et Mdiq) subissent de temps en temps des dégradations.

2.4. La dégradation des écosystèmes

L'intensification des activités et de la présence de l'homme sur cette étroite frange littorale entraîne un certain nombre de perturbations.

2.4.1. L'appauvrissement des fonds marins

Tout d'abord et en rapport avec l'activité touristique et ses besoins en poisson frais et diversifié, **l'activité de pêche** s'est intensifiée rendant illusoire toute prétention de vouloir préserver intacte quelque portion marine de la côte. Madragues à thons, pêche aux coquillages, aux filets maillants, à la Senne aux Lamparos, à la Senne de plage, à la Palangre, à la Palangrotte, à la Turlutte traînée pour les Poulpes depuis quelques années, à l'explosif, à la canne depuis la côte et, surtout en plongée sous-marine avec équipement de bouteilles – les captures étant très souvent revendues dans des établissements hôteliers – sont les différentes formes de pêche qui déciment la richesse halieutique.

De grands efforts ont été cependant accomplis par l'Office National des Pêches à Mdiq qui est arrivé à supprimer tous les filets maillants dérivants de ce port (utilisés pour la pêche à l'Espadon et aux Thonidés). Il reste que les madragues capturent sans le vouloir des Dauphins (jusqu'à 30-35 individus l'an par piège qui, paraît-il, seraient relâchés vivants). Les captures en plongée sous-marine devraient être sévèrement contrôlées et réprimées en application de la législation existante.

2.4.2. Des menaces qui pèsent sur l'unique massif forestier du littoral

Vers l'intérieur, l'ensemble du massif **de Koudiat Taifor** (500 ha) est couvert de végétation (reboisements de Pins, Lentisque, Cistes, Doum, Oléastre, Bruyère, *Ampelodesma mauritanica*,...). Le versant nord du Cap conserve un intérêt faunistique à préserver : il abrite une colonie de plusieurs centaines de couples de Goélands leucophées. Faucon pèlerin, Pigeon biset, Merle bleu, Grand corbeau et Choucas des tours y nichent aussi. Les difficultés d'accès (végétation dense, terrain accidenté) à cette falaise ont assuré la quiétude des oiseaux ; mais le projet grandiose de « complexe résidentiel et touristique Koudiat Taifour » déjà signalé risque de changer cette donne. Ceci à un moment où des voix de spécialistes s'élèvent pour appeler à protéger ce promontoire qui fait l'objet de nombreuses convoitises de la part des promoteurs immobiliers¹⁴ par un classement en zone non constructible. En effet, même si cet écosystème a été artificialisé par des plantations et qu'il ne peut plus répondre aux critères de représentativité, il doit être néanmoins absolument protégé comme dernier site "végétal" sur cette côte qui offre un potentiel refuge pour toute une avifaune et petite faune, et permet de rehausser un peu la qualité paysagère de la région.

¹⁴ Voir, Ministère de l'Agriculture et de la mise en valeur agricole, Administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols (1995), Plan Directeur des aires protégées, Volume I : Les écosystèmes marocains et la situation de la flore et de la faune.

2.4.3. Les perturbations liées aux aménagements : la modification du trait de côte

Outre les prélèvements excessifs sur les richesses halieutiques et les menaces qui pèsent sur l'unique massif forestier de la zone, il y a lieu de relever deux autres atteintes aux équilibres environnementaux et qui sont liées directement au tourisme. Il s'agit des déséquilibres dus à la création des ports de plaisance et ceux entraînés par l'édification d'un barrage pour alimenter la zone en eau potable.

Les effets du port de plaisance de Restinga - Smir

Afin d'appuyer sa politique de développement du tourisme, le Maroc s'est lancé dès le milieu des années 1980 dans le développement d'une infrastructure destinée à la navigation de plaisance. Vu sa position géographique à la rencontre de deux voies de navigation de plaisance (la plaisance locale en Méditerranée et les voiliers effectuant les transats Méditerranée – Canaries et Méditerranée – Amériques), le pays cherche à bénéficier de ce marché potentiel. Par ailleurs le concept de la marina est devenu une option de choix pour valoriser les investissements immobiliers littoraux. Notre destination dispose déjà de deux marina adossées à deux ports de plaisance, celui de Kabila dans le sud et celui de Marina Smir plus vers le nord (Figure 9 et Figure 10). Ces implantations se traduisent par deux effets : des déséquilibres touchant la dynamique des plages sableuses et une urbanisation rapide augmentant la charge supportée par le littoral. Ces deux effets ont été relevés pour le port de Marina Smir.

Tout d'abord l'aménagement du port a causé des impacts non négligeables sur le littoral avoisinant¹⁵. Ces impacts se manifestent par :

- Une érosion massive de la plage attenante à la petite digue suite à la diffraction des houles au contact de la digue principale du port de Mdiq ;
- Un engraissement au sud du port de Restinga-Smir dénoté par l'élargissement de l'estran ;
- Un risque d'ensablement à moyen terme, de la passe d'entrée du port de Restigna-Smir ;
- Une érosion de la plage Nord de ce port, qui se trouve sous-alimentée suite au rôle d'épi joué par la digue principale.

Ensuite les infrastructures qui accompagnent ce port et surtout les différents moyens d'hébergement qui sont en fait le but de ces implantations portuaires, ont entraîné une urbanisation excessive que nous avons déjà mesurée. Ces aménagements frappent par leur aspect fortement linéaire et s'inscrivent dans la bande de terre comprise entre le trait de côte et la route.

2.4.4. La disparition des zones humides

Ce qui faisait la particularité de ce littoral c'était l'importance des zones humides qui étaient une étape essentielle sur le chemin des oiseaux migrateurs. Or, comme dans toutes les régions méditerranéennes, soumises au rythme des deux saisons humides et sèches, l'assèchement de ces zones s'est particulièrement accentué au cours des dernières décennies suite au déficit pluviométrique extrêmement grave. Mais si beaucoup de zones humides ont disparu naturellement durant ces dernières années de sécheresse, beaucoup d'autres sont continuellement asséchées pour mises en cultures, entraînant des pertes d'habitats considérables pour les espèces aquatiques, telles que certains Ardeidés, Anatidés, Rallidés et Passereaux. Enfin, pour les besoins de l'urbanisation touristique toutes les embouchures d'oueds situées entre Fnideq et Martil ont été drainées, asséchées, canalisées, voire comblées, et leurs marais ont disparu.

L'embouchure de l'oued Martil n'est plus suffisamment en eau en raison du barrage en amont pour accueillir comme autrefois d'importantes populations d'oiseaux d'eau en migrations ou en hivernage. D'autre part des projets d'assèchement (à vocation immobilière...) sont très avancés et le déversement des eaux usées provoque une pollution majeure du site.

¹⁵ Jaidi E.B. et al, (1993), Le littoral méditerranéen entre Tétouan et Ceuta et atlantique entre Tanger et Asilah. Impact des aménagements portuaires sur la dynamique côtière : cas de Mdiq, Restinga Smir, Tanger et Asilah, in Aménagement littoral et évolution des côtes : L'environnement des côtes marocaines en péril (Coordination M. Berriane et A. Laouina), Publication du Comité National de Géographie du Maroc, pp. 21-33.

Les effets du barrage de Smir sur la zone humide en aval

Nous avons déjà vu que la ville de Tétouan et sa zone touristique littorale prélèvent sur le barrage de Smir 2,2 Mm³/an d'eau pour leur consommation. La réalisation de ce barrage, qui a été mis en service en 1992, était devenue nécessaire pour pallier les insuffisances des ressources en eau. Or, ce barrage a été édifié à l'amont de la plaine de Smir qui est drainée par l'oued qui porte le même nom, plaine qui se termine par des marécages et des schorres. Par ailleurs la nappe phréatique constituée par l'écoulement de cet oued, plus épaisse en aval qu'en amont affleure au niveau des marais accentuant le caractère humide de cette zone. Du coup les systèmes aquatiques de ces marais ont une production primaire très élevée, nécessaire au développement des invertébrés herbivores qui y dominent.

Le site est de ce fait une zone relais sur les voies migratoires, d'hivernage, de reproduction ou de refuge d'une grande diversité d'oiseaux. La zone marécageuse était il y a encore peu de temps l'un des fleurons des zones humides marocaines, étant classée comme troisième site après Merja Zerga et les Marais de Larache ce qui lui avait valu d'acquérir une renommée internationale. Plus de 20 espèces étaient recensées au cours de l'année totalisant un effectif de 20 000 individus¹⁶. Busard des roseaux, Héron pourpré, Râle d'eau et Fauvettes de marais, entre autres, y nichaient. L'hivernage des Anatidés et des Limicoles y était très important : 3 000 à 5 000 Anatidés dont près de 50 à 70 Oies cendrées et autant de Nettes rousses, 1 000 Foulques, etc. Le rôle essentiel était de constituer une étape très appréciée par les espèces migratrices (longs stationnements car unique zone humide paralique sur la côte rifaine septentrionale).

De ce fait, le complexe Restinga-Smir de par sa biodiversité (oiseaux et invertébrés) est déclaré comme zone humide d'importance internationale exigeant une protection. Mais malgré plusieurs propositions, le classement du site n'a jamais été obtenu et il est aujourd'hui en train de disparaître sous nos yeux. En effet, outre les effets de l'urbanisation touristique et les pressions qu'elle exerce sur le site notamment par les rejets d'eaux usées venant de la ville de Mdiq, la construction du barrage de Smir accentue les phénomènes de dégradation. Par sa retenue d'eau, le barrage affecte le cycle biologique des marais et de la lagune entraînant un début d'assèchement des marais. L'assèchement réduit l'espace vital des espèces d'oiseaux fréquentant le site, ce qui diminue leurs effectifs. A cela s'ajoute la construction du port de plaisance qui influence l'équilibre naturel de la zone et affecte le cycle biologique de nombreuses espèces. La déviation de l'embouchure, la réduction de l'interface oued-mer et la construction d'une digue piste limitent le passage de la faune exigeant une partie de son cycle biologique en eau de mer et l'autre partie dans les lagunes ou les rivières (anguilles et mulots).

Le coup de grâce, cette zone humide le recevra du projet « Cité lacustre Laguna Smir », déjà présenté et qui sera réalisé sur ces marais et lagunes (Figure 11). En attendant, l'urbanisation croissante de la ville de Mdiq a augmenté le débit de ses eaux usées, et celles-ci sont déversées dans la lagune sans aucun traitement.

2.5. L'appauvrissement de la faune

Suite à la disparition progressive des zones humides, plusieurs espèces animales sont menacées d'extinction. Parmi les espèces les plus touchées, il faut citer le Hibou du Cap *Asio capensis*, dont la population marocaine relictuelle représente le seul bastion de cette espèce africaine au nord du Sahara. Quant à la Locustelle lusciniôide, à la Lusciniolle à moustaches *Acrocephalus melanopogon* et au Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*, ils présentent tous trois dans les zones humides du nord-ouest du Maroc, l'une de leurs rares, voir même la seule station de nidification africaine.

L'activité touristique et le dérangement qui en résulte se répercute notamment sur les espèces côtières, et en particulier les plus rares, qui sont touchées par ce type de dérangement, suite à la large fréquentation des plages, et même des zones rocheuses qui sont aujourd'hui rendues accessibles par petits canots et bateaux de plaisance : par exemple, le Cormoran huppé *Phalacrocorax aristotelis*, est devenu extrêmement rare au Maroc.

¹⁶ A. Louah, Y. Saoud et M. Ramdani, (1993), Recherches hydro biologiques et écologiques sur le complexe des marais de Restinga-Smir : une contribution à la connaissance faunistique et écologique, in Aménagement littoral et évolution des côtes : L'environnement des côtes marocaines en péril (Coordination M. Berriane et A. Laouina), Publication du Comité National de Géographie du Maroc, pp. 35-39.

Dans une certaine mesure, la manie de certains ornithologues étrangers venant au Maroc pour "cocher" les "spécialités locales" représente aussi un danger pour les plus rares d'entre elles : ainsi, dans certaines zones-clés de nidification, les enfants ont appris à jeter des pierres sur les oiseaux s'alimentant pour les montrer s'envoler aux ornithologues qui les recherchent, demandant bien entendu une récompense pécuniaire en échange !¹⁷

Conclusion de la troisième partie

En dernière analyse on peut dire que si la région retenue au Maroc comme destination méditerranéenne est représentative de ce qui se passe sur d'autres rivages méditerranéens, elle est par contre peu représentative du tourisme balnéaire marocain, que ce soit celui de l'ancien modèle de développement des années 70 et 80 ou celui en cours de gestation des stations de nouvelles générations.

En tant que destination touristique, le littoral de Tétouan est né au cours de la deuxième moitié des années 1960. Ses concepteurs avaient comme modèle ce qui se passait sur la rive méditerranéenne en face, notamment la Costa Del Sol. Mais les mauvais choix d'aménagement (le tout balnéaire dans une zone qui n'est ensoleillée que 3 à 4 mois par an et dont l'arrière-pays ne fournissait aucune animation), la concurrence des stations méridionales et la dégradation rapide du produit car non entretenu expliquent la perte de vitesse et le demi-échec de ces aménagements.

Cet échec va se traduire par deux conséquences primordiales sur les performances économiques et environnementales. La première concerne le glissement rapide d'un modèle basé sur une hôtellerie classique et des villages de vacances type Club Med, le tout volontairement isolé des agglomérations existantes, vers un modèle qui fait la part belle aux ensembles résidentiels avec accès à la propriété et à une urbanisation excessive de la nature littorale. La seconde renvoie à l'attitude des concepteurs et preneurs de décisions de cette première génération de stations qui devant les difficultés de ces stations semblent avoir fermé les yeux sur les excès notamment de la littoralisation et de la privatisation parfois du domaine public.

La reprise se dessine aujourd'hui, notamment dans le cadre de la relance du tourisme par le Maroc qui a choisi encore une fois de construire cette relance sur le balnéaire. Si aucune des 6 stations du Plan Azur, point fort de cette relance, ne se trouve sur notre destination, les actions d'accompagnement du plan se traduisent sur ce littoral par un Plan de Développement Touristique Régional (PDTR) qui a initié divers projets. Or, les choix vers lesquels ces projets tendent, projets en cours ou programmés, sont ceux d'une reproduction d'un même modèle basé sur une marina ou un golfe ou les deux à la fois. De plus, ces projets servent souvent de prétextes pour fixer l'hôtel alibi, généralement de taille moyenne, et surtout un ensemble de villas et d'appartements proposés de préférence à la vente. Ainsi conçus, les aménagements touristiques, disons plutôt immobiliers, se traduisent par des indicateurs très peu représentatifs d'une activité touristique. Faiblesse de la capacité hôtelière classique, faiblesse des emplois et des retombées touristiques classiques sont les premières conséquences de ce modèle de développement. Mais les conséquences environnementales ne sont pas moindres. La principale est celle qui se traduit par la *durcification* excessive du trait de côte.

Il faut cependant bien souligner le fait que ce qui a été décrit sur ce littoral est peu représentatif du tourisme balnéaire marocain. Le contexte à la fois géographique et temporel de ce cas, fait qu'il est très difficile de le généraliser aux autres destinations touristiques du pays.

Il reste cependant que les possibilités de repositionner cette destination de manière à ce que les performances soient améliorées existent. La solution pour ce littoral en difficultés réside dans un ancrage dans l'intérieur. Arrivés à ce point de l'analyse, il s'agit maintenant de s'interroger sur les perspectives à travers le thème des politiques publiques.

¹⁷ Voir en annexes la liste de la faune des marais de Smir menacée de disparition.

IV. Quelles perspectives ?

Traiter des politiques publiques en vigueur ou celles à préconiser pour la région, c'est s'interroger sur les perspectives. Pour mener à bien cette interrogation, nous allons partir de chacun des principaux risques qui menacent la durabilité du tourisme dans la destination en faisant le point sur les mesures existantes et en attirant l'attention sur celles à engager.

- Nous estimons que le **premier risque** qu'encourt la destination en terme de durabilité tourne autour du déséquilibre croissant de la structure d'hébergement qui, malgré les plans de développement des politiques publiques, continue à accorder une place dominante au résidentiel. Ici c'est la durabilité sociale (emplois), économique (manque à gagner avec l'absence de l'hôtellerie), mais aussi environnementale (handicap pour la diffusion de toutes les mesures environnementales à travers les bonnes pratiques et l'introduction de labels de qualité) qui sont menacées (1).
- Le **deuxième risque** que doivent atténuer les mesures politiques a trait à la littoralisation excessive du tourisme et au recul des espaces naturels. Ici, les lois protégeant le littoral ont du mal à se mettre en place et celles relatives à la protection des espaces naturels ne sont pas appliquées. La durabilité est dans ce cas essentiellement environnementale, mais également économique et sociale (2).
- Enfin le **troisième grand risque** pour la durabilité de la destination est le produit stéréotypé basé essentiellement sur le balnéaire et un seul secteur du tourisme. Or, sur le plan national toute une dynamique relative au développement territoriale intégré est enclenchée au Maroc et le tourisme ne semble pas s'en inspirer encore. En même temps des mesures pour développer le tourisme rural dans l'arrière-pays sont en cours de mise en place. Au niveau des mesures politiques, la proposition est de faire la jonction entre ce qui se développe sur le littoral et ce qui s'esquisse dans l'intérieur pour imaginer un nouveau produit fortement territorialisé pouvant être à la base d'une nouvelle image du tourisme méditerranéen (3).

1. Quelle durabilité sur les plans économique, social et environnemental à travers les types d'hébergement ?

Nous l'avons déjà démontré, le parc d'hébergement de la destination est marqué par la prédominance du résidentiel. Or, à l'examen des tendances en ce qui concerne les réalisations en termes de moyens d'hébergement en cours, la question suivante s'impose : faut-il infléchir la tendance vers des structures d'hébergement classique garantissant des effets économiques plus diffus ou bien maintenir la tendance actuelle qui relève plus de la promotion immobilière sous couvert de tourisme ?

Il nous semble qu'il serait plus judicieux d'agir sur la structure du parc d'hébergement pour assurer une durabilité sociale et environnementale. En effet, on le sait le type d'hébergement le plus en vogue dans la destination induit peu de retombées en terme d'emplois, comme il se prête difficilement à la diffusion de bonnes pratiques en terme de sauvegarde de l'environnement.

1.1. Etre plus exigeant en ce qui concerne la réalisation de toutes les composantes du projet

Le plan mis au point dans le cadre de Tamuda Bay, insiste effectivement sur la nécessité de renforcer la part de l'hôtellerie en proposant d'ajouter au moins 8 400 lits aux 2 600 existants. Et effectivement la plupart des projets déposés, en cours d'examen ou d'exécution prévoient des établissements hôteliers. Nous avons déjà analysé les tendances et nous proposons de nous limiter dans ce qui suit aux seuls projets en cours, c'est-à-dire que nous n'avons tenu compte que des chantiers en cours. Or, l'examen de ces chantiers en cours montre qu'au total ils visent la réalisation de 10 396 lits en hébergement commercial partagés entre l'hôtellerie classique (5 266 lits) et les résidences touristiques¹⁸ (5 130 lits). A côté de ces hôtels, les projets

¹⁸ Etablissements assimilés à des appart-hôtels offrant des studios pour deux à quatre personnes avec un coin kitchenette et très appréciés par les Marocains.

en cours accordent toujours une place importante au résidentiel sous forme d'appartements ou de villas destinés à la vente avec un total de 10 327 unités dont 9 900 appartements et 427 villas. En général tous les projets s'intitulent « complexe touristique » et prévoient autour de l'hôtel le parc d'appartement et/ou de villas le tout associé à un complexe commercial, voire sportif, aires de jeux pour enfants, etc. La politique publique, sa déclinaison et sa programmation semblent donc vouloir corriger le déséquilibre dont a longtemps souffert la destination.

Cependant, en faisant le point sur la réalisation effective de ces chantiers en cours, on se rend compte que souvent le parc immobilier résidentiel est réalisé en premier, alors que l'hôtel n'est pas encore programmé, quant il n'est pas abandonné. Ainsi, alors que 8,5 % du parc résidentiel programmé sont déjà réalisés, contre 0 % pour l'hôtellerie (seul un hôtel de 100 lits est au stade de la finition), 93,5 % des projets de résidences sont en cours de réalisation contre seulement 13,3 % pour l'hôtellerie ! (Tableau 14).

Tableau 14 : Etat de réalisation des projets initiés dans le cadre de la nouvelle stratégie (2010)

	Hôtellerie (nb de lits)		Résidences touristiques (unités)		Résidentiel (unités)	
	nb	%	nb	%	nb	%
Programmé	5 266	100 %	5 130	100 %	10 327	100 %
Réalisé	0	0,0 %	428	8,5 %	663	6,4 %
En cours	702	13,3 %	0	0,0 %	9 664	93,5 %

Source : Ministère du tourisme (2011)

Il est évident que souvent la réalisation du résidentiel en premier permet, suite aux ventes sur plan, de financer l'hôtellerie dans un deuxième temps, mais il nous semble que parfois l'inscription de l'hôtel est une manière de justifier l'appellation « complexe touristique » et de contourner ainsi les mesures politiques, puisque la réalisation de cet hôtel étant constamment repoussée.

Ne faut-il pas introduire dans ces mesures une condition dans le processus d'octroi des autorisations nécessaires à ces projets ? Ne peut-on pas conditionner la réalisation du résidentiel par la concrétisation d'abord d'une partie ou de toute la composante hôtellerie ? Les lois régissant l'aménagement touristique au Maroc et dans la région ne semblent pas privilégier cet aspect, ou alors le contrôle doit être revu.

Ceci est d'autant plus important que plusieurs mesures décidées au niveau national en ce qui concerne la durabilité du tourisme ne peuvent s'appliquer qu'à travers l'hôtellerie et non à travers le résidentiel privé. C'est ce qu'on va examiner dans ce qui suit.

1.2. De l'importance de la composante hôtelière pour la durabilité sociale, économique et environnementale

Insister sur la place que doit occuper l'hôtellerie dans la destination, c'est veiller d'abord à ce que le tourisme puisse avoir des retombées sur la région. En effet, la seule retombée réelle du résidentiel sur l'économie régionale se réduit aux emplois créés par les chantiers de construction et les impôts locaux que prélèvent les collectivités locales sur ces résidences secondaires. Les emplois sont réduits au strict minimum puisqu'ils se limitent au gardiennage et à l'entretien des maisons secondaires et les impacts sur le commerce local sont relativement faibles car les résidents de courte durée arrivent souvent avec leur ravitaillement. Or, nous n'avons pas besoin de démontrer les retombées en termes d'emplois et de dépenses de l'hôtellerie.

Mais la place réduite de l'hôtellerie nous semble avoir un autre impact sur la durabilité. Il s'agit de la sauvegarde de l'environnement et notamment des ressources. Déjà l'étalement des urbanisations sur des kilomètres et des kilomètres le long de la côte se traduit par des investissements en infrastructures et en gestion des divers déchets à la charge des collectivités locales. Or, ces investissements peuvent être réduits et plus rationalisés si les implantations étaient plus agglomérées autour d'établissements hôteliers.

Par ailleurs, le Maroc a engagé, au niveau national, différentes mesures accompagnées d'actions pour l'environnement qui passent par la diffusion des bonnes pratiques. Listons ici quelques unes de ces bonnes pratiques qui ne peuvent en aucun cas et dans l'état actuel passer par des ménages utilisant des résidences secondaires¹⁹.

Un grand effort a été accompli au niveau de la sensibilisation à des comportements allant dans le sens de la réduction de la consommation des ressources naturelles et un certain nombre d'actions doivent être mentionnées ici. Il y a tout d'abord la diffusion de la notion de tourisme responsable à travers la mise en place du comité et de la charte du tourisme responsable, le Guide du Voyageur Responsable, le Label du Tourisme Responsable et le trophée du « Tourisme Responsable ». Il y a ensuite l'initiation de l'étude Mésio-Economique du secteur du tourisme marocain avec ses deux volets étude et formation. Il y a également les diverses délocalisations de labels comme le Pavillon Bleu et la Clé Verte. Citons aussi le programme de gestion écologique de l'hôtellerie, celui du code d'efficacité énergétique et de la vignette sur l'intérêt de l'économie de l'eau. Sans rentrer dans les détails, rappelons que certaines de ces mesures sont assez pertinentes comme la généralisation de l'utilisation des chauffe-eau solaires thermiques pour la production de l'eau chaude et l'utilisation des Lampes à Basse Consommation, la mise en place de conduits d'eau froide vers la terrasse pour un éventuel recours aux chauffe-eau solaires, l'obligation pour les nouveaux établissements d'adopter les techniques d'efficacité énergétiques, la communication et l'information sur les bonnes pratiques d'utilisations énergétiques parmi les acteurs du tourisme et la sensibilisation du personnel et des utilisateurs ; un état des lieux et des audits énergétiques et de benchmark doivent être réalisés pour avoir une idée sur les actions de bonnes pratiques énergétiques des pays les plus avancés.

Les efforts accomplis pour l'introduction de labels comme la clé verte peuvent avoir des retombées pédagogiques assez inattendues. Un des exemples d'accompagnement a consisté à trouver des solutions concrètes comme pour la gestion des déchets. L'un des critères de la clé verte impose le tri des déchets à la source. Or, ce type de gestion des ordures n'existant pas encore au Maroc, la réflexion des promoteurs de ce label a abouti à une solution socialement très intéressante. Les chiffonniers qui visitent régulièrement les poubelles des hôtels pour se livrer justement à un tri informel en récupérant tout ce qui est recyclable ont été amenés à s'organiser sous forme de micro-entreprises pour offrir de façon formelle ce service aux hôteliers, ce qui constituait une première au Maroc.

D'autres bonnes pratiques se mettent en place qu'on ne peut détailler ici car ce n'est pas l'objet du rapport. Mais l'objectif ici est de démontrer que si ces pratiques ont un caractère très innovant, elles ne peuvent être véhiculées que par les établissements hôteliers. Il est plus efficace de diffuser et de sensibiliser à ces bonnes pratiques à travers les professionnels de l'hôtellerie faciles à toucher et à convaincre en utilisant des arguments commerciaux et de marketing. Par contre, la prédominance d'un parc de résidences privées rend ces mesures peu efficaces car pouvant être difficilement véhiculées par ce type d'hébergement.

2. Quelle durabilité pour le littoral en tant que milieu fragile ? Freiner la littoralisation du tourisme et le recul des espaces naturels

2.1. Le littoral et les espaces naturels en péril

Nous avons mis en évidence l'accélération de la littoralisation du tourisme dans notre destination. Ceci est le cas de la plupart des destinations marocaines et ne se limite pas à notre zone d'étude. La relance du tourisme au Maroc décidée et conçue par les décideurs et les professionnels s'appuie essentiellement sur le balnéaire. Les 7 stations du Plan Azur ont une localisation littorale. En intégrant d'autres destinations, le Plan Madain pouvait rééquilibrer cette demande et soulager quelque peu le littoral, mais on ne peut que constater que sur

¹⁹ Ces mesures ont fait l'objet d'une étude analyse détaillée dans le cadre du Plan Bleu et c'est la raison pour laquelle on se limite ici à un résumé succinct pour renvoyer à Mohamed Berriane « Promouvoir un tourisme durable au Maroc : suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable » http://www.planbleu.org/publications/atelier_tourisme/etudes_nationales/Maroc_Etude_Nationale_Tourisme_2008.pdf

7 destinations, seules 2 (Fès et Meknès) sont situées à l'intérieur, alors que les 5 autres (Rabat, Casablanca, Tanger, Tétouan et Agadir) sont des sites littoraux.

Le littoral méditerranéen, jusqu'ici enclavé et donc peu occupé sauf là où il est accessible, fait l'objet de grandes opérations d'aménagement et de développement qui vont l'ouvrir complètement. Outre le complexe portuaire Tanger-Med et les grandes zones industrielles et d'activités qui s'ouvrent les unes après les autres sur le trait de côte ou à proximité du littoral, la rocade méditerranéenne qui doit relier à terme Tanger à l'Ouest à Saïdia à l'Est avance rapidement. L'isolement infrastructurel levé, les options d'aménagement et de développement vont dans le sens d'une arrivée massive des populations. En effet, parallèlement à la réalisation de la rocade, les scénarii de sauvegarde de la haute montagne rifaine qui souffre d'un processus de dégradation avancée privilégient la vidange de cette haute montagne et la descente des populations et de l'habitat vers le trait de côte. Ceci est destiné à soulager le Haut pays en orientant les populations vers des espaces où les possibilités de générer des revenus sont supposées meilleures. Or, la principale activité envisagée pour générer ces revenus est le tourisme.

Dans notre destination, la plupart des implantations s'éloignent peu vers l'intérieur. Le trait de côte étant saturé (voir rapports 2 et 3), les implantations sont obligées de se diriger vers l'intérieur mais en prenant la mer comme unique support, ce qui suppose qu'elles doivent s'établir immédiatement après les premières implantations de front de mer. Plus grave, la nécessité de coller à la mer se traduit par l'occupation de milieux naturels qui devraient être protégés de toute présence humaine²⁰.

Face à cette pression sur le littoral – liée au tourisme ou à d'autres activités humaines – et qui va perdurer, on relève un vide juridique criant. Par ailleurs, le littoral n'est pas encore perçu par les décideurs et les planificateurs comme un milieu spécifique, qui nécessite des outils et des instruments également spécifiques.

La législation marocaine relative au littoral est muette. Aucun texte juridique ne s'y rapporte clairement. Seule la Commission Interministérielle instituée par la circulaire du Premier Ministre n° 2007 en date du 19 juin 1964 et chargée de définir une politique des aménagements touristiques et balnéaires et de se prononcer sur les projets se situant le long de la bande de 5Km à partir de littoral peut être considérée comme une mesure politique spécifique au littoral. Cette instance qui existe réellement fonctionne de façon intermittente pour examiner quelques-uns des projets de grande envergure qui lui sont parfois proposés. Cependant les quatre missions les plus importantes pour le devenir du littoral (la définition d'une politique générale des aménagements touristiques et balnéaires ; l'élaboration des programmes des aménagements à réaliser ; la proposition des méthodes pour l'exécution de ces programmes ; la suggestion des modes de financement et d'affectation des terrains) n'ont jamais été mises en œuvre par cette commission. Elle n'a donc rendu publique aucune directive ou autre document explicitant un semblant de politique d'aménagement spécifique au littoral. Autrement dit, la seule législation concernant de manière indirecte le littoral est puisée dans la réglementation régissant l'utilisation du Domaine Public dont fait partie le Domaine Maritime, ou celle se rapportant à la protection des milieux naturels qui relèvent des compétences de l'administration des eaux et forêts.

Le domaine public comporte aussi le Domaine Maritime qui est délimité par le Dahir de 1914 comme comprenant "*le rivage de la mer jusqu'à la limite des plus hautes marées, ainsi qu'une zone de six mètres mesurée à partir de cette limite ; les rades, ports, havres et leurs dépendances ; les phares, fanaux, balises et généralement tous les ouvrages destinés à l'éclairage et au balisage des côtes et leurs dépendances*". Mais ce domaine public bien qu'inaliénable, peut, en vertu du Dahir de 1918 relatif aux occupations temporaires du Domaine Public, faire l'objet d'occupations privées. Théoriquement temporaires, ces concessions d'utilisation du Domaine Maritime, souvent de caractère touristique et balnéaire, sont régulièrement renouvelées. Ceci ne protège donc pas le Domaine Public en général et le Domaine Maritime en particulier d'une occupation privative, durable et durcifiée. Par ailleurs les lois sur le Domaine Public, les établissements classés de la pêche maritime, les gisements d'hydrocarbures, les lotissements, et même la loi sur l'environnement ne sont pas spécifiques au domaine littoral. Seule la loi sur l'Environnement traite des espaces et des ressources marines. Cette loi prévoit « *des dispositions législatives et réglementaires pour prévenir et mettre fin aux activités susceptibles d'altérer la qualité des eaux et des*

²⁰ Voir l'exemple du projet de Tamuda Bay Ritz Carlton de Laguna Smir.

ressources marines, de porter atteinte à la santé de l'homme ou de nuire à la faune, à la flore, aux intérêts connexes et à l'environnement marin et côtier en général».

Pourtant, le Maroc a adhéré à plusieurs conventions et en a ratifié plusieurs. Il existe bien un projet de « loi sur le littoral » initiée et discutée dans la foulée du débat sur l'aménagement du territoire du début de ce siècle. Mais cette loi attend depuis plusieurs années le visa du Secrétariat Général du Gouvernement.

A côté de ce vide quasi-total en matière de droit du littoral, ce dernier n'a jamais été pris en compte par les planificateurs en tant qu'unité naturelle et spatiale et en tant qu'entité économique-sociale. Pendant longtemps l'aménagement du territoire était marqué au Maroc par une forte centralisation aussi bien des décisions que des conceptions et la planification est demeurée plutôt sectorielle que spatiale. Le littoral n'a de ce fait aucune place dans cette planification. Sur le plan spatial, la planification est conçue pour les espaces urbains ou pour les territoires régionaux, mais pas à l'échelle de la zone côtière, c'est-à-dire, le domaine public maritime et les espaces limitrophes sensibles, à protéger. Le problème de la délimitation de la bande côtière demeure entier. On a tantôt avancé la profondeur de 50-60 km à l'intérieur des terres, tantôt privilégier la délimitation au rivage stricto sensu, c'est-à-dire à la zone de contact terre-mer. Les nombreux instruments de planification déjà produits ou en cours de réalisation sont conçus, soit au niveau de l'espace urbain (Schéma Directeur d'Aménagement Urbain), soit au niveau de l'espace rural (Schéma d'Armature Rurale), soit, enfin, à l'échelle régionale (Schéma de Développement et d'Aménagement Régional). Aucun outil de planification ayant pour préoccupation l'aménagement du littoral n'existe à ce jour. Lorsque des études d'aménagement définies comme spécifiques au littoral sont lancées, leurs termes de référence s'apparentent plutôt à ceux des outils d'aménagement classiques.

2.2. Un effort sur le plan législatif est nécessaire

Lors du débat national sur l'aménagement du territoire (2000), plusieurs ateliers locaux et des forums régionaux ont abordé directement ou indirectement la problématique de l'aménagement et de la gestion du littoral. La Charte de l'Aménagement du Territoire qui a été l'aboutissement de ce débat réserve plusieurs de ses articles à l'espace littoral et aux problèmes qu'il pose. Des outils d'aménagement plus ou moins spécifiques au littoral sont en gestation. Les SDAUL sont des Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain élaborés pour couvrir un littoral et sa zone d'influence. Plusieurs de ces schémas ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration.

Il se trouve que les réflexions et études relatives à cette problématique butent sur sa nouveauté. Les études mentionnées sont parfois (comme l'indique souvent leur appellation) de simples Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain plus ou moins adaptés à l'espace littoral. L'accent est souvent mis sur une description de l'usage du sol et des propositions d'options d'aménagement. Or, l'approche de la relation de l'homme avec le littoral a déjà énormément évolué aussi bien au niveau de la démarche que des questionnements et des concepts. Le découpage en 16 régions institutionnelles conçues également comme des cadres de développement et d'aménagement, fractionne le littoral en plusieurs tronçons peu homogènes. Le centre de gravité et de prise de décision de la région économique se trouve parfois fort éloigné du littoral. Quant aux collectivités locales, plus proches de leur espace, elles manquent d'encadrement technique et de moyens financiers.

Mais la promulgation d'une loi sur le littoral reste incontournable. Un projet de loi existe déjà depuis un certain temps. Pour l'analyse et les détails du contenu de cette loi, nous renvoyons au rapport sur la stratégie méditerranéenne pour le développement durable, pour ne retenir ici que les grandes lignes de cette loi :

- la mise en place d'une gestion intégrée et d'un développement équilibré du littoral ;
- la protection du littoral contre toutes formes de pollution et de dégradation quelle qu'en soit l'origine ;
- l'instauration d'un équilibre entre les impératifs du développement économique et les nécessités de protection du littoral pour préserver ses richesses pour les générations présentes et futures ;
- l'intégration de la dimension environnementale du littoral dans les politiques sectorielles notamment l'industrie, le tourisme, le développement des établissements humains et les travaux d'infrastructure ;

- l'association des collectivités locales, des associations de protection de l'environnement et du secteur privé à la prise de décision concernant le littoral ;
- la réhabilitation des zones et des sites littoraux détériorés et pollués ;
- le libre accès au rivage de la mer.

Après avoir défini le littoral (entités délimitées par les communes ouvertes sur la mer) et précisé un certain nombre de principes généraux, cette loi édicte les règles de protection, insiste sur le libre accès au littoral, pose les conditions dans lesquelles doivent être exercées les activités sur cette zone, institue un Schéma Régional de Protection et de Gestion Intégrée du Littoral, crée une Agence Nationale du Littoral sous la forme d'un établissement public et désigne les autorités de contrôle. Des contraintes supplémentaires sont donc ajoutées à celles régies par les autres lois. Le principe retenu est celui de l'aménagement en profondeur, les normes devenant plus contraignantes à proximité du rivage. On propose une zone non constructible de 100 m et une deuxième bande, avec plusieurs contraintes. On doit garantir par ailleurs le passage piétonnier dans le domaine public maritime (passages transversaux obligatoires tous les 500 m). Les travaux pouvant porter atteinte à l'état naturel de la côte seraient en principe interdits, sauf pour rendre un service public. Les rejets en mer seraient interdits et les établissements tenus de traiter leurs eaux usées. Les projets susceptibles de porter atteinte au littoral sont soumis à des études d'impact sur l'environnement.

Comme on le voit ce projet de loi couvre l'essentiel des problèmes soulevés sur le littoral de Tétouan. Il apporte des réponses judicieuses à plusieurs menaces qui pèsent sur ce littoral. Mais le retard apporté à sa promulgation est tout simplement incompréhensible. Il semblerait cependant que ce projet soit en cours de réactivation pour passer par les différentes étapes de sa promulgation.

Malheureusement si cette loi peut encore avoir des effets sur d'autres littoraux marocains, il est bien trop tard qu'elle puisse avoir le moindre effet sur le littoral de Tétouan. L'application de la loi pourra œuvrer à protéger ce littoral contre les pollutions futures ou actuelles en généralisant, par exemple, le branchement de tout le résidentiel au réseau d'assainissement liquide, ce qui est encore loin d'être le cas aujourd'hui. Elle pourra également faciliter l'association des collectivités locales, des associations de protection de l'environnement et du secteur privé aux futures prises de décision concernant ce littoral. Elle permettra la prise en compte de la dimension environnementale du littoral dans les politiques sectorielles.

Mais il est un peu tard selon nous pour introduire une gestion intégrée et un développement équilibré du littoral, car l'état de saturation et de dégradation est assez avancé. C'est également le cas pour ce qui est de la préservation de l'accès libre au rivage. Il reste peu de fenêtres et s'il y a une décision à prendre aujourd'hui, c'est celle d'interdire de façon radicale toute nouvelle construction sur le littoral. En fait le littoral de Tétouan aurait besoin d'actions de réhabilitation aussi bien des zones encore libres que des écosystèmes littoraux là où ils ne sont pas encore modifiés de façon irréversible. Nous pensons ici aux lagunes et zones humides et au massif forestier de Koudiat Taifor. La préservation de ces milieux naturels ou ce qui en reste pourrait même être avancée comme un argument commercial car la saturation attendue suite aux nombreux chantiers en cours aurait besoin de quelques espaces naturels, autrement tous ces investissements risquent d'être rapidement dévalorisés.

Le document du PDTR détaille les actions à mener pour la relance de la destination. Mais dans la multitude d'actions qu'il propose et qui s'articule autour du produit, la formation, l'accès, le marketing, l'environnement urbain et paysager et l'organisation institutionnelle, il n'y a aucune mention à un travail de sensibilisation et à la nécessité de la préservation du capital de cette destination, à savoir sa qualité environnementale et paysagère. Pourtant les occasions ne manquaient pas et on pouvait mettre à profit les rubriques formation et marketing du document pour proposer dans ce cadre des actions dirigées aussi bien vers les promoteurs que vers les collectivités locales et les décideurs en insistant sur les valeurs à préserver pour garantir plus de durabilité aux capitaux et aux efforts investis. Bref il aurait fallu lier de façon plus explicite le plan de développement proposé pour la destination à l'instauration et à l'entretien d'un équilibre entre les impératifs du développement économique et les nécessités de protection du littoral.

L'une des voies à prospecter pour alléger la pression sur ce littoral, enrichir son offre et rééquilibrer les retombées socio-économiques du tourisme est à rechercher aussi à l'intérieur du continent.

3. Développement sectoriel littoral ou développement territorial ? Revoir l'option du tout balnéaire

Effectivement, il ressort de tous ce qui précède que l'aménagement touristique dans la région n'intègre aucunement la prise en compte de l'arrière-pays comme élément principal du produit. Certes le PDTR retient l'idée de faire de la région une destination pour la découverte de la nature du Rif occidental en proposant le développement d'un produit rural à travers des actions ciblant l'arrière-pays montagneux de Tétouan, et la région de Chefchaouen. Mais outre le fait que cette option est vue comme un simple complément du produit principal qui reste le balnéaire et qui est destiné à appuyer ce dernier, la déclinaison de ce programme laisse beaucoup à désirer. Or, ce qu'il faut recommander c'est le recadrage des choix retenus pour la région de manière à ce que le produit soit un produit unique et intégré comportant deux composantes à part égale : le balnéaire et le rural.

3.1. De la nécessité d'intégrer littoral et arrière-pays pour tendre vers « l'excellence territoriale »

Rappelons que la situation actuelle de notre région participe, comme un peu partout autour du bassin méditerranéen, à la tendance du creusement des déséquilibres régionaux et des retards de développement des arrière-pays suite au « choc de la modernité ». Le bouleversement des territoires de la Méditerranée a comme conséquence une opposition entre quelques territoires privilégiés branchés sur l'économie globalisée, ici le littoral et les plaines fluviales et côtières, avec les villes, les urbanisations dues au tourisme, les marinas et les réseaux de transports, et les territoires des arrière-pays, ici la montagne rifaine, peu productive et largement marginalisée.

Donc, la nécessité d'intégrer l'arrière-pays au littoral dans un produit touristique unique ne relève pas seulement de la consolidation du secteur touristique et sa durabilité, mais relève également et surtout d'un changement du scénario de développement de la Méditerranée. Il s'agit de sortir d'une logique de développement minier et rentier basé sur les prélèvements (littoral, eau, sol, espace) et d'un développement territorial à double vitesse entre les littoraux et les arrière-pays pour tendre vers un développement basé sur l'excellence territoriale.

L'« excellence territoriale » « (...) est la capacité pour les territoires méditerranéens de tirer le meilleur parti possible de leurs ressources (humaines, naturelles, biologiques, culturelles), y compris latentes, et des nouvelles opportunités de marché pour créer un progrès tangible dans les 3 dimensions du développement durable. Se donner cet objectif devrait d'ailleurs permettre de : i) mieux mobiliser et responsabiliser les acteurs des territoires, ii) donner une plus grande efficacité et cohérence aux politiques sectorielles, et iii) rechercher de meilleurs synergies ou compromis entre les impératifs écologiques, sociaux et environnementaux du développement, comme entre enjeux du court et du long terme » (Benoît, 2010)²¹.

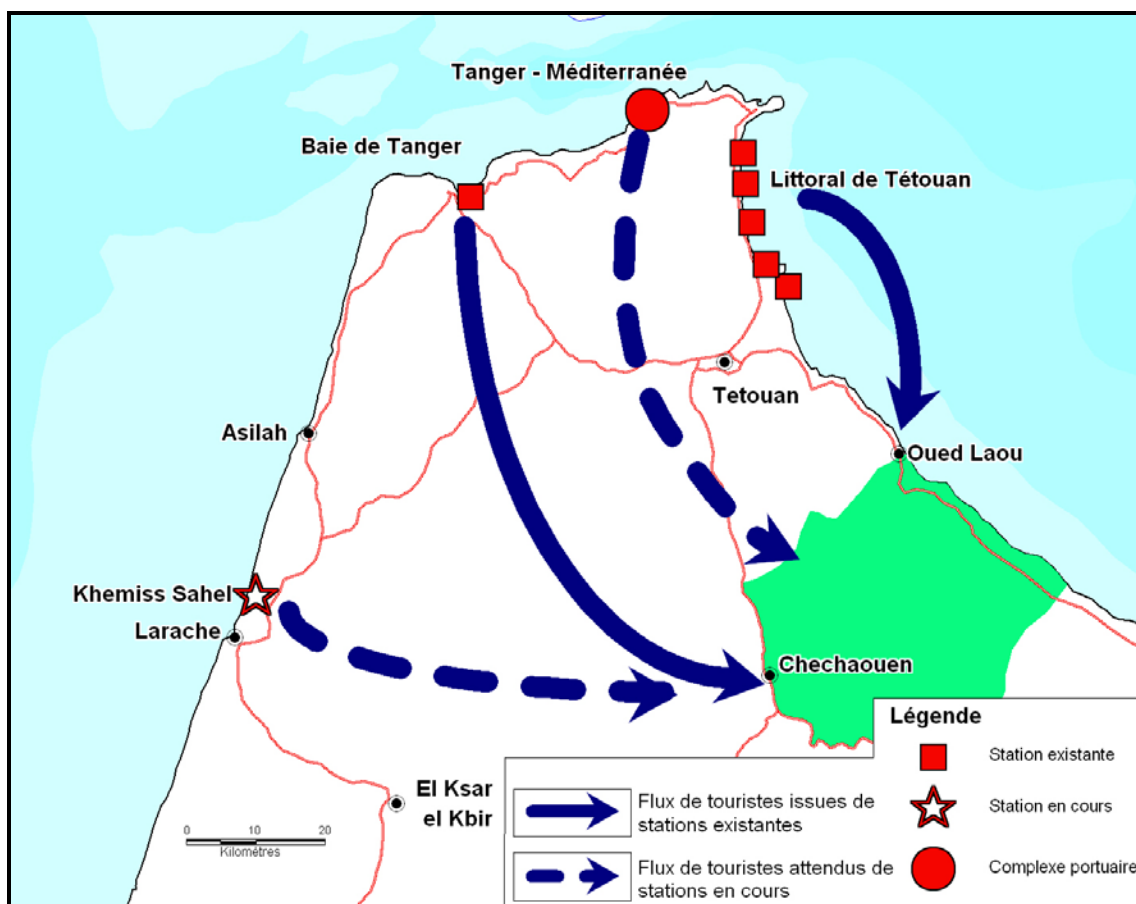
Abandonner le développement minier pour un développement basé sur l'excellence territoriale nécessite dans notre cas **l'intégration des deux composantes complémentaires, le littoral et son arrière-pays**, pour en faire un unique territoire touristique et donc une **destination** à part entière et lui assigner un projet basé sur cette territorialité.

²¹ Guillaume Benoît (2010), Territoires et développement durable en Méditerranée et au Maroc. Quels enjeux, quelles approches pour l'espace rural ? Communication au colloque « Projet de territoire, territoire de projet » organisé par le RELOR à Rabat les 28 et 29 octobre 2010 (Actes en préparation).

3.1.1. Le pays de Chefchaouen : une zone montagneuse qui s'organise de plus en plus comme un arrière-pays du littoral touristique

Le potentiel du littoral est évident et trouve son intérêt dans les paysages méditerranéens faits d'une juxtaposition heureuse de montagnes fortement humanisées qui arrivent jusqu'au rivage composé de falaises abruptes, de plages de très grande qualité et de plaines humides. De tout ce potentiel on n'a retenu jusqu'à présent que les plages en gommant les zones humides et en s'éloignant le plus possible des falaises et des montagnes. Or, dans l'arrière pays de ce littoral, nous avons une région à fort potentiel et qui fonctionne de plus en plus comme un arrière-pays touristique.

Figure 12 : Le pays touristique de Chefchaouen et sa proximité de zones d'émission de touristes



- **Un riche potentiel à quelques kilomètres du littoral**

Ce potentiel est tout d'abord naturel. La région est essentiellement montagneuse : ce caractère montagneux, elle ne le tient pas de ses sommets qui ne sont pas les plus élevés du pays (ils dépassent rarement 2000m), mais plutôt de son caractère compact que traduisent de fortes pentes. La Dorsale calcaire est très attractive et offre des paysages grandioses, de belles gorges propices au canyoning, plusieurs cavités que fréquentent des spéléologues, un cortège floristique méditerranéen et la seule sapinière du continent africain. Le deuxième centre d'intérêt de la région est son littoral long de 120 km et compris entre l'Oued Laou et la pointe de Jebha. Le contact brutal de la montagne avec la mer se traduit par des falaises parfois impressionnantes qui limitent de belles plages correspondant à des débouchés d'oueds.

Mais la région correspond surtout à une entité humaine et culturelle. La période islamique a laissé des vestiges remontant aux différentes dynasties et attestant d'un certain essor de la région, notamment des cités, aujourd'hui disparues ou encore visibles. Elle a joué un rôle dans l'effort de résistance contre les envahisseurs venus de la mer qui la marque encore aujourd'hui : organisation de la campagne pour répandre le savoir religieux, développement du soufisme encore actif de nos jours.

Ce qui fait aussi l'intérêt touristique de la région, c'est la multitude de manifestations et de savoir-faire des populations qui sont en relation étroite avec l'environnement local et constituent de forts marqueurs socioculturels de l'identité locale. Souks (marchés) et *moussems* (festivals traditionnels), lieux d'échange par excellence, offrent les productions locales artisanales ou agricoles comme le tissage ou la poterie, aujourd'hui mondialement connues. Capitale de cette entité socioculturelle, Chefchaouen est déjà un produit touristique en soi. Perchée à 600 m, cette ville – unique agglomération urbaine traditionnelle du Maroc en zone de montagne – avait pour mission principale d'arrêter l'avancée des ibériques qui se faisaient de plus en plus pressante depuis la prise de Ceuta en 1415. Aujourd'hui, bien que somnolente, la petite ville a beaucoup de caractère et s'ouvre de façon remarquable sur son arrière-pays rural avec lequel elle a développé une intense vie relationnelle. Elle se prête parfaitement au rôle de capital d'un pays de tourisme rural.

En somme, à quelques kilomètres du rivage, il y a suffisamment de centres d'intérêt et des possibilités immenses pour proposer des activités mobiles (randonnées, trekking, canoë-kayak, etc.) de manière à accompagner et à diversifier le produit balnéaire.

- **Une forte proximité actuelle et future de différents points d'accès...**

En plus du littoral de Tétouan, le « Pays touristique de Chefchaouen » en gestation se situe également en marge de futurs projets touristiques programmés à Khmiss Sahel (Station de Lixus) et le long du littoral du détroit. L'une des réalisations en cours et qui influera sur ce futur pays en termes de clientèle est la rocade méditerranéenne. Son tracé montre bien que notre futur pays deviendra accessible de deux côtés. Actuellement il est essentiellement accessible soit par le sud en venant de Rabat ou Casablanca par Ouezzane, soit du Nord en venant par la route continentale Tanger-Tétouan-Chefchaouen. Avec la future rocade, des visiteurs et randonneurs pourront y accéder par le littoral Méditerranée (Figure 12).

Principal pôle émetteur et redistributeur des randonneurs et autres pratiquant du tourisme vert, la ville de Chefchaouen dispose d'une capacité d'hébergement faite d'hôtels non classés et d'une multitude de pensions, alors que l'hôtellerie classée et les maisons d'hôtes se développent de façon assez sensible. Mais la particularité de cette destination intérieure est la multiplicité des auberges et autres gîtes d'étapes tenus par des habitants dans les différents villages de la montagne. En effet, nous avons ici le développement d'une forme de tourisme tout à fait nouvelle pour le Maroc : le tourisme rural.

- **Un intéressant processus de mise en tourisme de la montagne**

Ce processus s'appuie sur quatre éléments principaux :

- Un intérêt porté par la demande à ce pays.

Depuis plusieurs années une demande en tourisme de randonnée s'est dirigée de façon plus ou moins spontanée vers la région. Dans un premier temps, des individus et des groupes visitant la ville de Chefchaouen ont prolongé leurs séjours dans la région en effectuant des randonnées dans l'arrière-pays de la ville avec même des séjours et un hébergement improvisés chez l'habitant. Ensuite des groupes de touristes (surtout espagnols et secondairement français) arrivant au Maroc en voiture, programment sur leur chemin vers le sud du pays un arrêt de deux ou trois jours en vue de pratiquer quelques circuits devenus classiques. Les programmes de ces petites randonnées sont mis au point en liaison avec de jeunes guides de la ville, des associations de développement local, des professionnels de la restauration ou de l'hébergement également de la ville.

Aujourd'hui et aux dires de nos interlocuteurs (professionnels, guides, mouvement associatif) plus d'un millier de personnes par an parcourent la région. Bien que ce chiffre soit difficile à vérifier, c'est à notre avis un effectif non négligeable si on tient compte du fait qu'un produit de tourisme rural structuré et commercialisé est juste à ses débuts.

- Cette demande touristique ne laisse pas indifférents les acteurs locaux de la région.

Ces flux de touristes arrivés dans la région de façon plus ou moins spontanée ont suscité une réponse assez originale de la part d'acteurs locaux qui ont bien su satisfaire une partie des attentes de cette demande. Ces initiatives sont assez diversifiées. Nous les avons classées selon deux types.

Le premier type, composé des jeunes guides officiels travaillant sur la ville ou guides plus ou moins clandestins, captent une partie de cette demande en s'organisant (fax, portable, site internet) et en recevant des commandes d'avance pour l'organisation de tournées. Des professionnels de la restauration ou de l'hébergement co-organisent avec ces guides des sorties pour des groupes. Des habitants de certains villages assez bien fréquentés

ont improvisé des moyens d'hébergement de fortune pour que des touristes arrivés en petits groupes puissent passer la nuit dans le village. Ces hébergements sont bien sûr organisés en partenariat avec ces jeunes guides. Dans plusieurs villages, des candidats à la gestion de gîtes qui peuvent être soit le résultat de créations nouvelles, soit à partir de rénovation et de restauration d'anciennes demeures, répondent à l'appel.

Le second type, constitué des associations de développement local (très actives et nombreuses à Chefchaouen et sa région), a intégré dans ses activités le créneau du tourisme rural. Ces associations organisent des formations courtes avec l'appui des ONG internationales. D'autres ont créé des clubs d'éco-tourisme et s'activent à reconnaître et à tester des itinéraires. D'autres dépassent ce stade et reçoivent des groupes envoyés par d'autres associations européennes. Une association et des particuliers ont engagé la construction de plusieurs gîtes dans les environs de Chefchaouen et reçoivent des groupes envoyés par des associations étrangères dans le cadre du tourisme solidaire. Deux de ces associations (l'Association Talassemrane pour l'environnement et le développement et l'Association de Développement Local de Chefchaouen.) sont devenues des canaux assez solides pour relayer sur le terrain les actions du ministère du tourisme et des ONG internationales car soutenues par des bailleurs de fonds internationaux, et ont toutes les deux inscrit le tourisme rural parmi leurs axes de développement prioritaires. De plus, elles comptent diffuser leurs actions sur des réseaux d'associations villageoises avec lesquelles elles montent des projets. Bref, une certaine fièvre s'est emparée de Chefchaouen et de sa région et toutes ces personnes croient fermement au tourisme rural et souhaitent générer des entrées d'argent supplémentaires au niveau local grâce à cette demande touristique.

– Cette activité suscite également l'intérêt des bailleurs de fonds et développeurs internationaux.

Divers projets et actions initiées par des ONG internationales s'inscrivent dans l'effort de développer un tourisme rural dans la région. C'est grâce aux aides obtenues de diverses fondations et ONG espagnoles ou italiennes, mais aussi de gouvernements régionaux et de la coopération espagnole, que des associations locales organisent des formations de qualifications professionnelles dans le domaine du tourisme rural. Des jeunes originaires de Chefchaouen sont ainsi initiés au travail de guidage, de secourisme et d'organisation de randonnées dans la région. C'est également grâce aux mêmes appuis que l'ADL a pu réaliser et publier l'intéressant inventaire des ressources et potentialités touristiques de la Province de Chefchaouen.

Mais le projet le plus ambitieux en matière d'aide à la mise en tourisme de la région nous semble être le projet de « Développement participatif des zones forestières et péri-forestières de la province de Chefchaouen » financé par l'Union Européenne dans le cadre de Meda II. Prenant la suite du projet GEFRIE, ce programme a intégré dans ses priorités le balisage de plusieurs itinéraires de randonnée, balisage que sous-traite l'Association Talassemrane.

– Enfin, l'aboutissement de cette évolution fut la création du PAT de Chefchaouen en 2003.

Le PAT de Chefchaouen fut le premier à être mis en œuvre par le Ministère du tourisme et ce en 2003. Il implique plusieurs partenaires : le département du Tourisme, les Eaux et Forêts, l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord, l'Agence de Développement Social, la Province de Chefchaouen, la Municipalité de Chefchaouen, l'association Movimondo (italienne), l'association Talassemrane et l'association ACTLC (l'association Catalane pour le temps libre et la culture). Si on ajoute à ces partenaires les « gîteurs », les guides locaux du tourisme et la population directement concernée par l'hébergement on réalise la multitude d'intervenants auxquels fait appel ce montage et ses capacités de mobilisation des acteurs du développement.

Une autre tendance suite à cette création est la structuration du parc d'hébergement qui ne relève plus de l'informel. Plusieurs projets sont aujourd'hui fonctionnels et attendent leur classement. La carte de la Figure 13 et le

Tableau 15 tiennent compte de ces tendances et actualisent l'état des lieux. La commercialisation aussi ne relève plus de l'amateurisme d'autrefois. L'ACTLC a initié la création d'une association, « Chaouen rural » qui avec l'aide de l'ONG catalane a réhabilité des gîtes, organisé des formations des propriétaires à l'accueil touristique et se charge aussi de la commercialisation, tout en proposant aux randonneurs un programme de découverte de la région à travers des circuits personnalisés. Bien sûr ceci ne se passe pas sans difficultés ni conflits et là aussi, la compréhension du jeu des acteurs est essentielle.

Tableau 15 : Gîtes, en cours de classement, dans la province de Chefchaouen

Nom	Doura / commune rurale	Capacité
Gîte Ametrasse	Douar Ametrasse, commune rurale Talambote	8 lits
Gîte Tirougane	Douar Tirougane, commune rurale Sthate	8 lits
Gîte Khizana	Douar Khizana, commune rurale Bab Taza	8 lits
Gîte Taourarte	Douar Taourarte, commune rurale Tassift	8 lits
Gîte Boubnar	Douar Boubnar, commune rurale Talambote	8 lits
Gîte Rihana	Douar Mechralla, commune rurale Bab Taza	8 lits
Gîte Azilan	Douar Azilan, commune rurale Talambote	8 lits
Gîte Achetta	Douar Achetta, commune rurale Beni Selmane	8 lits
<i>Gîte Al Kalaa</i>	Douar Al Kalaa, commune rurale Talambote	8 lits

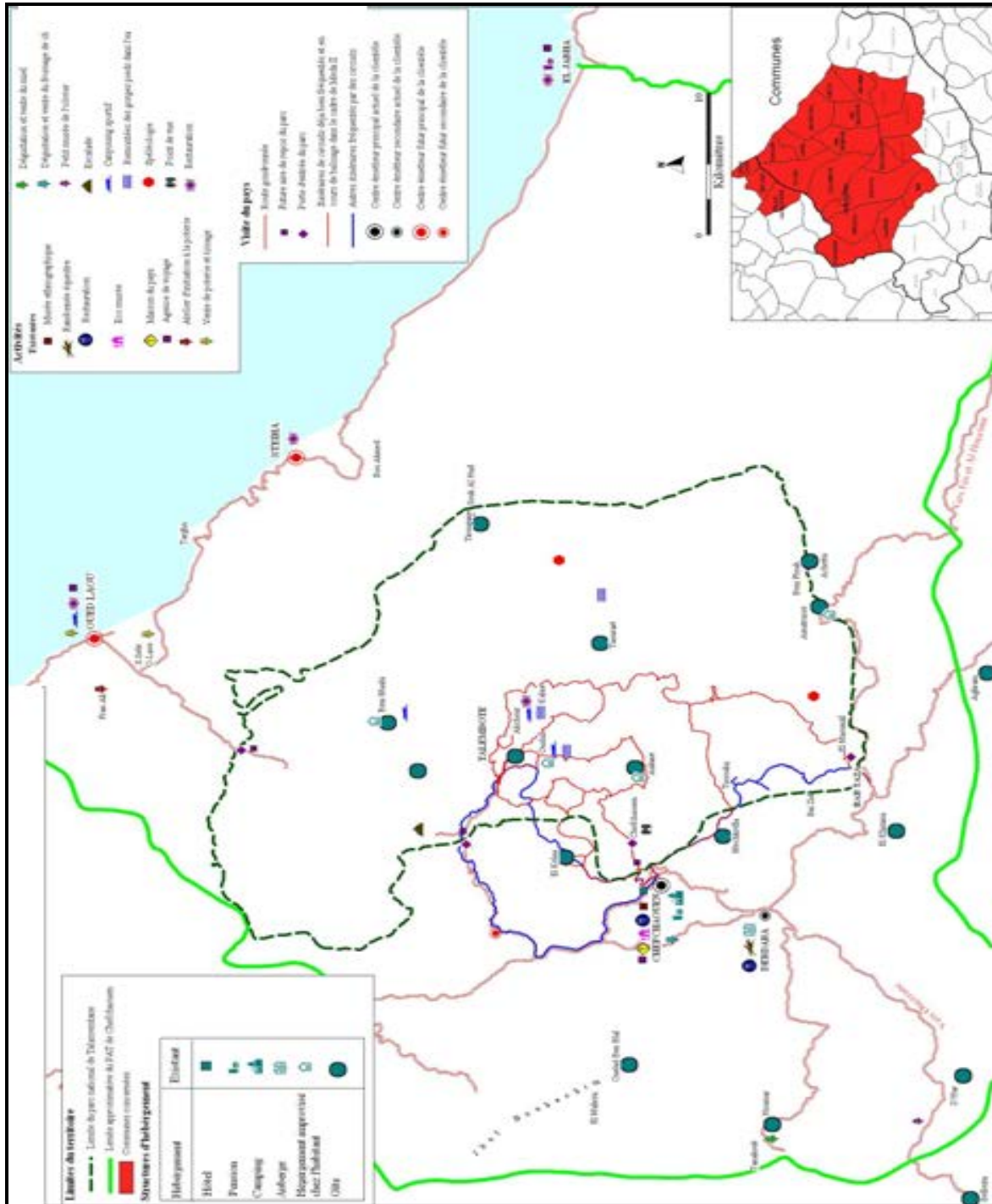
Chef lieu de ce pays touristique, Chefchaouen dispose d'une capacité d'hébergement faite d'hôtels classés (500 lits), non classés (590 lits) et d'une multitude de pensions difficiles à dénombrer. La ville enregistre annuellement 30 809 arrivées et 44 234 nuitées (2009). Ces chiffres étaient respectivement de 18 447 arrivées et 25 213 nuitées, soit une augmentation entre 2003 et 2009 de 67 % pour les arrivées et de 75,4 % pour les nuitées. Ce sont certes des chiffres absolus assez faibles, mais outre le fait que les taux d'accroissement sont assez spectaculaires, le tourisme rural n'a pas pour vocation de mobiliser des flux très importants. Les Européens constituent une part non négligeable dans le total des nuitées (56 % en 2009) et ce sont eux qui sont demandeurs de randonnées et de découverte du milieu naturel.

Ce qui est intéressant à souligner à propos de cette fréquentation, c'est qu'elle ouvre la montagne sur le littoral. Quelques circuits déjà fréquentés au départ de Chefchaouen aboutissent au rivage méditerranéen et d'autres qui arrivent de ce rivage pénètrent profondément dans la montagne. Statistiquement parlant, cette demande est encore résiduelle, mais c'est un début.

Enfin l'une des conséquences les plus spectaculaires de cette évolution est l'impact de la nouvelle activité sur le recul de la culture et du commerce de la drogue. Il semblerait que certains « gîteurs », anciens cultivateurs de cannabis, se soient reconvertis dans l'hébergement, mais aussi l'apiculture et la distillation des plantes aromatiques et médicinales. Ainsi, le tourisme rural peut ne pas être une finalité en soi, mais un moyen pour faire évoluer les esprits.

La dynamique est telle qu'il serait dommage de ne pas en profiter pour amorcer un développement territorial combinant littoral et arrière-pays en accrochant le premier au second. Ceci devrait faire l'objet selon nous d'un traitement territorial.

Figure 13 : Le pays touristique de Chefchaouen



3.2. Un projet de territoire

Pour initier le montage d'un nouveau produit méditerranéen « littoral/arrière-pays », on peut s'inscrire dans la dynamique qui se développe actuellement au Maroc et dans divers pays et qui tourne autour du concept de développement territorial. Cet outil oriente aujourd'hui toutes les actions qu'elles soient gouvernementales ou autres. Mais si la vision semble assez claire sur le « pourquoi » de cette démarche, le « comment » reste encore assez flou. La recherche s'est emparée de ce thème et aujourd'hui des interrogations telles que « Comment faire des territoires de projets des cadres de mobilisation des acteurs locaux ? Comment articuler le top down au local ? Comment alimenter le local et l'inciter à créer des synergies et des solidarités territoriales avant la mise en place des outils institutionnels (appels à projets communs, groupements de communes, groupement d'agglomération) ?

Dans le domaine du tourisme, l'étude commandée par le ministère du Tourisme pour préparer la vision 2020 privilégie l'approche territoriale. Mais ses résultats n'étant pas encore connus, on ne peut s'inspirer de cet outil de la future politique publique marocaine en matière de tourisme pour faire des propositions sur la démarche à suivre dans le montage du produit proposé ici. Par contre la stratégie de développement du tourisme rural mise au point au début des années 2000 a retenu le concept de Pays d'accueil touristique. La déclinaison de cette démarche dans la réalité est encore loin d'être satisfaisante et se caractérise par ses nombreux balbutiements. Mais certaines idées contenues dans la boîte à outils de ce concept pourraient aider dans le montage de ce que nous proposons ici.

Il est de ce fait utile de rappeler brièvement les principes qui sont à la base d'un PAT. Partant de la nécessité de mutualiser le potentiel et les compétences, le Pays d'Accueil Touristique a une personnalité propre et est délimité sur la base des éléments le distinguant de ses voisins à savoir une unité physique et culturelle mais aussi une diversité du produit. Il doit se situer à proximité d'une zone d'émission et être doté d'un label. Il émane surtout d'une volonté des acteurs locaux désireux de mettre en tourisme leur espace. Il nécessite un accompagnement et une organisation de développement et de gestion. Pour cela il doit être doté de divers organes et s'appuie sur une animation spécifique. Il suppose des équipements et des aménagements touristiques (maison de pays, hébergements touristiques ruraux, restauration touristique, signalétique touristique). En résumé un Pays d'Accueil Touristique est un territoire qui n'est ni une Région, ni une Province, ni une Commune. Il peut être une partie d'une région ou d'une province ou être à cheval sur plusieurs communes : il est avant tout un territoire de projet.

Mais un Pays d'Accueil Touristique ne peut devenir effectif que s'il y a une volonté émanant des acteurs locaux pour construire ensemble une image en « patrimonialisant » les éléments de cet espace qui peuvent l'être et appuyer le tout sur un label de qualité, l'organiser sur le plan de l'hébergement, de la restauration et de l'animation, la promouvoir à travers une politique de communication ciblée et la vendre à travers les canaux déjà actifs pour commercialiser le produit Maroc en général.

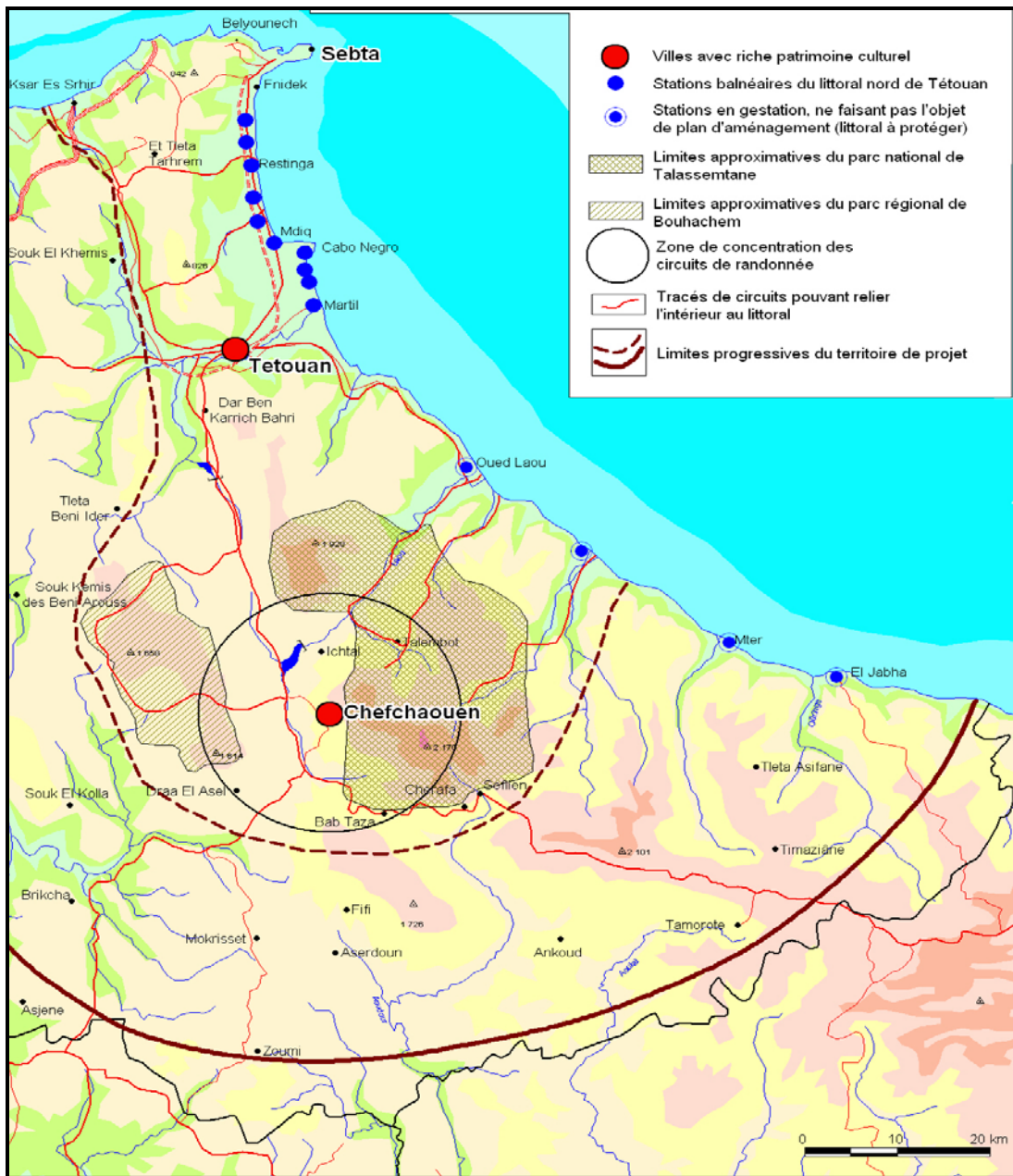
- **Délimitation du territoire**

Réfléchir sur un projet qui serait basé sur (et porté par) un territoire suppose d'abord la délimitation de ce territoire. Cette définition doit se faire par le bas en impliquant au maximum tous les acteurs concernés. Mais auparavant il faut en esquisser les limites spatiales. Nous partons de l'hypothèse que pour assurer le maximum de chances de réussite à ce territoire de projet, celui-ci doit être limité en superficie au départ, mais cette superficie pourrait évoluer dans le temps pour s'élargir au fur et à mesure que le produit donne des signes de réussite et intégrer d'autres sites et d'autres porteurs de projets.

Dans le cas qui nous concerne, nous avons une unité physique, soit une montagne et son littoral, doublée d'une unité culturelle, le pays Jbala avec en plus une grande diversité du produit. La figure 14 propose les limites de ce territoire en intégrant le littoral de Tétouan que nous avons longuement décrit à celui plus au sud allant de Oued Laou à la plage de Jebha et y englober le pays de Chefchaouen tel que délimité dans la figure 13. Regrouper le littoral nord déjà urbanisé (notre destination) et le littoral sud encore plus ou moins vierge pourrait aider à sauvegarder ce dernier. En effet là, la montagne rifaine plonge de façon brutale en Méditerranée laissant peu de place pour les plages qui se réduisent parfois aux débouchés des rivières. La nature est encore relativement préservée, mais les initiatives ont déjà commencé là où le littoral est d'accès facile. En rassemblant ces deux littoraux

on pourrait décider la préservation du littoral sud en y appliquant des clauses de sauvegarde telles que prévues par la loi du littoral.

Figure 14 : Un nouveau produit, un nouveau territoire Jbala – Tamuda Bay



Cette identification du territoire touristique ne doit en aucun cas relever du critère administratif, ni du critère naturel. On doit tenir compte, certes, des centres d'intérêts touristiques et des infrastructures. Mais le critère essentiel demeure celui des acteurs du tourisme et de leur volonté à construire ensemble un territoire de projet. De ce fait le premier chantier pour identifier ce territoire relève de la pédagogie et de la sensibilisation pour amener des gens à construire ensemble un produit et à en faire un territoire de projet. L'identification de ce territoire devrait être issue de ce processus, d'où un territoire de projet qui remonte de la base et qui est évolutif car ayant des limites qui ne seront jamais figées.

Ainsi délimité, notre territoire répond aussi à la condition qui exige la proximité de zones d'émission puisque l'assemblage proposé ici se trouve à proximité des zones où se développent de grands projets de tourisme balnéaire dans le cadre du Plan Azur qui pourront l'alimenter en flux de visiteurs cherchant à casser la monotonie du séjour balnéaire classique.

- **Image de marque : le label**

Notre destination littorale ayant déjà une image de marque en cours de construction à travers le label de Tamuda Bay, on pourrait enrichir ce label en lui ajoutant la composante montagnarde du pays Jbala, ce qui déboucherait sur une appellation telle que Jbala-Tamuda Bay. Mais la création d'un label territoriale ne devrait pas se limiter à l'appellation.

Le label a pour objectif essentiel d'améliorer la qualité des services proposés dans ce futur territoire touristique. La mise en place de ce label devrait inciter les acteurs du tourisme local à améliorer la qualité de leurs prestations et garantir aux touristes un certain niveau de qualité. Mais à notre sens, la labellisation ne devrait pas se confondre avec la réglementation, qui a aussi pour but d'obtenir des standards de qualité (les « étoiles » des hôtels). Si cette dernière est impérative et contraignante, la première est facultative et incitative. Si cette dernière s'applique à tel ou tel secteur d'activité (normes de classement hôtelier par exemple), la première doit pouvoir embrasser tout un champ d'activités diverses, ce qui est le cas pour un produit touristique qui ambitionne d'intégrer une composante balnéaire et une autre rurale de montagne.

Le produit Jbala – Tamuda Bay doit se caractériser par une typicité qui se manifeste à travers des circuits, des activités et des animations spécifiques : l'identification d'itinéraires, les stages et ateliers ou la découverte interactive de la culture locale, un calendrier de manifestations folkloriques, des musées ethnographiques et des éco-musées et une valorisation du petit patrimoine rural de l'intérieur et celui des petits ports de pêche du rivage. Un label suppose aussi des moyens d'hébergement qui respectent une certaine architecture, mais aussi l'offre d'une restauration locale.

Le tout devrait être porté par une promotion à travers une politique de communication ciblée. Dans laquelle la démarche de pays touristique typique doit être privilégiée. En lieu et place de brochures généralistes ou régionales, il faut opter pour des guides de pays qui mettent en valeur la diversité, mais aussi les connexions ayant existé autrefois entre le littoral et son arrière-pays.

- **Montage du produit**

Comme indiqué plus haut, l'arrière-pays rural de Chefchaouen fait déjà l'objet d'une fréquentation plus ou moins importante de touristes qui arrivent surtout par l'intérieur, alors que le littoral lui-même a sa propre clientèle qui l'investit à la recherche d'activités liées de façon presque exclusive au balnéaire. A l'exception de quelques pionniers qui s'aventurent en dehors des chemins battus et qui les relient, les deux destinations, bien que côte à côte se tournent pratiquement et de façon paradoxale le dos. Il est suggéré ici de les fusionner en un seul ensemble pour qu'ils constituent un seul produit à la fois riche en diversité et complémentaire. Pour cela il convient de travailler sur différents fronts.

- Définir, reconnaître, tester et diffuser des circuits de randonnée qui relient le littoral à son arrière pays.

La démarche devrait commencer par un inventaire détaillé et à jour de tous les centres d'intérêt du territoire délimité. Pour le littoral de Tétouan ce travail a déjà été effectué dans le cadre du PDTR et pour Chefchaouen, son arrière-pays et son littoral une initiative de l'Association de Développement Local a effectué cet inventaire. Les ressources touristiques culturelles et naturelles étant connues, les acteurs locaux sont déjà passés à l'étape suivante qui consiste à reconnaître, tester et établir des circuits de randonnée. Cependant ces circuits se confinent souvent dans l'arrière-pays montagneux et il suffit donc de les prolonger vers la côte. La figure 12 montre que certains circuits partant de Chefchaouen arrivent déjà sur le littoral sud, mais des variantes reliant le cœur de la montagne au littoral nord (ou littoral de Tétouan étudié ici) manquent. Un travail de reconnaissance, de test, de balisage et de signalisation est à engager. L'une des actions à venir consisterait à préciser ces itinéraires et à établir des fiches descriptives, le tout devant servir à l'établissement d'un petit guide de la randonnée dans le pays Jbala et Tamuda Bay. Ce petit guide sera largement diffusé dans les stations actuelles et futures de Tanger et du littoral de Tétouan mais sera également disponible dans les bureaux de l'ONMT et les délégations du tourisme.

- Organiser l'offre en hébergement pour accompagner ces circuits

Prolonger la durée de séjour du touriste sur place en créant les conditions de séjour dans un cadre formel et tracer des circuits de randonnée qui relient l'intérieur à la mer passe obligatoirement par la dissémination d'une offre en hébergement le long des itinéraires de ces circuits. Le terrain n'est pas totalement vierge, nous l'avons déjà vu.

Un hébergement chez l'habitant existe déjà dans certains villages fréquentés par les groupes. Mais cet hébergement se fait dans un contexte d'improvisation qui laisse beaucoup à désirer. Et lorsque des projets structurés ont été menés jusqu'au bout, ils n'ont pas été réalisés dans le but justement de réaliser une intégration entre l'intérieur et la côte. Des associations de développement local comme l'association Talassemrane soutiennent, grâce à des fonds internationaux, des porteurs de projets de gîtes. La démarche consiste à :

- vi) un travail de sensibilisation de la population ;
- vii) recevoir des propositions de particuliers ou d'associations de villages qui souvent apportent le terrain ;
- viii) rechercher un financement ;
- ix) la conduite du chantier et de la formation du futur « gîteur ».

La figure 1 localise ces différents gîtes et on voit bien qu'il suffit d'en ajouter quelques uns pour créer les liaisons intérieur-littoral.

Le problème qui reste entier concerne le type d'architecture à retenir pour les gîtes de ce pays. Dans la grande partie du Rif occidental la maison est à toit à double ou multiple pente. La charpente était couverte traditionnellement de chaume de seigle. Aujourd'hui et suite à une évolution de cet habitat (baisse puis disparition de la production de seigle et augmentation des revenus), le toit de chaume a disparu pour être remplacé par de la tôle ondulée. Cet appauvrissement de l'architecture a pourtant conservée la forme et la technique de la charpente. Le choix des toits à retenir pour les gîtes est entre le toit en chaume à ressusciter (mais avec un risque réel d'incendie) ou en tôle ondulée (mais avec un inconfort certain). En attendant, le plan type du gîte retenu par les architectes qui conseillent les porteurs de projets est assez discutable car il impose en plein milieu rural une architecture citadine (d'origine andalouse) faite de toits en tuiles rouges !

Afin de soutenir et de compléter le système d'hébergement de ce territoire en devenir, il est nécessaire de susciter une augmentation de la capacité hôtelière de la ville de Chefchaouen et d'implanter une petite hôtellerie (petits hôtels, pensions) ainsi que quelques campings sur les sites du littoral sud qui devrait être protégé de l'évolution qu'a connu le littoral de Tétouan au Nord.

– Proposer des activités

Outre la visite rapide qui se contente de contempler le paysage avec un petit alibi culturel et qui est pratiquée dans la plupart des cas aujourd'hui, il faudrait développer des séjours à thèmes permettant de prolonger le séjour et d'approfondir la connaissance du pays touristique en soulignant la double culture montagnarde et littorale. Ces thèmes peuvent être des thèmes de découverte « passive » classique (le contexte socio-culturel du pays, l'apiculture traditionnelle, la pêche méditerranéenne traditionnelle, la découverte de la vie des villages du pays Jbala, les séjours scientifiques (botanique, géologie, etc.)). Ils peuvent être également des thèmes de découverte « active » novatrice comme l'organisation de stages sur place pour que des touristes qui souhaitent vraiment découvrir l'Autre puissent s'initier à diverses activités : cuisine locale, produits du terroir, fabrication et dégustation du fromage de chèvre et de l'huile d'olive, soins corporels à base d'huile d'olive, poterie célèbre sur certains sites de la région, tapisserie, la musique *jabli*, travaux des champs, spéléologie, pêche et tourisme sportifs.

• **La gouvernance territoriale**

– L'association du pays touristique et sa vitrine

La seule instance existante actuellement pour la gouvernance des territoires touristiques au Maroc est le conseil régional du tourisme. Cette instance ne convient pas à notre avis pour monter et gérer le type de territoire visé ici. En effet, le champ d'action d'un CRI correspond à une région institutionnelle aux limites administratives et institutionnelles précises. Or, nous avons bien insisté sur le fait que le pays touristique Jbala – Tamuda Bay ne doit pas correspondre à une entité administrative. C'est la raison pour laquelle nous optons pour une instance prévue dans le cadre du Pays d'Accueil Touristique mentionné plus haut et qui est l'association du pays.

La création de l'Association du pays touristique Jbala - Tamuda Bay se fera selon les conditions qui régissent les associations. Elle regroupera essentiellement les acteurs qui exercent dans le pays (gîteurs, gestionnaires d'auberges, hôteliers, restaurateurs, gérant de pensions, guides, bazaristes, etc) et des représentants des décideurs et concepteurs du tourisme au niveau local (Conseil régional du tourisme) et de développement régional (Conseil régional). Elle accompagne le projet en l'aidant à trouver les moyens de financement, mais le surveille également, l'oriente, l'encadre et l'évalue. Elle accorde le label et classe les gîtes qui répondent aux termes de références des cahiers des charges. Elle dresse ces cahiers des charges et les réactualise régulièrement. Le Bureau est l'exécutif du Conseil d'Administration de l'association et doit concrétiser le projet.

Le siège de l'Association est le point de contact avec les guides accompagnant les touristes de l'extérieur de la région ou des guides ruraux de la région et le lien avec les forestiers des parcs, les propriétaires de gîtes, les présidents de communes. Une maison du pays touristique devrait être implantée dans un lieu central du territoire qui soit accessible. Ses principales tâches sont l'information, la promotion, la réservation et l'accompagnement des

propriétaires de gîtes en milieu rural, mais aussi leur mise en contact avec les hôteliers du littoral. Elle héberge un petit musée ethnographique, comporte un coin de vente de produits de l'artisanat local et de produits alimentaires (huile d'olive, fromage de chèvre, champignons, miel, poterie, etc.). Elle offre également un comptoir de vente de cartes postales et de livres et publications sur la région et de distribution de cartes et brochures.

– La formation

L'une des mesures les plus indispensables lorsque nous sommes en présence de propositions nouvelles est la formation. Pour le cas qui nous intéresse, il ne s'agit pas de la formation classique qui accompagne le développement du tourisme au sein des écoles et instituts de formations professionnelles, mais bel et bien d'actions et de mesures en direction de cibles qui ne sont pas sur les bancs des établissements de formation.

Il y a tout d'abord les techniciens et administrateurs du tourisme qui accompagnent les projets de développement qui doivent intégrer cette notion de développement territorial intégré qui n'a rien à voir avec la gestion sectorielle du tourisme.

Il y a ensuite des campagnes de sensibilisation des populations en utilisant les relais que constituent les associations locales de développement. Il y a surtout les professionnels de l'hôtellerie classique et les gestionnaires actuels et futurs des gîtes. Ces derniers doivent en outre recevoir un minimum de formation en matière d'hygiène, d'accueil et de sécurité.

Dans le cas de la région qui nous intéresse ici, il faudra tenir compte des coups partis et mettre à profit les programmes d'aide engagés ou en cours d'engagement afin d'éviter la dispersion des efforts.

C'est ainsi que pour Chefchaouen la mise en place du parc de Talasemtane a mené dans le cadre de Meda II un grand programme de formation qui touche plusieurs catégories de populations : les cadres techniques du parc, les guides agréés à accompagner les visiteurs, le personnel technique, les associations, la population. Pour ce qui est du contenu et de la forme de ces formations les réflexions suivantes seraient à prendre en compte :

- ◆ Il faut aussi faire preuve de pragmatisme d'autant plus que de nombreux jeunes sont disponibles sur le marché du travail après avoir terminé ou interrompu un cursus universitaire qui se prête bien à une valorisation locale. On peut donc sélectionner des jeunes diplômés et leur apporter une courte formation sur place. Certains de ces jeunes étant déjà actifs dans le domaine de l'accompagnement, la formation peut prendre l'aspect d'une formation qualifiante.
- ◆ Une des actions de formation qui nous semble essentielle pour toutes les catégories de populations concernées par le tourisme rural consisterait en une information la plus vaste possible sur les bases essentielles de la stratégie de développement du tourisme rural. Que ce soit pour les futurs agents développeurs et leurs collaborateurs ou pour les membres du Conseil d'Administration ou les membres de l'Association de Pays ou enfin les guides, il est indispensable qu'ils soient tous au courant des grandes lignes de ce qui fait l'ossature d'un PAT.

Reste que la sensibilisation à la problématique environnementale et aux bonnes pratiques est à notre sens le principal déficit que doit relever le volet formation dans cette destination.

V. Conclusion générale : vers une nouvelle image d'un tourisme méditerranéen plus durable

1. D'un traitement sectoriel littoralisé et un produit banal vers une approche territoriale créatrice d'une nouvelle image et une nouvelle dynamique de développement local

La panoplie des mesures politiques et autres actions dans le domaine du tourisme au Maroc est assez large. Il reste que la plupart de ces mesures sont destinées à des espaces touristiques répondant aux normes commerciales. Or, l'une des spécificités de notre destination c'est qu'elle ne répond pas tout à fait à ce modèle. Outre le fait que les choix des sites faits par la puissance publique et les professionnels du tourisme – principaux partenaires de cette puissance publique – pour l'implantation de nouveaux complexes n'ont pas concerné notre zone, celle-ci fonctionne selon un autre modèle que celui qui prévaut dans la plupart des destinations. Justement le choix n'a porté sur aucun site de notre destination car elle est supposée saturée et destinée plutôt à un tourisme résidentiel. Les options retenues par la planification régionale du tourisme essaient certes de résister à cette tendance résidentielle, mais la réalité ne semble pas suivre. Dans ce contexte, il a été difficile de traiter de ces mesures en les thématissant par secteur.

Toutefois, les mesures qui pourraient assurer plus de durabilité pour la destination peuvent être listées comme suit :

- Rééquilibrage de la structure d'hébergement en augmentant la part de l'hôtellerie. Ceci permettra de diffuser davantage les bonnes pratiques et les mesures prises au niveau national pour une gestion hôtelière respectant l'environnement et les ressources naturelles ;
- Ediction de lois et d'actions pour protéger le littoral ;
- Application des lois existantes pour la protection des zones humides et des aires protégées ;
- Engager des mesures pour développer les implantations touristiques en deuxième ligne et en profondeur (arrière-pays, intérieur des terres) par rapport au trait de côte ;
- Revoir la conception du produit pour mieux le rééquilibrer de manière à ce qu'il ne soit pas uniquement balnéaire.

De toute ces mesures, la dernière nous semble la plus globale car, si elle est réalisée, elle peut entraîner dans son sillage toutes les autres. Il s'agit de repenser les aménagements, le fonctionnement et la gestion des destinations touristiques méditerranéennes dans le sens d'une intégration poussée entre le littoral et l'arrière-pays qui dans nos pays méditerranéens est souvent montagneux. Le but ultime de cette révision est la fabrication d'une nouvelle image du tourisme méditerranéen qui ne soit pas liée au seul tropisme balnéaire.

Or, les évolutions à l'échelle mondiale plaident pour cette révision radicale. Le régime alimentaire et nutritionnel dit méditerranéen a le vent en poupe partout dans le monde. Les produits des terroirs sont de plus en plus demandés. La randonnée et la découverte de l'autre se diffusent parmi des touristes européens de plus en plus nombreux. Les politiques publiques et les institutions de développement sont de plus en plus « territorialisées » pour réussir la double intégration verticale et horizontale du développement. Nous avons déjà situé notre démarche dans ce qu'on appelle désormais « l'excellence territoriale » et les trois objectifs que peuvent atteindre les territoires méditerranéens grâce à cette approche. Pour cela il faut travailler à une petite échelle. C'est à cette échelle qu'on peut identifier des ensembles humains, naturels et culturels, qui présentent à la fois une cohérence, des spécificités en termes de produits, de traditions culinaires, etc., qui ont une capacité de dynamique collective partagée et qui peuvent avoir une taille suffisante pour peser au plan économique et justifier des services d'appui.

Ces petites régions peuvent être des petits massifs ou des vallées qui se distinguent par leurs conditions naturelles, leur histoire partagée et leurs agricultures, ou encore des petites régions rurales qui tout en étant riches de leurs spécificités s'organisent autour de villes ou s'ouvrent sur des littoraux proches avec qui elles

partagent une histoire ou une vie relationnelle. Le pays Jbala qui fonctionne en symbiose avec son littoral en est un bon exemple.

Ceci permettra non seulement de sauvegarder le tourisme balnéaire et lui assurer plus de durabilité, mais aussi de diffuser ses effets dans l'intérieur et contribuer à sauver les sociétés rurales de l'arrière-pays fortement menacées. Au-delà du tourisme ceci permettra surtout de trouver des éléments de réponses à deux évolutions assez inquiétantes pour les campagnes marocaines en général et méditerranéennes en particulier.

La première de ces évolutions découle de *la signature d'accords Nord/Sud de libre échange* (accords euro méditerranéens, accord de libre échange signé en 2004 entre le Maroc et les Etats Unis d'Amérique). L'application de ces accords se traduira probablement par une confrontation entre les agricultures paysannes méditerranéennes à très faible productivité (céréales, élevage) et l'agriculture à haute productivité du Nord qui pourrait être fatale pour notre arrière-pays.

La seconde évolution concerne *le changement climatique*, la Méditerranée étant un des principaux *sites critiques mondiaux* puisqu'on annonce au Maghreb une croissance des températures pouvant atteindre + 5° C dans les arrière-pays dans un scénario global, et une baisse de 30 % des ressources en eau et des écoulements (en 2050 par rapport à 1950). Les solidarités qui avaient joué jusqu'à présent pour maintenir la stabilité pourront-elles s'exercer encore lorsque les sécheresses seront beaucoup plus nombreuses et prolongées et toucheront des régions très peuplées et non compétitives ?

Ces deux évolutions exigent des progrès rapides dans la gestion des écosystèmes et des ressources et dans l'économie agricole et rurale des arrière-pays plus désavantagés que les littoraux et les plaines côtières si on veut éviter des ruptures écologiques et sociales.

La création de solidarités nouvelles entre arrière-pays et littoraux par le biais d'une nouvelle image du tourisme méditerranéen basé sur des développements territorialisés, pourrait participer à ces progrès. Cette approche est d'autant plus intéressante qu'en intégrant le littoral à l'arrière-pays elle mettra en synergie deux systèmes touristiques différents et complémentaires.

2. Deux modèles et deux systèmes touristiques qui gagneraient à fusionner

Imaginer un nouveau produit qui intègre le littoral et l'arrière-pays, c'est faire fusionner deux systèmes touristiques assez différents mais complémentaires. Si on adopte les éléments constitutifs du système touristique tels que défini par les termes de référence de l'étude, ce système étant supposé faire inter réagir aux différentes échelles territoriales (locale, régionale, nationale et internationale) différents acteurs entre eux et avec les secteurs prioritaires de la SMDD (eau, transports, déchets, énergie, etc.), on ne peut que constater que nos deux produits (celui du littoral et celui de l'arrière-pays) présentent deux modèles de fonctionnement différents. La principale différence provient du degré d'implication et de l'intérêt de chacun des différents acteurs présents.

La matrice du Tableau 16 fait l'inventaire des différents acteurs qui inter réagissent dans les deux systèmes (le littoral et l'arrière-pays) et ce selon des échelles territoriales qui s'emboîtent les unes dans les autres :

Tableau 16 : Les différents acteurs des deux systèmes touristiques étudiés et leurs degrés d'implication

Echelle territoriale	Acteurs	Système littoral	Système arrière-pays
Locale	Population		
	Associations de développement		
	Associations de protection de l'environnement		
	Autorités locales		
	Collectivités locales		
	Investisseurs locaux		
	Petits porteurs de projets		
	Jeunes guides		
	Hôteliers		
	Délégation du tourisme		
Régionale	Autorités régionales		
	Conseil régional		
	Investisseurs		
	Clientèle régionale		
	Haut commissariat aux Eaux et Forêts (Parc de Talassemtane)		
Nationale	Conseil Régional du Tourisme (CRT)		
	Ministère du tourisme		
	Ministère de l'environnement		
	Haut commissariat aux Eaux et Forêts (Parc de Bouhachem)		
	Fédération du tourisme		
	Clientèle nationale		
	Investisseurs		
	Tours opérateurs nationaux		
Internationale	Association de protection de l'environnement		
	ONG internationales		
	Tours opérateurs internationaux		
	Clientèle		
	Investisseurs		
	Experts internationaux		
Coopération décentralisée (parc de Bouhachem)			

	Fortement impliqué		Faiblement impliqué		Quasi absent
--	--------------------	--	---------------------	--	--------------

Ainsi, le développement du tourisme **dans l'arrière-pays** est avant tout le fait **des acteurs locaux** qui y sont fortement impliqués, que ce soit au niveau de la population, des associations de proximité et de développement local, des investisseurs, des petits porteurs de projets, etc. Ceci traduit parfaitement ce qu'on sait sur le tourisme rural qui émane souvent d'initiatives locales et est porté par ce même local. Par opposition, les implantations balnéaires le long du littoral n'attirent l'attention au niveau local que des hôteliers et de la représentation locale du ministère du Tourisme à travers la délégation provinciale de Tétouan et son travail de contrôle. Elle est cependant assez loin des préoccupations des porteurs de projets de l'arrière-pays qu'elle suit pour la forme.

Au niveau régional, la mobilisation des acteurs est relativement faible. Il faut souligner une action majeure menée de concert entre le conseil régional et le Haut commissariat des Eaux et Forêts et par le biais d'une coopération décentralisée entre une région française (Provence – Alpes – Côte d'Azur) et la région de Tanger - Tétouan. Il s'agit de la création d'un parc régional, première initiative du genre au Maroc, et qui est le parc de Bouhachem. Ce dernier sera un atout de taille pour la consolidation du tourisme rural dans l'arrière-pays. Le Conseil régional du tourisme influe aussi sur le développement du tourisme à travers l'impulsion du PDTR, le concept de Tamuda Bay et les quelques options au niveau de l'arrière-pays.

Au niveau national, il faut relever l'opposition entre une fréquentation nationale presque massive du littoral, alors que celle-ci boude encore l'arrière-pays. Ceci se traduit également par un intérêt plus prononcé pour le littoral de la part des tours opérateurs nationaux. Cependant la faiblesse des structures d'hébergement commerciales sur ce littoral réduit l'action des agences de voyages marocaines. En effet, le Ministère et l'Office National Marocain du Tourisme avaient engagé au début des années 2000 en partenariat avec les professionnels une campagne appelée *Kounouk Biladi* (ou trésors de mon pays). Portée par une action de communication, cette campagne associait les hôteliers, les transporteurs nationaux (l'O.N.C.F., la RAM, la Regional Airlines, la Compagnie de Transport Marocaine) et des agences de voyages et visait à promouvoir parmi la clientèle nationale l'habitude de passer par des canaux de distribution et de commercialisation organisés. Commercialisés par les agences de voyage, les packages prévoyaient des réductions jusqu'à 50 % au profit des nationaux à condition que le séjour soit égal ou supérieur à deux nuitées. Lancée au profit des différentes destinations marocaines, cette campagne a peu concerné notre destination car l'un des principaux partenaires de ce montage, l'hôtelier, était absent. C'est ainsi que bien qu'importante, la fréquentation nationale du littoral reste individuelle et transite peu par les agences de voyages nationales.

Par opposition, les acteurs nationaux sont peu présents dans l'arrière-pays à l'exception de quelques associations de protection de l'environnement qui effectuent un travail de sensibilisation. Le touriste marocain moyen ignore dans sa grande majorité la randonnée et la découverte du milieu rural bien que des pionniers parmi les jeunes et les couches sociales instruites de la ville commencent à s'intéresser à ce produit.

Un autre groupe d'acteurs à l'échelle nationale est extrêmement actif sur le littoral et concerne les investisseurs. La plupart des projets de grande envergure que nous avons analysés tout le long de ce travail sont le fait d'investisseurs nationaux originaires des grandes villes comme Casablanca, Rabat ou Fès. Lors de la deuxième phase de son évolution, le littoral a attiré des investisseurs venus d'autres secteurs d'activité, comme l'immobilier et le commerce, alors que dans la phase actuelle ce sont de grands groupes financiers privés (Sté FADESA MAROC) ou semi publics comme la CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion et sa filiale MADAEF) qui initient le plus d'investissements.

On arrive enfin au **niveau international** pour là aussi relever une très forte opposition entre les deux territoires. Dans le premier (arrière-pays montagneux), on constate une très forte présence à la fois des ONG et de la coopération internationale, mais aussi des tours opérateurs, et d'une clientèle surtout internationale ; par contre il y a une quasi absence des investisseurs étrangers. Dans le second (le littoral) on relève au contraire une présence de plus en plus importante de ces mêmes investisseurs étrangers sous la forme de groupes financiers attirés par les facilités accordées par le gouvernement marocain aux aménageurs-développeurs de grands ressorts tel que la société SIENNA qui aménage pour le groupe anglais RITZ CARLTON le complexe de la Laguna Smir. Accompagnant ces groupes financiers, des experts en aménagement touristique, paysagistes pour le dessin des terrains de golfs et autre architectes et designers, marquent de leurs empruntes les paysages de ce littoral.

Qu'ils interviennent dans l'arrière-pays dans le cadre d'actions de développement local de régions en difficultés ou qu'ils investissent et s'investissent sur le littoral pour gagner de l'argent, ces différents acteurs réagissent et inter réagissent entre eux et avec les deux environnements, donnant lieu à deux systèmes touristiques ayant chacun sa logique. Le premier, celui du littoral, relève plus d'un secteur économique moderne, alors que le second, celui de l'arrière-pays, renvoie à un modèle de développement local « par le bas » qu'accompagnent des acteurs externe dans des régions de conditions difficiles. Le premier est plus performant sur le plan économique, mais plus prédateur sur le plan des ressources naturelles et de l'environnement, alors que le second, s'il n'aboutit pas encore sur un développement à grande échelle, vit plus en harmonie avec son environnement.

A la confrontation de ces deux systèmes qui ont chacun leur logique, on réalise l'intérêt de les faire fusionner en un seul système en construisant un nouveau produit à cheval sur le littoral et l'arrière-pays. Comme ultime évolution on aboutirait à un tableau où tous les acteurs seraient mobilisés aussi bien en bord de mer qu'en montagne. Les acteurs cherchant l'efficacité économique seraient confrontés à ceux dont le souci premier est la sauvegarde de l'environnement et de ce processus pourrait émaner un système plus équilibré et plus garant de la durabilité.

Références bibliographiques

- Benoît, G. (2010). *Territoires et développement durable en Méditerranée et au Maroc Quels enjeux, quelles approches pour l'espace rural ?* Communication au colloque « Projet de territoire, territoire de projet » organisé par le RELOR à Rabat les 28 et 29 octobre 2010 (Actes en préparations)
- Berriane, M. (1978). Un type d'espace touristique marocain: le littoral méditerranéen. *Revue de Géographie du Maroc n°2 Nouvelle Série*. Rabat. pp 5-20.
- Berriane, M. (1980). *L'espace touristique marocain*. ERA 706, Urbanisation au Maghreb, C.N.R.S., Université de Tours. 171 p.
- Berriane, M. (1992). *Tourisme national et migrations de loisirs au Maroc, étude géographique*. Rabat : Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines. (Série Thèse et Mémoires, n° 16). 500 p
- Berriane, M., Laouina, A. (dir.) (1993). *Aménagement des littoraux et évolution des côtes, l'environnement des côtes marocaines en péril*. Publications du CNGM
- Berriane, M. (1993). Le tourisme des nationaux au Maroc (une nouvelle approche du tourisme dans les pays en développement). *Annales de Géographie*, n° 570, mars-avril 1993. pp. 131-161.
- Berriane, M., Laouina, A. (1993). Environnement et Aménagement des côtes marocaines : études de cas. In Berriane, M., Laouina, A. (coord.). *Aménagement littoral et évolution des côtes : l'environnement des côtes marocaines en péril*. Publication du Comité National de Géographie du Maroc. pp. 99-117
- Berriane, M. (1996). Environmental Impact of Tourism along the Moroccan Coast. In *The North African Environment at Risk, State, Culture, and Society in Arab North Africa*. Westview Press. pp. 241-254
- Berriane, M., Popp, H. (dir.) (1999). *Le tourisme dans les pays du Maghreb : diversification et effets sur le développement local*. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat. (Série colloques et séminaires, Vol. 77).
- Berriane, M. (2006). L'approche territoriale pour la mise en tourisme du milieu rural. In Iraki, A. (coord.). *Développement rural, pertinence des territoires et gouvernance*. Rabat : INAU/RELOR. pp. 83-95
- Berriane, M. (2008). *Promouvoir un tourisme durable au Maroc : suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable*. Plan Bleu. Disponible sur le web : http://www.planbleu.org/publications/atelier_tourisme/etudes_nationales/Maroc_Etude_Nationale_Tourisme_2008.pdf
- Chikhi, N. (2004). *Etude géographique de l'agglomération urbaine de Tétouan, Thèse de Doctorat d'Etat*. Rabat : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines. (en arabe)
- Haut Commissariat au Plan – Maroc (2006). *Prospective Maroc 2030 – Agriculture 2030, Quel avenir pour le Maroc ?*
- Jaidi, E.B. et al. (1993). Le littoral méditerranéen entre Tétouan et Ceuta et atlantique entre Tanger et Asilah. Impact des aménagements portuaires sur la dynamique côtière : cas de Mdiq, Restinga Smir, Tanger et Asilah. In Berriane, M. et Laouina A. (coord.). *Aménagement littoral et évolution des côtes : l'environnement des côtes marocaines en péril*. Publication du Comité National de Géographie du Maroc. pp. 21-33
- Observatoire du Tourisme, Maroc (2009). Panorama 2008 de l'hôtellerie au Maroc. *Les Cahiers de l'Observatoire*, n°7, septembre 2009
- Louah, A., Saoud, Y. et Ramdani, M. (1993). Recherches hydro biologiques et écologiques sur le complexe des marais de Restinga-Smir : une contribution à la connaissance faunistique et écologique. In Berriane, M. et Laouina, A. (coord.). *Aménagement littoral et évolution des côtes : L'environnement des côtes marocaines en péril*. Publication du Comité National de Géographie du Maroc. pp. 35-39
- Ministère de l'Agriculture et de la mise en valeur agricole, Administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols (1995). *Plan Directeur des aires protégées, Volume I : Les écosystèmes marocains et la situation de la flore et de la faune*.
- Ministère de l'Environnement (2003). *Monographie régionale de l'environnement, ex région économique du Nord-Ouest*.
- Ministère de l'Équipement (2008). *Observation de la qualité des eaux de baignade*.
- Ministère du tourisme (2008). *Programme de développement touristique de Tamuda Bay – Tétouan – 2009-2013*.
- Plan Bleu (2005). *Dossier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée*. PNUE/PAM
- SBA, Ministère du Tourisme (2008). *Analyse MESO-économique du secteur du tourisme marocain*.
- SBA, Ministère du Tourisme (2010). *Projet pilote de bonne gestion environnementale en hôtellerie*. (Draft en cours de validation)

Urbaplan (2007). *Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du littoral de Tétouan, Wilaya de Tétouan*

Urbaplan (2000). *Schéma directeur de distribution de l'eau potable dans l'agglomération de Tétouan*

Table des illustrations

Figure 1 : Présentation du littoral méditerranéen marocain	5
Figure 2 : Zones d'études	7
Figure 3 : Les premières implantations touristiques au milieu des années 1960 (M. Berriane, 1978) ...	9
Figure 4 : Situation des aménagements touristiques sur le littoral de Tétouan vers la fin des années 1980.....	12
Figure 5 : Evolution des nuitées hôtelières au cours de l'année sur le littoral de Tétouan.....	17
Figure 6 : Unités administratives couvrant la zone d'étude.....	29
Figure 7 : Evolution de la consommation moyenne mensuelle en eau potable – 3 établissements hôteliers (en m ³) - 2009.....	33
Figure 8 : Evolution de la consommation moyenne mensuelle en électricité de 3 établissements hôteliers (en Kw/h) – 2009.....	35
Figure 9 : Evolution de l'espace bâti le long du littoral Martil – Cabo Negro.....	37
Figure 10 : Evolution de l'espace bâti le long du littoral Kabila - Rio Negro.....	39
Figure 11 : Localisation des grands projets en cours de Tamuda Bay.....	40
Figure 12 : Le pays touristique de Chefchaouen et sa proximité de zones d'émission de touristes	54
Figure 13 : Le pays touristique de Chefchaouen.....	59
Figure 14 : Un nouveau produit, un nouveau territoire Jbala – Tamuda Bay.....	61
Tableau 1 : Part de la demande internationale et nationale dans le total des nuitées de la destination - Préfectures de Mdiq et Fnideq.....	21
Tableau 2 : Capacité d'hébergement actuelle sur le littoral de Tétouan. Part du résidentiel et de l'hôtellerie (2009)	22
Tableau 3 : Capacité d'hébergement additionnelle en cours de réalisation en 2010 sur le littoral de Tétouan	23
Tableau 4 : Eléments pour l'estimation des dépenses (en Dirham marocain) des touristes sur le littoral de Tétouan	25
Tableau 5 : Dépenses des touristes sur la destination du littoral de Tétouan (en équivalent Euro)....	26
Tableau 6 : Ratio emplois/chambre par destinations.....	27
Tableau 7 : Part des différentes catégories d'employés selon notre enquête de 13 établissements hôteliers.....	27
Tableau 8 : Estimation des parts des femmes, des jeunes et des différents niveaux de formation dans le total des employés de la destination	27
Tableau 9 : Evolution de la population des 3 préfectures concernées par notre destination.....	30
Tableau 10 : Evolution de la population des 3 préfectures concernées par notre destination comparée aux autres unités spatiales de la même région et à la moyenne marocaine.....	30
Tableau 11 : Part en % de la population active par secteur d'activités (1994).....	31
Tableau 12 : Coûts des dommages et des inefficiences (CDI) du secteur du tourisme au Maroc (2006).....	32
Tableau 13 : Tableau synthétisant les données sur la qualité des eaux de baignade (Campagne 2007-2008)	42
Tableau 14 : Etat de réalisation des projets initiés dans le cadre de la nouvelle stratégie (2010).....	48
Tableau 15 : Gîtes, en cours de classement, dans la province de Chefchaouen.....	58
Tableau 16 : Les différents acteurs des deux systèmes touristiques étudiés et leurs degrés d'implication.....	67

Annexes

Annexe 1 - Les quatre catégories de classement des eaux de baignade au Maroc

1) Catégorie A : Eaux de bonne qualité pour la baignade

Au moins 80 % des résultats en E.coli ou en coliformes fécaux sont inférieurs ou égaux aux nombres guides (100/100ml).

Au moins 95 % des résultats en E.coli ou en coliformes fécaux sont inférieurs ou égaux aux nombres impératifs (2000/100ml).

Au moins 90 % des résultats en streptocoques fécaux sont inférieurs ou égaux aux nombre guides (100/100ml).

2) Catégorie B : Eaux de qualité moyenne pour la baignade

L'eau est de qualité moyenne lorsque le nombre impératif fixé par la directive pour les E.coli ou coliformes fécaux est respecté dans au moins 95 % des prélèvements (2000/100ml), les conditions relatives aux nombres guides n'étant pas, en tout ou en partie vérifiées.

Les eaux classées en catégorie A ou B sont conformes à la norme

3) Catégorie C : Eaux momentanément polluées

L'eau des points de surveillance pour lesquels la fréquence de dépassement du nombre impératif pour E.coli ou coliformes fécaux est comprise entre 5 % et 33,3 %, est considérée comme pouvant être momentanément polluée. Cette pollution peut faire l'objet de mesures immédiates ou à moyen terme, permettant d'améliorer définitivement la qualité de l'eau.

Il est important de noter que si moins de 20 prélèvements sont effectués pendant toute la saison sur un point, un seul dépassement du nombre impératif en E.coli ou coliformes fécaux, suffit pour entraîner le classement de la plage en catégorie C.

4) Catégorie D : Eaux de mauvaise qualité

Lorsque, pour le paramètre E.coli ou coliformes fécaux, les conditions relatives au nombre impératif sont dépassées au moins une fois sur trois, l'eau de baignade concernée est considérée comme de mauvaise qualité. Toutes les zones classées en catégorie D durant deux années de suite doivent être interdites à la baignade, sauf si des améliorations significatives apparaissent.

Les eaux classées en catégorie C ou D ne sont pas conformes à la norme

Annexe 2 - Liste de la faune des marais de Smir

Foraminifères	Elphidium, Ammonia, Rosalina, Massilina
Polychètes	Nereidae, Serpulidae
Achètes	Glossiphoniidae
Gastéropodes	Littorinidae, Hydrobiidae, Physidae, Lymnaeidae Ancylidae, Actaenidae, Rissoidae
Lamellibranches	Cardiidae, Mytilidae, Tellinidae
Ostracodes	Cypridiidae
Copépodes	Diaptomiidae, Acanthocamptidae, Cyclopidae
Branchiopodes	Daphniidae, Chydoridae
Isopodes	Sphaeromatidae
Amphipodes	Corophiidae, Gammaridae, Talitridae
Décapodes	Caridae, Attyidae
Coléoptères	Haliplidae, Gyrinidae, Noteridae, Dytiscidae, Hydrobiidae, Berosidae, Hydrophilidae
Hétéroptères	Geridae, Corixidae, Nepidae, Naucoridae
Ephéméroptères	Baetidae, Caenidae
Odonates	Aeschnidae, Libellulidae, Coenagrionidae
Diptères	Culicidae, Chironomidae, Tipulidae, Dixidae, Ceratopogonidae, Ephydriidae
Poissons	Anguilla anguilla, Mugilidae, Gambusia affinis
Amphibiens	Rana, Hyla arborea, Salamandra, Bufo, Discoglossus
Reptiles	Tortue (Clemmys leprosa)
Oiseaux	Oie cendrée (<i>Anser anser</i>) Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>) Nette rousse (<i>Netta ruffina</i>) Foule macroule (<i>Fulica atra</i>) Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>) Busard des roseaux (<i>Circus aer</i>) Chevalier guinguette (<i>Actitis</i>) Bécassine des marais (<i>Gallinago</i>) Sterne cougk (<i>Sterna sandvi</i>) Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>) Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>) Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>) Fulgule milouin (<i>Aythya ferina</i>) Grèbe castagneux (<i>Podiceps ruficollis</i>) Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) Poule d'eau (<i>Gallina chloropus</i>) Echasse blanche (<i>Himantopus h.</i>) Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>) Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>) Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) Goeland leucophée (<i>Larus cachinnans</i>) Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)